

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN DE DOCUMENTATION



15^e Année

AVRIL-MAI 1959

N^{os} 4-5

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois d'avril)	2
2. Mémorial (Mois de mai)	2
3. Chambre des Députés (Mois d'avril)	3
4. Chambre des Députés (Mois de mai)	3
5. La Politique étrangère du Grand-Duché de Luxembourg	5
6. Le 13 ^e Congrès Economique Benelux à Rotterdam	14
7. Conférence intergouvernementale belgo-luxembourgeoise à Bruxelles	17
8. Inauguration de la Foire Internationale à Luxembourg	18
9. Le X ^e Anniversaire de l'OTAN	26
10. Le X ^e Anniversaire du Conseil de l'Europe	28
11. Le Memorial-Day	32
12. Nouvelles de la Cour	33
13. Conseil de Gouvernement. - Réunions pendant les mois d'avril et de mai 1959	33
14. Nouvelles diverses	34
15. Le Mois en Luxembourg (Mois d'avril)	42
16. Le Mois en Luxembourg (Mois de mai)	44

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

47, RUE NOTRE-DAME

LUXEMBOURG

Mémorial (mois d'avril)

Ministère des Finances.

Un arrêté grand-ducal du 28 mars 1959 modifie le régime de la taxe d'importation et de l'impôt sur le chiffre d'affaires des fuel-oils.

Un arrêté ministériel du 31 mars 1959 a pour objet la modification du régime d'accise des huiles minérales.

Deux arrêtés ministériels du même jour se rapportent à la modification du régime d'accise des huiles provenant de la distillation des goudrons de houille.

*

Ministère des Affaires Economiques.

Un arrêté ministériel du 6 avril 1959 prescrit un recensement de l'agriculture en 1959.

Un arrêté ministériel du 8 avril 1959 crée une commission de consultation en matière de politique charbonnière.

*

Ministère des Affaires Etrangères

Un arrêté grand-ducal du 28 mars 1959 modifie l'arrêté grand-ducal du 20 août 1958 établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires.

*

Ministère de l'Agriculture.

Un arrêté grand-ducal du 31 mars 1959 crée des fonds de compensation pour bovinés et porcs gras et établit des taxes pour alimenter ces fonds.

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un arrêté ministériel du 16 mars 1959 institue un centre national de coordination pour les questions de personnel scientifique et technique.

Deux arrêtés ministériels du 16 avril 1959 concernent la composition des commissions pour l'examen de passage aux établissements d'enseignement secondaire et les examens de fin d'études secondaires.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un arrêté grand-ducal du 10 mars 1959 a pour objet la destruction des animaux mal-faisants et nuisibles.

*

Ministère des Transports.

Un arrêté grand-ducal du 23 mars 1959 modifie le statut du personnel des chemins de fer luxembourgeois.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un arrêté grand-ducal du 23 mars 1959 fixe une nouvelle cotisation forfaitaire pour les entreprises d'une moindre importance en matière d'assurance accidents agricole et forestière.

Mémorial (mois de mai)

Ministère d'Etat.

La loi du 20 mai 1959 porte allocation d'une indemnité extraordinaire aux fonctionnaires et pensionnés de l'Etat.

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un arrêté ministériel du 20 avril 1959 a pour objet la composition du Conseil Supérieur de la Famille et de l'Enfance pour l'année 1959.

*

Ministère de la Justice.

Le « Mémorial » N° 20 du 8 mai 1959 publie un relevé récapitulatif des déclarations d'indigénat et des naturalisations publiées au « Mémorial » de 1958.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

La loi du 28 avril 1959 crée l'Office de Placement et de Rééducation professionnelle des travailleurs handicapés.

Chambre des Députés (mois d'avril)

- 7 avril: Réunion de la Commission spéciale du Budget.
- 8 avril: 8^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant la création de l'Office de placement et de rééducation professionnelle des travailleurs handicapés (N^o 714). Rapport de la Commission des Affaires Sociales. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.
- 9 avril: Réunion de la Commission spéciale du Budget.
- 14 avril: Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.
- 16 avril: 9^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1959 (N^o 720). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale.
- 17 avril: Réunion de la Commission du Travail.
- 21 avril: 10^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Réglementation des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1959 (N^o 720). Continuation et fin de la discussion générale.
- 22 avril: 11^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Institution d'une Commission spéciale. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1959 (N^o 720). Adoption des articles 1 à 89 des recettes ordinaires, des articles 90 à 103 des recettes extraordinaires, des articles 1 à 31, 157 à 333 et 1040 à 1062 ter des dépenses.
- 23 avril: 12^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1959 (N^o 720). Continuation de la discussion des articles du Ministère de l'Intérieur. Lecture et adoption des articles 492 à 559.
- 27 avril: Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 28 avril: 13^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1959 (N^o 720). Continuation de la discussion des articles. Adoption des articles 560 à 609.
- 29 avril: 14^e séance publique. — Institution d'une Commission spéciale. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1959 (N^o 720). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses. Adoption des articles 735 à 747, 749 à 820 et 982 à 997 bis.
- 30 avril: 15^e séance publique. — Déclaration du Président sur le Conseil de l'Europe. — Règlement des travaux parlementaires. — Déclaration de M. le Ministre d'Etat au sujet de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1959 (N^o 720). a) Vote par appel nominal sur l'amendement de MM. Nicolas Biever et consorts tendant à porter le crédit de l'article 748 de 98.000,— à 100.000,— francs; b) Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses. Agriculture et Viticulture. Adoption des articles 618 à 727, 729 à 734 et 748.

Chambre des Députés (mois de mai)

5 mai: Réunion de la Commission spéciale de l'Agriculture:

16^e séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Dépôt de deux projets de loi. — Allocution de M. le Président pour commémorer le 10^e anniversaire du Conseil de l'Europe. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1959 (N^o 720). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses. Travaux publics et Transports. Adoption des articles 334 à 609.

6 mai: Réunion d'une Section centrale.

17^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1959 (N^o 720). a) Décision au sujet de l'amendement de MM. Jean Gallion et consorts au sujet de l'article 435 portant le crédit à 25 millions; b) décision au sujet de l'amendement de MM. Joseph Wohlfart et consorts concernant l'article 491 portant le crédit de 200.000,— à 300.000,— francs; c) décision au sujet de l'amendement de MM. André Prost et con-

sorts tendant à compléter l'article 728 par l'ajoute « Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice »; d) continuation de la discussion des articles du budget des dépenses. Justice et Affaires Economiques. Adoption des articles 435, 491 et 726, des articles 51 à 72, 963 à 981 et 998 à 1039.

12 mai: Réunion de la Commission spéciale de l'Agriculture.

18^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1959 (N^o 720). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses. Adoption des articles 73 à 85, 610 à 617 et 821 à 962.

13 mai: 19^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1959 (N^o 720). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses. Adoption des articles 32 à 50 et 86 à 156.

14 mai: 20^e séance publique. — Déclaration de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement à l'occasion du décès de S.A.R. Madame la Duchesse de Parme. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1959 (N^o 720). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses. Adoption des articles 1063 à 1150 du budget des dépenses. Adoption des articles 1 à 7 du budget des recettes et des dépenses pour ordre. Vote rectificatif aux articles 11, 13, 44, 152, 396, 400, 591 bis, 812, 884 ter, 893, 960 bis, 1037, 1060 quater, 1079, 1086, 1104 et 1122 du budget des dépenses. Adoption des articles 1 à 8 de la loi des finances. Renvoi du projet de loi amendé au Conseil d'Etat.

15 mai: 21^e séance publique. — Projet de loi ayant pour objet l'allocation d'une indemnité extraordinaire aux fonctionnaires et pensionnés de l'Etat (N^o 743). Rapport de la Sec-

tion centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

26 mai: Réunion de la Commission générale des Dommages de Guerre.

22^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Règlement des travaux parlementaires. — Faits personnels. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Etat Rhéno-Palatin, concernant l'aménagement d'installations hydroélectriques sur l'Our, signée à Trèves le 10 juillet 1958 (N^o 710). Rapport de la Section centrale. Discussion générale.

27 mai: Réunion du Bureau de la Chambre des Députés.

Réunion de la Commission du Travail.

23^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Etat Rhéno-Palatin concernant l'aménagement d'installations hydroélectriques sur l'Our, signée à Trèves le 10 juillet 1958 (N^o 710). Continuation de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation à titre d'échange d'une parcelle de labour dépendant du domaine curial de Hellange (N^o 734). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi appliquant en faveur de M. le Dr Emmanuel Bulz l'exception prévue par l'article 11 de la Constitution (N^o 735). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

29 mai: Réunion d'une Section centrale.

La Politique Etrangère du Grand-Duché de Luxembourg

Au cours de la séance de la Chambre des Députés du 13 mai 1959, M. Eugène SCHAUS, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a prononcé un discours dans le cadre de la discussion budgétaire annuelle, dans lequel il a donné un aperçu sur l'état actuel de la politique étrangère du Gouvernement luxembourgeois et sur les lignes de conduite qui guideront le Gouvernement à l'avenir. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de M. le Ministre des Affaires Etrangères:

Messieurs,

Mon exposé sur la politique étrangère du Luxembourg sera assez bref. En effet, le Gouvernement n'étant pas en fonction depuis longtemps, j'ai peu de comptes à vous rendre; en outre, les grands principes de notre politique extérieure ont déjà été exposés dans la déclaration gouvernementale.

Je me bornerai donc à vous donner un bref aperçu sur l'état actuel de notre politique étrangère et sur les lignes de conduite qui nous guideront à l'avenir.

PROBLÈMES POLITIQUES

O. T. A. N., relations Est-Ouest

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord vient de célébrer son dixième anniversaire. J'ai tenu, à cette occasion, à informer le public luxembourgeois par la voie de la presse et de la radio de la mission capitale que cette Alliance est appelée à remplir pour assurer la sauvegarde de nos libertés. J'ai souligné que, si à l'origine l'OTAN s'est essentiellement préoccupée de l'organisation urgente d'une défense commune, son rôle ne devait guère se limiter aux affaires d'ordre militaire. Il n'y a pas seulement communauté d'intérêts matériels, il s'agit, suivant le texte du Traité de l'Atlantique, de sauvegarder une civilisation commune fondée sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit. C'est sur la base de ces conceptions fondamentales que l'Organisation atlantique a réussi, au cours de l'année passée, à perfectionner la méthode des consultations politiques entre les Alliés occidentaux. Cette consultation, qui revêt à l'heure actuelle un caractère quasi permanent, a permis d'écarter bien des malentendus quant à la politique suivie par un ou plusieurs pays de l'Alliance dans les différentes parties du monde. Elle a même permis, pour une part essentielle, de réaliser l'heureuse issue du conflit de Chypre qui constitue sans doute le résultat le plus spectaculaire obtenu au cours de cette année grâce à l'esprit sincère de coopération, la ténacité et le courage politique des hommes d'Etat occidentaux.

La solidarité atlantique s'est affirmée également à l'occasion de la préparation des conversations en cours entre l'Est et l'Ouest sur la question de Berlin et les autres problèmes que pose la situation politique de l'Allemagne à la suite de la deuxième guerre mondiale. Quant à leurs objectifs essentiels, quant à l'esprit de fermeté qu'il convient de maintenir, il n'y a pas de doute à l'heure actuelle que les pays de l'Alliance atlantique forment un front uni et solidaire. Cette affirmation s'applique en premier lieu et surtout aux Puissances occidentales qui assument des responsabilités particulières à l'égard de Berlin et du problème allemand. Qu'il y ait eu des nuances d'opinion entre les Alliés sur le déroulement des négociations avec l'URSS, cela est entièrement normal étant donné que les principes de la libre discussion sont à la base des échanges de vues entre chefs politiques occidentaux. Cela est même souhaitable, alors qu'il s'agira de s'adapter à de multiples possibilités et hypothèses qui surgiront sans doute au cours des négociations avec l'URSS. L'Occident se montrera uni sans être, pour cela, uniformisé et asservi à une seule conception rigide. J'exprime au nom de notre pays le ferme espoir que les négociations aboutiront à un résultat positif. L'Occident est prêt à négocier, mais il n'est pas disposé à céder sur les principes. Mais pour le reste, je crois que les spéculations anticipatives sur la tactique à appliquer sont vaines, et même dangereuses.

Personne n'ignore que pour les Alliés atlantiques toute tactique d'agression militaire, toute forme de guerre préventive est inconcevable. Il est d'autant plus nécessaire que la cohésion et la volonté occidentales demeurent intactes devant l'offensive diplomatique déclenchée par le Gouvernement soviétique. Cette nécessité absolue s'applique à Berlin et à l'Allemagne, elle s'applique à tous les domaines où l'Est et l'Ouest se trouvent actuellement en contact. Vous n'ignorez pas, par exemple, que deux négociations difficiles se sont déroulées à Genève depuis le mois d'octobre de l'année dernière, consacrées l'une à l'étude des moyens d'empêcher les attaques par surprise, l'autre à la recherche d'un accord sur la suspension des expériences nucléaires. Il n'a malheureusement pas été possible jusqu'à présent de mener ces pourparlers

à bonne fin. Mais de toute manière ils ne devraient pas aboutir à un démantèlement unilatéral du système de défense atlantique.

Est-ce à dire que tous les efforts en vue d'obtenir et de consolider la paix demeureront vains? Il ne faut pas être pessimiste à tel point. Tout porte à croire que les dangers catastrophiques et inimaginables d'une guerre atomique ne sont pas de nature à orienter vers une agression militaire ouverte. Le plus grand danger pour la liberté du monde occidental réside à mon sentiment plutôt dans l'action lente et tenace de la propagande et de l'infiltration communistes dans les pays du Moyen-Orient, dans le monde arabe et sur le continent africain. C'est pour cette raison que les Alliés occidentaux devront accroître leurs efforts en vue de faire face à cette forme du péril communiste dans toutes les parties du monde. Il s'agira moins, dans ce cas, de mesures de défense militaire, mais d'une action persévérante sur les plans politique, économique et culturel. L'aide aux pays sous-développés, les initiatives pacifiques contre la misère et l'ignorance se révéleront désormais comme l'objectif primordial de la politique occidentale.

Nations Unies

En août 1958, une délégation luxembourgeoise a participé à New York à la session extraordinaire des Nations Unies consacrée à la situation du Liban et de la Jordanie, et grâce à laquelle une explosion de la crise du Moyen-Orient a pu être évitée. Le Grand-Duché a été représenté également à la 13^e assemblée générale des Nations Unies qui s'est tenue du 16 septembre au 13 décembre 1958 à New York. Les décisions de cette assemblée ont été caractérisées dans une certaine mesure par une tendance à l'ajournement qui était destiné à donner aux gouvernements le temps de réfléchir et de se concerter après avoir exposé les problèmes sur le forum des Nations Unies. Dans le domaine de la sécurité, l'assemblée générale, consciente de l'intérêt que tous les pays devraient porter à ce problème, a décidé d'élargir la composition de la Commission du désarmement afin d'y faire entrer tous les pays membres des Nations Unies. La nouvelle Commission, qui se réunira d'ici quelque temps, a pour mandat d'élaborer des propositions et des recommandations constructives pour réaliser un désarmement sur des bases réalistes.

Dans le domaine économique, l'assemblée a décidé de prolonger l'activité du programme d'assistance technique des Nations Unies en créant un « fonds spécial » destiné à aider le développement technique et économique des pays sous-développés. Ce fonds sera alimenté par des contributions volontaires auxquelles le Grand-Duché envisage de participer dans la mesure de ses faibles moyens. Enfin, l'assemblée

a pris plusieurs décisions importantes en ce qui concerne les territoires non autonomes, notamment en se mettant d'accord sur l'abolition des régimes de tutelle du Togo et des deux Cameroun.

Les délibérations des Nations Unies font apparaître de plus en plus l'influence croissante des pays asiatiques et africains, en raison de l'augmentation régulière de leur nombre. Dans un organisme comme les Nations Unies, le nombre joue un rôle important du fait que les décisions de l'Assemblée générale sont acquises à la majorité simple ou qualifiées des pays votants. Dans ces conditions, le poids du vote luxembourgeois a gagné en importance pour nos alliés et notre présence à l'Assemblée a pu fournir le témoignage de notre solidarité parmi les pays occidentaux. Dans cet ordre d'idées, je voudrais informer la Chambre que nous avons installé une mission permanente auprès des Nations Unies, en union personnelle avec notre Ambassade à Washington; cet arrangement nous permettra d'assurer une présence continue à ce centre d'activité internationale de plus en plus important, sans imposer des charges disproportionnées au pays.

Je désire encore relever spécialement qu'une résolution de l'Assemblée générale a institué une « Année mondiale du Réfugié » qui commencera le 30 juin prochain. Cette Année doit attirer l'attention des peuples sur le grave problème que présentent les milliers de réfugiés que des bouleversements politiques ont privés de patrie et de moyens de subsistance. — Le Gouvernement luxembourgeois s'associera à cette Année mondiale; il prêtera tout son concours aux manifestations qui seront organisées durant l'année, dans le but surtout d'obtenir des contributions financières, grâce auxquelles les réfugiés pourront être réinstallés hors des camps où ils vivent actuellement encore dans des conditions souvent inhumaines.

Conseil de l'Europe

Tout comme l'OTAN, le Conseil de l'Europe vient de fêter son 10^e anniversaire. D'importantes cérémonies et manifestations ont eu lieu à Strasbourg et à Londres, le lieu de la négociation du traité, pour commémorer cet événement. Dans la séance publique du mardi, 5 mai dernier, M. le Président de la Chambre luxembourgeoise, lui-même l'un des signataires du Traité instituant le Conseil de l'Europe, a célébré cet anniversaire dans un discours retentissant, auquel le Président du Gouvernement s'est associé. Je me bornerai donc à quelques brèves observations sur les activités passées et futures du Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe n'a sans doute pas réalisé tous les espoirs qui l'accompagnaient à sa naissance, mais si l'on tient compte des réalités politiques et des multiples obstacles qui étaient à vaincre, on peut néanmoins affirmer que des résultats

encourageants ont été atteints. L'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe fait figure de précurseur, puisque c'était la première Assemblée parlementaire faisant partie d'une organisation internationale. Sans doute son rôle n'est-il que consultatif, mais elle a rendu de précieux services à la cause européenne en encourageant et en critiquant l'action des Gouvernements; elle a été et est toujours un véritable laboratoire des idées européennes. L'Assemblée a pris position sur tous les grands problèmes non militaires intéressant notre continent et par ses prises de position elle s'est révélée comme la conscience de l'Europe et l'expression de son opinion publique. Les réalisations les plus immédiatement tangibles du Conseil de l'Europe sont les conventions internationales. Dans de multiples domaines, tels ceux de la sécurité sociale, de l'assistance médicale, de l'équivalence des diplômes, de la libre circulation des personnes, des questions culturelles et juridiques, des conventions fort utiles ont été mises sur pied. Durant l'année écoulée, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe a traité des problèmes importants, notamment ceux de Berlin, des relations Est-Ouest et de la zone de libre échange. Les conventions suivantes ont été signées: Accord européen relatif à l'échange de substances thérapeutiques d'origine humaine, Arrangement européen sur l'échange des programmes au moyen de films de télévision, Convention sur l'entraide judiciaire en matière pénale, Convention sur l'assurance obligatoire des automobiles, Accord européen relatif à la suppression des visas pour les réfugiés.

Le Luxembourg a déclaré le 18 avril 1958 qu'il acceptait pour une période de 3 ans la compétence de la Commission européenne des droits de l'homme en matière de requêtes individuelles et la juridiction obligatoire de la Cour européenne des droits de l'homme. Les 15 juges de la Cour européenne des droits de l'homme ont solennellement prêté serment le 20 avril dernier au cours d'une séance académique consacrée au 10^e Anniversaire du Conseil de l'Europe.

L'année écoulée a vu l'établissement du Fonds culturel du Conseil de l'Europe dont le but est de réaliser un programme de coopération culturelle multilatérale dans le cadre de la convention culturelle européenne. Signalons enfin que le Fonds de Réétablissement du Conseil de l'Europe, dont le Luxembourg fait partie, a continué son activité en faveur des réfugiés nationaux et des excédents de population notamment par la construction de logements pour travailleurs dans divers pays européens surpeuplés. Plusieurs conventions importantes sont en voie d'élaboration, dont la Charte sociale européenne qui constituera un complément essentiel de la Convention européenne des droits de l'homme.

Au cours du 23^e Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, M. Wigny, Ministre belge

des Affaires Etrangères, a insisté sur la nécessité de rationaliser les institutions européennes autres que celles des Six. Un Comité spécial a élaboré un rapport sur la base d'un important mémoire du Gouvernement belge. Les études se poursuivent, mais il a d'ores et déjà été décidé de recommander aux Gouvernements de transférer au Conseil de l'Europe les activités culturelles et sociales exercées jusqu'ici par l'Union de l'Europe Occidentale et d'inviter les parlementaires portugais et suisses à assister aux débats économiques de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

Rapatriement

Je voudrais m'arrêter un instant au problème des ressortissants luxembourgeois qui avaient été enrôlés de force dans les armées allemandes et qui furent faits prisonniers de guerre par les autorités soviétiques. Vous savez que depuis des années les services gouvernementaux collaborent étroitement avec l'Association des parents et avec notre Représentant diplomatique à Moscou pour obtenir le rapatriement de ceux des prisonniers luxembourgeois qui se trouveraient encore en Union soviétique. A cet effet, les autorités recueillent soigneusement tous les renseignements qui ont trait à ces prisonniers. Nos renseignements proviennent soit d'organisations, soit de rapatriés étrangers qui nous informent qu'ils ont été en contact avec des ressortissants luxembourgeois dans des camps soviétiques. Les données ainsi recueillies sont transmises aux autorités soviétiques, soit sous forme de renseignements épars, soit sous forme de listes récapitulatives dont la dernière, traduite par nos soins en partie en caractères cyrilliques, a été communiquée en octobre 1958 au Gouvernement soviétique. Les innombrables démarches que le Gouvernement a fait effectuer auprès du Gouvernement soviétique ont eu le double but de prouver, d'une part, la présence en Russie de ressortissants luxembourgeois et, d'autre part, d'aider dans la mesure du possible les autorités soviétiques dans la recherche de ceux-ci.

Si les résultats de ces démarches n'ont pas été encourageants et si le nombre de rapatriés des dernières années est si décevant, la faute n'en incombe pas aux autorités luxembourgeoises. Celles-ci continueront à faire tout le possible pour dépister nos compatriotes encore détenus et pour obtenir leur retour au pays.

Le Contentieux allemand

Ainsi que le Gouvernement l'a souligné dans sa déclaration initiale, l'une de ses préoccupations primordiales consiste à normaliser les relations de notre pays avec l'Allemagne par la liquidation du contentieux né de la guerre et de l'occupation. L'un des orateurs du parti socialiste a d'ailleurs posé des questions précises à ce sujet. Il est évidemment toujours délicat de

parler de négociations qui sont en cours, parce qu'on risque d'une part d'éveiller des espérances exagérées et d'autre part de troubler des conversations qui sont, dans le cas présent, particulièrement délicates. Je puis cependant informer la Chambre des Députés que notre contentieux est en bonne voie de solution; la Commission mixte germano-luxembourgeoise espère pouvoir présenter dans très peu de temps son rapport final aux deux Gouvernements. Nous avons rencontré auprès de la délégation allemande le désir sincère de mettre fin à une série de problèmes qui ne cessent de troubler nos relations réciproques tant qu'ils ne sont pas résolus.

Evidemment, ici comme ailleurs, la politique reste l'art du possible et nos négociations se déroulent dans le cadre de deux limites impérieuses. D'une part, la Chambre sait que les créances issues de la guerre ont été suspendues d'une façon générale par l'Accord de Londres sur les dettes extérieures allemandes; d'autre part, le Gouvernement de la République Fédérale se trouve en face de revendications si nombreuses et si massives de la part d'un grand nombre de pays qu'il a la préoccupation compréhensible de ne pas poser dans les négociations qu'il mène avec le Gouvernement luxembourgeois des précédents aux conséquences incalculables. Dans les limites ainsi tracées, nos négociateurs se sont efforcés de présenter, au cours de nombreuses séances de travail, les différentes questions qui ont trait notamment aux victimes du nazisme, aux enrôlés de force, aux assurances sociales ainsi qu'à un ensemble complexe de problèmes financiers.

Je tiens à préciser, en réponse à une observation de l'orateur du parti socialiste, que le Gouvernement a pris contact dès le début de ces négociations avec la L. P. P. D. comme organisation représentative des victimes du nazisme et qu'une coopération confiante s'est établie tout au long des travaux de notre délégation; je tiens à remercier ici cette organisation de la contribution qu'elle a fournie en vue de présenter le cas de nos victimes.

Nous espérons que le résultat de ces négociations nous permettra de décharger, dans une certaine mesure du moins, notre communauté nationale des prestations dont elle a fait l'avance par notre législation sur les dommages de guerre.

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

Marché Commun

Si la première année suivant la mise en vigueur du Traité de Rome fut principalement consacrée à la mise en place des différents organes et au recrutement du personnel, les pays de la Communauté ont appliqué dès le 1^{er} janvier 1959 les premières mesures de désarmement contingentaire et tarifaire.

En matière de contingents, un élargissement moyen de 20% a été réalisé. En plus, des contingents représentant 3% de la production nationale ont été ouverts aux produits pour lesquels jusqu'ici les pays partenaires n'accordaient que des contingents faibles ou nuls. L'application cumulative de ces mesures a provoqué des accroissements contingentaires se chiffrant en gros comme suit: Pour l'Allemagne 60%, pour le Benelux 60% (pour les seuls produits industriels), pour la France 80% et pour l'Italie 200%. Dans le domaine des tarifs, un premier abaissement de 10% sur chaque produit a été effectué. Un deuxième abaissement de même importance interviendra au 1^{er} juillet 1960. Parmi les mesures prises dans le domaine tarifaire il convient de relever également que les pays du Benelux ont remplacé les droits d'entrée sur les vins — droits qui avaient le caractère de droits fiscaux — par une taxe interne. Conformément au régime spécial accordé au Grand-Duché de Luxembourg, cette taxe interne ne s'applique pas aux vins luxembourgeois. Le nouveau régime est entré en vigueur à la date du 1^{er} janvier.

Malgré le caractère spectaculaire des premières mesures, il serait téméraire de prétendre qu'elles aient dès à présent influencé sensiblement l'évolution des échanges. Les effets produits sont plutôt d'ordre psychologique. Comme l'a exprimé M. Rey, Commissaire belge à la Commission du Marché Commun, les premières réalisations ont provoqué une prise de conscience européenne des milieux économiques qui envisagent l'avenir dans la perspective du Marché Commun et se comportent en conséquence. Il ne se passe guère de semaine où la presse des pays de la Communauté ne signale des cas de plus en plus nombreux de concentrations d'entreprises, de conclusions d'accords de spécialisation et d'organisation par secteur sur le plan communautaire. Un autre fait important à relever, c'est la tendance manifestée par les investissements en provenance de la zone dollar de se fixer sur le territoire de la Communauté plutôt que dans d'autres pays européens.

A cet endroit de mon exposé, je ne puis m'empêcher d'exprimer une double inquiétude. La première, c'est que cette prise de conscience européenne n'ait peut-être pas encore fait tous les progrès désirables dans les milieux industriels luxembourgeois. Comme l'a relevé le rapport de la Commission du Marché Commun, c'est d'abord sur la spécialisation que doivent porter les efforts; ensuite, une certaine concentration s'impose, car sur un territoire aussi exigu que le nôtre, trop nombreuses sont les entreprises qui n'atteignent pas les dimensions minima nécessaires pour un rendement économique dans le cadre du Marché Commun. Il n'est pas à la connaissance du Gouvernement que dans les domaines de la spécialisation et de la concentration, des efforts suffisants aient été entrepris

par les milieux industriels luxembourgeois jusqu'à présent.

La deuxième appréhension se fonde sur la constatation que parmi les nombreux investissements de capitaux étrangers qui ont été effectués dans les pays de la Communauté depuis la création du Marché Commun, le Luxembourg fait figure de parent pauvre. Il est vrai que certaines conditions naturelles pour attirer les investissements étrangers ne jouent pas en notre faveur. Le Gouvernement, conscient de cet état de choses, y voit une raison de plus pour faire des efforts, notamment en ce qui concerne la législation fiscale, afin de compenser dans une certaine mesure la situation désavantagée du pays.

Euratom

Le Luxembourg continue à porter un intérêt très vif aux activités de la Communauté Européenne de l'Energie atomique, notamment aux questions de la protection sanitaire de la population contre les radiations ionisantes, au marché commun nucléaire, au développement de la recherche, à la formation de spécialistes, etc.

Au cours de l'année écoulée, toutes les institutions importantes prévues par le Traité Euratom ont été mises en place. Le Luxembourg y est partout représenté sous deux réserves: La Commission de l'Euratom ne comprend pas de membre luxembourgeois, mais le Luxembourg a été autorisé à accréditer auprès de la commission un représentant qualifié chargé d'assurer une liaison permanente. En ce qui concerne l'Agence d'approvisionnement, étant donné notre situation énergétique, le Gouvernement a estimé qu'il n'était pas opportun en ce moment de participer au capital de l'agence; en conséquence, le Comité consultatif de l'Agence ne comprend pas de représentant luxembourgeois. Aux termes de l'article 76 du Traité, le Luxembourg garde la possibilité de modifier sa décision en 1965.

Les réalisations les plus importantes de l'Euratom sont actuellement les suivantes:

- 1° La fixation par voie de directives des normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des radiations ionisantes.
- 2° La réalisation du marché commun nucléaire à la date du 1^{er} janvier 1959.
- 3° La conclusion d'un important accord de coopération Euratom-Etats-Unis qui prévoit un programme de recherches et l'installation en Europe de réacteurs d'une puissance totale d'un million de kW, grâce à un prêt de 135 millions de dollars que les Etats-Unis mettront à la disposition de la Communauté.

4° L'accord de coopération conclu entre l'Euratom et la Grande-Bretagne.

D'autre part, des accords sont actuellement négociés avec le Canada et le Brésil.

La Commission se préoccupe également de l'important problème de l'assurance des risques atomiques.

En conclusion, la coopération dans le cadre de l'Euratom pose au Luxembourg un certain nombre de problèmes qui nous obligeront probablement à élaborer une « loi atomique ».

Travaux des institutions des Communautés

L'Assemblée parlementaire, qui est prévue par les Traités de Rome et qui, en vertu d'une convention entre les six partenaires de ce Traité est commune aux trois Communautés européennes, à savoir le Marché Commun, l'Euratom et la C. E. C. A., a pu commencer ses travaux le 19 mars 1958 à la Maison de l'Europe à Strasbourg. Quoique la responsabilité des Ministres siégeant au Conseil des Communautés ne se trouve pas engagée devant l'Assemblée Parlementaire, le Conseil a tenu à se faire représenter à toutes les sessions de l'Assemblée malgré des difficultés de calendrier résultant des multiples engagements des Ministres intéressés. Outre ce contact direct — fort utile, certes, mais forcément limité — une procédure de questions écrites (adressées soit aux Conseils, soit aux Commissions, soit aux deux à la fois), à laquelle les parlementaires ont recours dans une mesure croissante, tend à devenir pour les organes exécutifs des trois Communautés une méthode de collaboration fructueuse, parce qu'elle permet aux parlementaires de saisir les exécutifs de questions précises et parce que, d'autre part, elle amène les exécutifs à fournir des réponses concertées et étudiées avec tous les soins requis. Ainsi, le Conseil des Ministres apporte sa contribution active aux travaux du Parlement, conscient du rôle crucial qui lui est dévolu afin d'exercer le contrôle démocratique de nos six peuples sur leurs communautés.

Comité économique et social. — Les négociateurs des Traités du Marché Commun et de l'Euratom ont cru, comme l'avaient fait avant eux déjà les auteurs du Traité de la C. E. C. A., devoir associer d'une façon étroite les représentants des syndicats et des organisations professionnelles des six Etats membres à la mise en œuvre du Traité. Ainsi, le Comité économique et social, installé provisoirement à Bruxelles, s'est presque immédiatement mis au travail. Malgré la date toute récente de sa mise en place, le Comité a d'ores et déjà donné des avis dans deux questions, dont celle très importante de la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des radiations ionisantes.

Cour de Justice. — L'ancienne Cour de Justice de la C. E. C. A. est devenue la Cour des trois Communautés. Elle a, en conséquence, été renouvelée en partie. Un nouveau règlement de procédure, adapté aux dispositions des Traités de Rome, vient d'être publié au Journal Officiel des Communautés. La Cour a gardé ses assises à Luxembourg.

Fonds social. — La reconversion des économies que ne manquera pas d'entraîner la mise en œuvre de la Communauté Economique Européenne ne devra en aucun cas se traduire par un préjudice pour les travailleurs de nos pays. Afin de parer à de tels effets, le Traité prévoit la constitution d'un Fonds social qui devra intervenir pour éviter le chômage et assurer les adaptations requises. Le règlement relatif au fonctionnement de ce fonds sera approuvé avant le début du mois de juillet et entrera immédiatement en vigueur. L'Assemblée Parlementaire Européenne a cru utile de demander au Conseil des Ministres d'insérer dans le budget 1959 des Communautés un crédit de 500 millions pour le fonctionnement du Fonds social. Les Ministres se sont ralliés à cette proposition, au cours de la dernière session de leur Conseil, afin de manifester ainsi qu'il n'entre nullement dans les intentions des Gouvernements d'empêcher le fonctionnement immédiat de ce fonds, voire d'en retarder la mise en œuvre, mais il leur semblait indiqué d'assurer sa mise sur pied préalable en tenant compte de certains délais inévitables et surtout du fait que la mise en œuvre du Traité du Marché commun semble — heureusement — ne pas entraîner, du moins dans l'immédiat, un recours au Fonds social.

Le Conseil des Ministres aura à délibérer sous peu du projet d'*Université Européenne*. Le Gouvernement luxembourgeois s'est toujours prononcé pour une grande université de l'Europe pour l'Europe. Malgré les grandes difficultés qu'a rencontrées jusqu'ici ce projet et les réticences parfois compréhensibles de certains milieux académiques, les dernières négociations font espérer que la mise en place des organes administratifs de la première université européenne pourra se faire avant la fin de l'année.

Siège des institutions européennes

J'en viens à un sujet qui nous tient tous à cœur, à savoir celui du siège des institutions européennes. Lors de la réunion du 16 mars 1959 à Bruxelles des Ministres des Affaires Etrangères des Six j'ai déclaré que la position luxembourgeoise en ce qui concerne le siège des institutions n'avait pas changé et que j'avais la ferme volonté de continuer dans le même sens et dans le même esprit la politique de mon honorable et éminent prédécesseur. L'attitude du Gouvernement étant connue, je n'ai pas besoin de m'étendre longuement à propos de cette question qui retient mon entière attention et qui est l'objet de ma plus grande vigilance.

Je voudrais tout d'abord déclarer que le Gouvernement maintient la candidature de la Ville de Luxembourg au siège du Marché Commun et de l'Euratom. En ce qui concerne la CECA, je vous rappelle que l'année dernière mon prédécesseur avait déclaré à cette tribune que Luxembourg était devenu le siège de fait de la CECA et que celui-ci ne pouvait être déplacé que par un vote unanime. Je fais mienne cette déclaration et pour autant que de besoin je la confirme. Nos partenaires ont d'ailleurs reconnu que l'implantation de la CECA à Luxembourg nous a mis dans une situation particulière qui affecte des intérêts d'ordre politique, moral et matériel et qu'il faudra en tenir compte au moment de la fixation définitive du ou des sièges des institutions communautaires.

Qu'en est-il du principe de l'unicité du siège? Lors de la réunion des 6 et 7 janvier 1958 des Ministres des Affaires Etrangères le principe du siège unique pour les trois institutions avait été admis à condition que le choix d'un tel siège soit réalisable et qu'il soit fait en conformité des traités. Bien que je marque mon accord avec ce principe, on peut aujourd'hui toutefois se demander sérieusement, si la concentration en un lieu de toutes les institutions s'avère réalisable. J'en prends pour témoin les récents débats à l'Assemblée parlementaire européenne à Strasbourg. Quoi qu'il en soit, si en ce moment des tendances se manifestent au sein du Conseil des Ministres du Marché Commun et de l'Euratom en faveur d'une stabilisation de la situation de fait actuelle des Communautés pour une durée de trois ans, pareille décision, toutefois, ne saurait se concevoir que compte tenu de l'accord conclu les 6 et 7 janvier 1958 à Paris, aux termes duquel le Marché Commun et l'Euratom siègeraient alternativement à Val Duchesse (Bruxelles) et à Luxembourg. Le fait que cet accord n'a pas été entièrement respecté à ce jour par la volonté unilatérale des dirigeants de ces deux communautés ne devra pas être interprété comme une novation à la situation juridique créée à Paris à l'unanimité des six Ministres des Affaires Etrangères.

Où en est la question du district européen? Vous savez que les Ministres des Affaires Etrangères des Six ont décidé le 16 mars dernier à Bruxelles de faire procéder à une étude de la notion du district européen. Je précise qu'il s'agit d'une étude juridique et technique qui ne préjuge nullement de la décision politique. Il est évident que sans être opposé à cette étude, le Luxembourg ne pourra politiquement prendre position à l'égard de cette question qu'au moment où il sera saisi du rapport définitif, c'est-à-dire une fois que toutes les données du problème seront connues.

Je vous donne l'assurance que je ne ménagerai pas mes efforts pour défendre les intérêts légitimes de notre pays dans cette question qui a pour nous une si grande importance.

Statut des fonctionnaires passés au service d'institutions internationales

En réponse à une question posée par l'honorable M. Jean Bech, j'ai l'honneur de rappeler à la Chambre des Députés qu'un projet de loi se trouve depuis longtemps en instance devant la Chambre, en vue de régler le statut des fonctionnaires publics passés au service d'institutions supranationales ou internationales. Ce projet s'était heurté dans le temps à des résistances au sein de la Commission parlementaire compétente; c'est pourquoi la Chambre n'y a pas donné suite, mais sans y substituer une autre solution. Comme le problème devient cependant de plus en plus aigu, le précédent Gouvernement avait décidé d'instituer une Commission d'études chargée de revoir les principes de l'ancien projet et de présenter à la Chambre une solution nouvelle. J'espère que nous serons en mesure de vous soumettre cette solution au début de la session prochaine. Si j'interprète bien les intentions qui se sont manifestées dans le temps au sein de la Commission parlementaire, la solution à rechercher ne sera pas en défaveur des fonctionnaires passés au service international, mais je voudrais dire très sérieusement à la Chambre qu'elle devra penser également à revaloriser la condition des fonctionnaires qui restent au service de notre Communauté nationale; nous ne réussirons pas à la longue à retenir auprès de nous les meilleurs éléments parmi eux, si nous les maintenons indéfiniment dans une condition de médiocrité.

Zone de libre échange

Lors du dernier discours budgétaire, mon prédécesseur vous a exposé les difficultés que rencontrent les négociations sur la Zone de libre échange, appelée maintenant plus communément « association économique européenne ». Vous savez que la difficulté de base réside dans le fait que les onze autres pays de l'O. E. C. E. réclament que les mesures prises par les Six en application du Marché Commun s'étendent sans aucune discrimination à tous les pays de l'O. E. C. E., sans que ceux-ci soient pour autant prêts à accepter certaines obligations essentielles du Traité de Rome. Le Comité Maudling, chargé de négocier une association économique européenne entre les Six et les Onze, n'a pas pu aboutir et a provisoirement suspendu ses travaux.

Dans le but d'atténuer, dans la mesure du possible, les différences de traitement qui sont la conséquence inéluctable du Marché Commun, les pays de la Communauté ont étendu unilatéralement à tous les pays de l'O. E. C. E. et du G. A. T. T. la réduction tarifaire de 10 % effectuée à la date du 1^{er} janvier 1959 pour autant que les droits abaissés étaient supérieurs au tarif extérieur commun.

A la suite de l'échec du groupe Maudling, la Commission de la Communauté Economique Européenne fut chargée par le Conseil des Ministres, à la date du 3 décembre 1958, de faire des propositions pour trouver une solution aux problèmes d'association économique européenne. Le rapport de la Commission fut présenté au Conseil des Ministres le 16 mars dernier. Il s'est avéré que les propositions avancées par la Commission n'ont pas été suffisamment orientées vers la solution des problèmes européens créés par la réalisation du Marché Commun. La Commission a suggéré des solutions à l'échelle mondiale qui de ce fait ne peuvent aboutir à la conclusion d'une association européenne. Ni les Onze, ni les Six n'ont pu se rallier à ces propositions qui auraient signifié en fait l'abandon de l'idée d'une Zone de libre échange. Un Comité spécial, dans lequel la Commission et les six Etats membres sont représentés, vient d'être institué pour amender le rapport initial de la Commission et faire des suggestions nouvelles. Pour conclure, je crois pouvoir dire qu'une solution immédiate n'est pas encore en vue et que, sans une ferme volonté politique et une large compréhension mutuelle de tous les pays intéressés, il ne sera pas possible d'aboutir à une solution de compromis acceptable pour tous.

G. A. T. T.

A l'avant-plan de la 13^e session du G. A. T. T. se trouvait l'examen des effets du Marché Commun sur les pays tiers. Je me bornerai à dire brièvement que les Parties Contractantes avaient chargé un comité spécial d'experts de présenter un rapport permettant d'apprécier les conditions actuelles du commerce international. En partant de ce rapport, les Parties Contractantes ont décidé de mettre en œuvre un programme d'action commune dans trois domaines essentiels des échanges internationaux. Elles ont créé dans ce but les trois comités suivants:

- le comité pour l'abaissement des tarifs douaniers;
- le comité pour la suppression des obstacles à l'expansion du commerce résultant des politiques nationales protectrices dans le secteur agricole;
- le comité des problèmes posés par les exportations des pays sous-développés.

En ce qui concerne plus spécialement le problème tarifaire, il faut relever une proposition de M. Dillon, sous-secrétaire d'Etat et chef de la délégation des Etats-Unis au G. A. T. T., tendant à réunir une conférence tarifaire à l'échelle mondiale dès l'année 1960. Comme un des objectifs principaux de ces négociations tarifaires est d'obtenir des réductions sur le tarif extérieur de la Communauté économique européenne, les Six étudient actuellement les répercussions de ces négociations à l'égard des producteurs de la Communauté ainsi que les avantages que l'on

peut escompter d'un abaissement du tarif des principaux pays participants.

En ce qui concerne le Traité de Rome, les discussions au G. A. T. T. n'ont plus porté sur les aspects juridiques, c'est-à-dire sur la comptabilité du Marché Commun avec les dispositions du G. A. T. T., mais plutôt sur les difficultés résultant pour certains pays de la mise en œuvre du Traité. Des consultations ont été engagées au sujet de différents produits, notamment le café, le sucre, les tabacs. Les pays de la Communauté, en prenant connaissance des préoccupations de leurs partenaires du G. A. T. T., même lorsque des cas concrets de dommages ne pouvaient être invoqués, ont ainsi manifesté leur volonté de coopérer avec tous les pays tiers auxquels la mise en vigueur du Marché Commun pose des problèmes spécifiques.

Benelux

En ce qui concerne le Benelux, je pourrai être très bref. En effet, vous savez que les trois Gouvernements de Benelux font chaque année un rapport au Conseil Interparlementaire Consultatif. Ce Conseil vient de siéger à Luxembourg. Comme un certain nombre de députés luxembourgeois ont pris part à ses travaux, je ne crois pas nécessaire de m'étendre ici sur des problèmes qui leur sont connus.

Mais je tiens à rappeler à la Chambre que la procédure d'approbation parlementaire du Traité instituant l'Union économique Benelux, signé le 3 février 1958 à La Haye, se trouve en souffrance par suite des crises parlementaires survenues dans les trois pays. Chez nous, tous les travaux sont accomplis pour permettre à la Chambre de se prononcer — le Conseil d'Etat et les Chambres professionnelles (sauf la Chambre d'agriculture) ont donné leurs avis — de manière que le Traité pourrait encore être approuvé au cours de cette session.

Politique commerciale

Abordant la politique commerciale et les échanges commerciaux, je voudrais relever qu'au cours de l'année 1958 les pays de Benelux ont pu réaliser des progrès substantiels dans la voie du parachèvement de la politique commerciale et de la réalisation d'un marché commun pour les produits importés. Alors qu'en 1957 l'Union économique belgo-luxembourgeoise avait continué à négocier des accords commerciaux avec un certain nombre de pays à l'égard desquels les conditions exigées par le Protocole du 9 décembre 1953 relatif à la politique commerciale de Benelux ne se trouvaient pas encore remplies, il n'en a plus été de même en 1958. Au cours de cette dernière année, en effet, aucun nouvel accord commercial n'a été conclu par l'U. E. B. L. Par contre, les pays de Benelux ont négocié en commun et signé, au cours des der-

niers 16 mois des accords commerciaux avec plusieurs pays, à savoir: la Yougoslavie, la Tunisie, le Maroc, Israël, l'Autriche. Le premier accord commun avec un pays d'Europe Orientale a été négocié avec la Pologne. Le texte signé le 3 mars 1959 comporte un accord commercial et un accord financier établissant la multilatéralisation des paiements. Des discussions préliminaires ont également eu lieu avec la Pologne sur la question des biens nationalisés. Un autre accord commercial commun a pu être signé avec la Hongrie le 28 mars 1959. Enfin, les négociations menées pendant de nombreuses semaines à Prague entre une délégation commune des pays de Benelux, viennent d'aboutir au paragraphe d'un accord avec la Tchécoslovaquie. Des négociations sont prévues prochainement avec la Bulgarie, la Roumanie et l'U. R. S. S. L'accord avec ce dernier pays pourrait constituer une innovation en ce sens qu'il est envisagé de lui donner le caractère d'un contrat à long terme. Avec leurs partenaires français et italien du Marché Commun, les pays de Benelux sont parvenus à un accord ayant pour objet de régler les questions antérieurement régies par des accords bilatéraux et qui ne peuvent être réglées, dès à présent, dans le cadre du Traité de Rome. Un arrangement similaire est envisagé avec la République Fédérale d'Allemagne.

D'autre part, des négociations importantes se sont déroulées dans le cadre de l'O. E. C. E. sur l'aide financière à la Turquie et sur l'étalement, dans le temps, du règlement des dettes turques. Ces négociations se poursuivent à Paris depuis l'été dernier et sont actuellement sur le point d'aboutir. Des firmes luxembourgeoises détiennent d'importantes créances arriérées sur la Turquie. L'état actuel des négociations permet d'espérer que les créanciers luxembourgeois pourront bénéficier d'un remboursement prioritaire s'étendant sur une période de trois ans, alors que les créanciers belges et ceux de la plupart des autres pays seront remboursés au cours d'une période de douze ans. Ce résultat favorable a pu être atteint grâce à l'appui désintéressé et l'attitude compréhensive de la délégation belge.

Réexamen de l'Union économique belgo-luxembourgeoise

M. le Président du Gouvernement et M. le Ministre de l'Agriculture vous ont déjà rendu compte des résultats de la Conférence belgo-luxembourgeoise du 29 avril passé, en ce qui concerne plus particulièrement le problème agricole qui a été discuté à cette occasion. En soi, cette session a été consacrée toutefois à un problème de plus grande envergure. Cette réunion de Ministres belges et luxembourgeois a marqué en effet l'ouverture des conversations qui seront consacrées à ce qu'on est convenu d'appeler le « réexamen » de l'Union économique

belgo-luxembourgeoise. Ces conversations serviront à adapter aux circonstances actuelles les textes des Traités d'union économique de 1921 et de 1935, notamment. Une mise au point est, en effet, apparue indispensable, à la fois en vue de la création du marché commun et du Benelux, et en présence d'un certain nombre de problèmes pratiques soulevés par l'évolution de la structure économique qui s'est modifiée profondément au cours des quelque 38 années que dure l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Il nous est apparu que, même dans ce contexte profondément modifié, l'Union économique belgo-luxembourgeoise garde toute sa signification et toute son importance et ce sera donc à partir du principe d'union consacré en 1921 que nous avons l'intention, de part et d'autre, d'entreprendre ces conversations. Nos délégations sont virtuellement constituées et les travaux prendront incessamment leur cours; ils commenceront dans le cadre d'un certain nombre de groupes de travail qui s'occuperont des problèmes économiques, du problème des relations commerciales externes de l'Union, des problèmes financiers et fiscaux, des problèmes agricoles ainsi que des problèmes juridiques et institutionnels. Nous avons la conviction que de ces travaux sortira une union rajeunie et renforcée; nous avons également le ferme espoir qu'il nous sera possible de trouver, d'un commun accord avec le Gouvernement belge, des solutions pour quelques difficultés qui ont surgi au cours des années; à cet égard, je crois que la Conférence intergouvernementale du 29 avril passé est de bon augure.

Le ralentissement de l'activité dans de nombreux secteurs de l'économie du Grand-Duché au cours de l'année 1958 se reflète dans les statistiques relatives à nos échanges commerciaux:

Les exportations sont en effet tombées de 20 milliards 688 millions en 1957 à 18 milliards 916 millions en 1958, accusant ainsi une diminution de 1 milliard 778 millions de francs. Parallèlement, nos importations ont diminué de 1 milliard 586 millions, s'étant élevées à 18 milliards 118 millions en 1957 et à 16 milliards 532 millions en 1958.

Ces chiffres dénotent le net recul de nos échanges avec l'étranger. Si notre balance commerciale continue néanmoins à s'établir sur un solde favorable qui est en l'occurrence de 14 %, ce résultat n'est dû qu'à une diminution sensible de nos importations.

Au cours de l'année 1958, les résultats obtenus par l'industrie sidérurgique ont été moins satisfaisants que l'année précédente, tant dans le domaine de la production que dans celui des exportations. Ce n'est que grâce à de larges concessions sur les prix qu'une plus forte diminution des exportations a pu être évitée. A des degrés divers, les autres secteurs de l'économie luxembourgeoise n'ont pas été épargnés non plus

par la récession et les résultats des exportations réalisées en témoignent.

Ces données assez inquiétantes sont quelque peu tempérées par une reprise qui s'ébauche, particulièrement dans le secteur de la sidérurgie. Les carnets de commande de notre industrie sidérurgique ont tendance à se regarnir et on peut actuellement envisager l'avenir avec un certain optimisme. La sidérurgie américaine, notamment, qui est considérée comme le baromètre pour l'évolution du marché mondial de l'acier, semble progresser sur des bases solides.

En ce qui concerne la répartition géographique de nos échanges commerciaux au cours de l'année 1958, nous constatons que l'avance prise précédemment par l'Allemagne, et qui l'avait hissée au premier rang de nos fournisseurs, s'est ralentie. L'Allemagne, qui nous fournit 36,3 %, reste cependant notre principal fournisseur. Elle est suivie de près par la Belgique dont la quote-part est évaluée à 36,1 %. C'est dans le même ordre que nous retrouvons ces deux pays dans le rang de nos clients. L'Allemagne absorbe 23,3 % de nos exportations et la Belgique 20,5 %. L'Allemagne est devenue ainsi notre premier client en 1958. La France garde sa troisième place de fournisseur, malgré une sensible diminution de ses ventes qui ont reculé de 15 à 10,7 %. Elle est suivie de très près par les Pays-Bas qui interviennent pour 9,3 % dans nos importations. Notre partenaire de Benelux se maintient cependant au rang de nos clients, précédant de peu la France.

Il est intéressant de relever que nos importations en provenance de nos partenaires du Marché Commun représentent 63,5 % de nos exportations.

Je ne voudrais pas terminer le chapitre des échanges commerciaux sans attirer, comme mon prédécesseur l'a déjà fait à différentes reprises, l'attention sur la sérieuse lacune qui existe dans notre politique commerciale: je veux parler de l'absence d'un *ducroire*. Les exportateurs luxembourgeois sont les seuls à ne pas disposer de la garantie d'un *ducroire* gouvernemental. L'absence de *ducroire* rend impossible toute politique de crédit à l'exportation. Si, dans le passé, cette absence de politique de garantie et de crédit a déjà sensiblement handicapé nos exportateurs, l'évolution récente de la politique commerciale du Benelux et du Marché Commun démontre clairement qu'un pays ne peut plus, sans causer de graves préjudices à ses exportateurs, rester dans ce domaine à l'écart de la politique générale poursuivie par les partenaires.

Depuis avril 1954, un projet de loi instituant un *ducroire* gouvernemental pour notre industrie moyenne a été déposé à la Chambre. Ce projet prévoit une garantie de 25 millions de francs. Malgré la modicité de cette somme et malgré l'utilité et la nécessité reconnues de cette garantie de l'Etat, ce projet n'a pas encore pu se réaliser. Je sais que le projet en question ne

constitue qu'une solution partielle du problème du ducroire, étant donné que le secteur de la sidérurgie s'en trouve exclu. Un règlement d'ensemble ne pourra se faire que par une formule d'association au ducroire belge. A cet égard, nous avons eu la vive satisfaction de voir accepté par le Gouvernement belge, lors de nos négociations du 29 avril passé, le principe d'un régime commun du ducroire. Mais la mise au point d'une telle solution prendra nécessairement

encore du temps bien que nous ayons l'intention de l'activer dans la mesure du possible. En attendant, rien ne nous empêche de mettre en pratique une solution, partielle il est vrai, mais utile et facilement réalisable. Il serait peu sage et contraire à nos intérêts que, sous prétexte que tout ne peut être réglé, on ne règle rien du tout. Je me permets donc d'insister très vivement pour que le projet déposé en 1954 devienne en 1959 enfin une réalité.

Le XIII^e Congrès Economique Benelux à Rotterdam

Les 17 et 18 avril 1959 a eu lieu à Rotterdam le 13^e Congrès économique Benelux, auquel prirent part environ 300 délégués belges, néerlandais et luxembourgeois. Le thème principal du Congrès était « La position de Benelux dans la Communauté Economique Européenne ».

De nombreuses personnalités des trois pays assistèrent à la séance d'ouverture, au cours de laquelle M. le Dr W. F. Lichtenauer, Sénateur néerlandais, Président de la Commission d'Etude Economique du Comité Benelux, prononça l'allocution de bienvenue. Du côté luxembourgeois, on remarquait M. Jean-Pierre Kremer, Ambassadeur du Luxembourg à La Haye, M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, M. Alphonse Huss, Conseiller à la Cour Supérieure de Justice, M. Pierre Pescatore, Conseiller de Légation, et M. Joseph Schmit, Conseiller de Gouvernement.

D'importants discours furent prononcés notamment par M. Fayat, ancien Ministre du Commerce Extérieur de Belgique, M. Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, M. d'Haeze, Conseiller financier et Chef du service d'études au Ministère des Finances de Belgique, M. le Dr Lichtenauer, Sénateur, et M. Ch. Spaens, Président de la Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg.

A l'issue de ses travaux, le Congrès Economique Benelux adopta quatre résolutions rédigées à la suite des discours prononcés par MM. Spaens, Lichtenauer et d'Haeze.

Les travaux du Congrès prirent fin le 18 avril. Le discours de clôture fut prononcé par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours :

« Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Rotterdam, l'une des deux vastes portes de Benelux donnant sur le grand large, la cité d'aujourd'hui et de demain, celle donc de la confiance tenace en de meilleurs lendemains, a accueilli le XIII^e Congrès Economique Benelux.

Les organisateurs ont certainement voulu que les travaux de ce congrès se déroulent sous le signe du génie local de la patrie d'Erasmus, qui est fait aussi bien d'humanisme que d'irrésistible volonté de progrès technique et industriel.

Toute construction politique suppose la foi non défaillante de ses protagonistes. Toute construction politique est sujette aux avatars de l'histoire, aux intempéries du climat international. Benelux n'y échappe guère. En vous réunissant chaque année, vous entendez faire le point de la situation. Vous vous interrogez sur les progrès et l'utilité de Benelux. Vous ranimez votre foi par une réaffirmation de la volonté commune de poursuivre l'œuvre entreprise. L'idée de Benelux ne peut être l'affaire exclusive des chancelleries. Elle doit pénétrer et imbiber la pensée économique des classes productives de nos trois pays. Votre congrès, vos comités de rapprochement montrent la voie, éclairent l'opinion publique, aident à créer l'état d'esprit fait de coopération et de solidarité, sans lequel Benelux périliterait.

L'inquiétude intellectuelle au sujet du sort de l'œuvre commencée est trahie par le choix des sujets traités à ce congrès. Deux préoccupations majeures ont dominé vos débats. La première, celle de l'utilité et de la position de Benelux dans l'impressionnant mouvement d'intégration économique européenne qui se déroule autour de nous et auquel nos trois pays participent à fond. La seconde est la prise de conscience des imperfections actuelles de Benelux, des progrès à faire dans la construction de l'union économique. Et certes, si nos réflexions aboutissent à la conclusion que Benelux a une position spéciale et une utilité particulière en dehors et en dépit de l'intégration plus large, nous apporterons d'autant plus de dynamisme et de bonne volonté à la solution de nos problèmes spécifiques.

Personnellement j'estime que le développement de Benelux devrait être une constante de la politique étrangère de nos trois pays, quels que fussent par ailleurs le rythme et les méthodes du mouvement européen. Avec le sens pratique inné qui caractérise la mentalité de nos popu-

lations, nous avons entrepris une œuvre d'intégration économique selon des méthodes dictées par les données politiques, historiques et géographiques propres à nos pays. Ces méthodes ont pu paraître pragmatiques et certaines même timorées. Benelux "s'est hâté avec lenteur" comme la tortue du fabuliste. Il a pu paraître à certains moments que l'Union Economique de Benelux était dépassée par les plans et les réalisations tendant vers l'intégration économique dans de plus vastes cadres. Et pourtant! Chaque fois que la marche vers l'Europe s'est trouvée hérissée d'obstacles, chaque fois qu'elle nous décourageait, nous nous sommes retournés vers un Benelux qu'on avait failli oublier. Nous avons constaté que malgré les reculs, malgré la prudence doctrinale et le pragmatisme des méthodes, dans le silence, l'Union Economique avait fait des progrès. Elle avait poussé comme poussent les chênes de nos Ardennes, lentement, bourrés de nœuds, avec des excroissances et quelques branches mortes, mais elle avait poussé néanmoins. Dans cette lente maturation, elle vainc ses maladies et surmonte des crises qui, ne l'oublions pas, à certains moments paraissaient mortelles. Je n'en prends pour preuve que ce terrible problème monétaire qui, pendant des années, empoisonnait la coopération de Benelux et qui, un jour, comme par miracle, s'est résorbé.

Si l'œuvre de Benelux doit être poursuivie et perfectionnée dans le cadre du développement du Marché Commun, c'est certainement dans l'intérêt de ce dernier. Monsieur Margue, le distingué Président du Comité Benelux de Luxembourg, a posé un jour la question: Où est l'utilité de Benelux, si l'Europe se fait? Il a répondu lui-même bien à propos: Si Benelux ne se fait pas, à plus forte raison l'Europe sera impossible. Benelux, c'est l'essai, c'est l'exemple. Plus que cela d'ailleurs. Un Benelux intégré, trois pays regardant dans la même direction, c'est une énorme facilité pour la poursuite des objectifs du marché commun. Nos trois gouvernements ont donc bien fait d'insister pour que les traités européens consacrent le principe de la compatibilité parfaite de nos unions économiques avec l'intégration économique européenne. Je me permets de vous citer l'article 233 du Traité du Marché Commun qui règle le côté juridique de la question: "Les dispositions du présent Traité ne font pas obstacle à l'existence et à l'accomplissement des unions régionales entre la Belgique et le Luxembourg, ainsi qu'entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, dans la mesure où les objectifs de ces unions régionales ne sont pas atteints en application du présent Traité."

Si la préexistence de Benelux a facilité la tâche de la Communauté européenne, il ne faut pas se dissimuler que, d'un autre côté, Benelux met ses espoirs dans cette Communauté pour résoudre certains de ses propres problèmes particulièrement épineux. Le danger existe même

d'éluder actuellement la franche discussion de certains de ces problèmes sous prétexte que l'Europe apportera la solution. Ici encore je me permets d'insister sur la continuité et la constance qui doivent caractériser la collaboration au sein de Benelux. Les solutions dans le cadre européen doivent être préparées par un long travail d'approche, par une mise en ordre de nos ménages nationaux ainsi que de notre ménage bénéluxien. On ne m'en voudra pas de citer ici les problèmes agricoles qui existent entre les trois pays de Benelux.

Selon certains économistes, les difficultés de Benelux dans le domaine agricole sont la confirmation d'une règle qui veut que les unions douanières et économiques sont plus faciles entre des économies nationales concurrentes qu'entre des économies nationales complémentaires. — Entre parenthèses, cette façon de voir permettrait d'être optimiste en ce qui concerne les problèmes portuaires. — Mais alors qu'au point de vue industriel nos économies sont concurrentielles, elles seraient complémentaires au point de vue agricole. D'où les difficultés que nous connaissons.

Je n'ai pas le loisir d'analyser cette idée qui en bonne logique devrait nous amener à des réformes de structure de nos économies agricoles de nature à les rendre concurrentes sur les marchés extérieurs après une phase de spécialisation poussée. Ce qui me paraît indispensable en ce moment, c'est que nous n'abandonnions pas le dialogue agricole que, conscients des embûches et des difficultés des problèmes, nous cherchions des solutions, au moins provisoires, qui, sans correspondre peut-être à la stricte logique d'une union économique, trahissent au moins la reconnaissance de liens spéciaux entre des pays attachés à la poursuite d'un idéal économique commun.

Ce sont ces liens qui font notre place spéciale dans le cadre de l'intégration européenne. Ce sont eux qui renforcent notre situation politique en Europe, qui ont fait le succès des initiatives de nos Gouvernements dans le domaine de la coopération internationale, comme par exemple à propos de l'initiative prise de convoquer la fameuse conférence de Messine, dont les négociations ont conduit au Traité de Rome.

Monsieur Fayat vous a montré hier, comment et pour quelles raisons économiques, et Benelux et l'Europe des Six, devraient être dépassés. Ce n'est que la grande Europe, celle englobant les communautés britannique et scandinave qui sera équivalente aux deux grands blocs économiques qui se partagent le monde. Rien, dans la doctrine des pays de Benelux, n'exclut ce développement. Des raisons économiques inhérentes à la structure de notre commerce extérieur l'exigent même. Nous sommes habitués à apprécier la valeur d'une union économique non seulement en fonction de l'accroissement

d'échanges qu'elle détermine à l'intérieur de la communauté, mais aussi d'effets bénéfiques qu'elle a sur le développement du commerce avec les pays tiers. Le Marché Commun sera un succès dans la mesure où il atteindra ce double objectif. Les pays de Benelux seront là pour le rappeler.

Des horizons plus larges ne doivent pas nous faire oublier néanmoins la tâche immédiate qui, pour nos trois pays, est de perfectionner Benelux d'abord, de poursuivre une loyale application des principes et de la lettre des traités européens ensuite, de démontrer enfin que le fonctionnement souple des institutions ainsi que leur doctrine économique tendant vers l'expansion ne devraient empêcher aucun pays européen d'y adhérer avec la plénitude de droits et de devoirs que la qualité de membre implique.

J'espère que le jour où le Marché Commun Européen aura atteint les objectifs essentiels des unions économiques régionales, celles-ci n'auront pas épuisé leurs effets au point de vue politique. Il subsistera, je l'espère du moins, une solidarité spéciale de nos trois pays qui jouera au sein des institutions de la Communauté européenne. Notre situation géographique d'une part, notre attachement aux libertés civiles d'autre part sont les fondements et le ciment de cette solidarité.

Si vous regardez une carte de l'Europe, vous verrez que nos trois pays forment une espèce de triangle rectangulaire dont l'hypoténuse donne sur l'Allemagne et la base sur la France. Le triangle donne sur deux des grandes puissances du passé européen qu'il n'a pu séparer et dont il n'a pu éviter les antagonismes. Mon propre pays forme la pointe de ce triangle. Piquant sur la frontière commune des deux grands États européens, il devait nécessairement subir les plus nombreux avatars pendant son histoire.

Le triangle est une forme géométrique qui a peu de profondeur, mais beaucoup de circonférence. C'est à la circonférence, c'est-à-dire au contact avec l'extérieur, avec le commun extérieur que se joue notre sort. Si l'un des côtés du triangle s'appuie sur le monde latin et si le second donne sur le monde germanique, le troisième tourne sa face résolument vers le reste du monde.

Quelles que soient les langues parlées dans ce triangle, quel que soit l'éloignement de la destinée historique, quelles que soient les divergences d'institutions et de tempérament, il reste acquis qu'un même esprit démocratique nous anime, forgé dans la lutte contre les dominations et les idéologies étrangères, une même conception du rôle et des limites du pouvoir étatique, une même confiance dans l'entreprise libre, un même souci de progrès social. Notre volonté politique va dans la même direction.

Alors, attachons-nous à corriger les imperfections de Benelux, à approfondir notre collaboration économique. Ici encore nous avons un

point essentiel commun: la nécessité d'un intense commerce international, la volonté de développer les échanges de marchandises et de capitaux.

Il n'y a donc pas à hésiter, l'union économique des pays de Benelux garde toute sa valeur, toute son opportunité dans le cadre de l'intégration de l'Europe.

Si donc je préconise la poursuite par les trois pays d'une vivante politique Benelux, je me rends compte évidemment des obstacles à surmonter. Les confédérés de ce congrès en ont traité un certain nombre. On a parlé des imperfections de Benelux, de l'insuffisance de l'harmonisation des fiscalités.

Il ne faut pas se dissimuler qu'à la base des difficultés de Benelux se trouvent certaines divergences sociologiques et démographiques dont la disparition ou l'atténuation s'étendra sur un temps assez long. On comprend sans plus que les Pays-Bas poursuivent une politique des salaires et des prix dont le cheminement vers un état d'équilibre avec les partenaires de Benelux sera nécessairement assez lent. Cela n'empêche pas que l'on doive voir ce problème, comprendre que des niveaux de salaires et de prix trop divergents, créent des problèmes pour les partenaires et en tenir compte à propos de certains agencements de l'Union économique, étant entendu qu'à la longue l'harmonisation des conditions sociales devra se faire dans le progrès.

Le problème de la fiscalité exposé par Monsieur d'Haese est un de ceux qui trahissent le mieux des différences de conception et de tradition. Ici encore, et abstraction faite des accises et d'autres droits frappant la production ou la circulation dont l'unification doit être poursuivie, il suffira dans de nombreux cas, comme par exemple dans le domaine des impôts directs, d'harmoniser les législations. Retenons d'ailleurs que cette harmonisation devra être d'autant plus poussée que les dispositions fiscales en question procèdent d'un dirigisme ou d'un planning économiques et que l'impôt est appelé à jouer sa fonction économique.

La fiscalité est au cœur des grands problèmes politiques. Il n'y a pas de doute. De grandes révolutions ont été déchaînées par des litiges fiscaux. En tant que les revenus fiscaux sont affectés à des transferts de revenus au sein de la société politique, ils touchent à la structure de cette société elle-même. Aussi l'articulation, l'agencement, la répartition des charges et des faveurs dans les budgets trahiront-ils toujours les conceptions et les tendances politiques d'un État souverain. Et nos États restent souverains. Cela n'empêche encore une fois qu'entre partenaires économiques il faille voir clair. Aussi faut-il, avec la patience d'un horloger, démonter les rouages compliqués des budgets pour constater ce qu'ils contiennent exactement. A cette tâche s'est attelée une commission spéciale de notre organisation, la commission pour l'étude

de la comparaison des budgets des institutions publiques et parastatales, sur les travaux de laquelle je voudrais attirer l'attention des congressistes.

La commission utilise un double instrument ordonnateur: D'abord la classification économique qui consiste à répartir les budgets nationaux fort différents de forme, entre une série de comptes et de rubriques ayant une signification économique spécifique comme par exemple, la consommation ou l'investissement. Cette répartition part des méthodes utilisées par la comptabilité nationale et indique en grandes lignes les rapports avec les autres secteurs de l'économie. Le second instrument statistique, la classification fonctionnelle range les dépenses publiques selon les tâches de l'Etat auxquelles elles se rapportent. Elle trahit plus particulièrement les tendances politiques. Evidemment, toutes ces comparaisons doivent être maniées avec prudence, étant donné les différences en matière de technique budgétaire et les fluctuations du pouvoir d'achat des monnaies. Les conclusions de ces études n'en illustrent pas moins les particularités des différentes politiques, souvent d'une façon frappante.

Ces particularités subsisteront dans le cadre d'un équilibre global qui doit être cherché pour les conditions de production. Monsieur d'Haese nous a indiqué hier une des voies possibles pour réaliser l'harmonisation des taxes de transmission en limitant le problème à l'élimination de taxes spécifiques provoquant des distorsions notables, tout en admettant que des différences dans le taux moyen ou général ne soulèvent pas de difficultés insurmontables. C'est encore une fois l'application de l'idée qu'un équilibre global doit être réalisé. Mais pour apprécier cet équilibre il faut s'entourer de statistiques valables et indiscutables, mettre un peu le nez dans les affaires du voisin.

Dans ce domaine, également Benelux a accompli un travail de pionnier. Comme le même besoin de comparaison se fera sentir dans le cadre des Six de l'Europe, je ne peux qu'exprimer le désir que l'on fasse fruit des travaux

de nos experts et que l'on adopte leurs méthodes déjà éprouvées.

Si nous attirons l'attention de l'opinion publique sur les imperfections de Benelux, et ce à juste titre, nous pouvons néanmoins être fiers des résultats déjà acquis. Voyez seulement comment, systématiquement, la politique commune contractuelle s'est poursuivie dernièrement par la signature d'accords commerciaux communs avec un grand nombre de pays. Cette politique alliée au développement d'un système multilatéral de paiements en Europe fournit la base d'un règlement satisfaisant du problème monétaire en Benelux. Ce problème crucial ne soulève pas de difficulté particulière en ce moment. Il faut cependant que par une régulière consultation des autorités monétaires entre elles et par une confrontation et une harmonisation des techniques du crédit et du marché de l'argent, l'union de Benelux, dans le domaine monétaire, ne soit pas affaiblie dans l'une ou l'autre hypothèse d'événements à l'extérieur de l'Union.

La contexture monétaire intérieure de Benelux doit également être à toute épreuve.

Voilà, Messieurs, il reste encore à faire. La vie économique pose tous les jours de nouveaux problèmes. Ceci n'aura pas été le dernier congrès de Benelux.

L'histoire de Benelux, c'est de l'histoire contemporaine. Les historiens, et nous sommes tous historiens à certaines heures, sont des gens critiques. Remarquez comment la plupart des écrits sur l'histoire regorgent de critiques sur la façon de se comporter des personnages dont on relate les exploits. Alors songeons aux historiens de l'avenir. Ils dévoileront encore plus d'imperfections à notre façon d'aborder les problèmes que nos contemporains. Je formule des vœux pour qu'ils trouvent dans les chroniques des Congrès de Benelux des correctifs, des réactions contre l'engourdissement, des départs d'initiatives nouvelles qu'ils pourront mettre à l'actif de la prévoyance et de la sagesse des hommes engagés dans les affaires politiques et économiques de nos trois pays.»

Conférence intergouvernementale belgo-luxembourgeoise à Bruxelles

Réexamen de l'U. E. B. L.

Une importante réunion intergouvernementale belgo-luxembourgeoise a eu lieu à Bruxelles le 29 avril en vue de réexaminer le Traité d'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

A cette occasion, les Ministres ont recherché les modifications qu'il convient d'apporter à l'U. E. B. L. et les développements nouveaux

qu'on pourrait lui donner pour que la coopération poursuivie pendant près de quarante ans entre les deux pays puisse trouver une continuation plus fructueuse encore.

Cette révision anticipée de l'U.E.B.L. est due aux incidences de l'intégration économique multilatérale sur l'Union ainsi qu'à la conception du

rôle de l'Etat dans la vie économique qui a notablement évolué depuis l'entrée en vigueur du Traité d'Union.

Rappelons que ce n'est d'ailleurs pas la première fois dans l'histoire de l'U. E. B. L. que le besoin s'est fait sentir d'adapter l'Union économique à des données évoluées et de résoudre les problèmes et les difficultés imprévisibles qui se révèlent par l'expérience. En effet, en 1935, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a été complétée et modifiée par une série de Protocoles, dont le plus important avait trait au régime des importations et des exportations ainsi qu'au régime des produits agricoles. L'évolution n'a pas cessé depuis et, une nouvelle fois, le besoin s'est fait sentir d'adapter l'Union économique à un ensemble d'exigences qui se sont manifestées depuis la seconde guerre mondiale.

Parmi les questions retenues en vue d'être discutées dans le cadre du réexamen de l'Union économique figurent les questions économiques, les relations économiques externes, les questions financières et fiscales, les questions juridiques et institutionnelles et les questions agricoles parmi lesquelles le problème posé par les échanges de beurre au sein de l'Union belgo-luxembourgeoise. Le Gouvernement luxembourgeois et les groupements professionnels intéressés avaient recherché pendant les derniers temps une solution à ce dernier problème, qui avait notamment eu des répercussions dans l'opinion publique du pays.

A l'issue de la réunion intergouvernementale à Bruxelles, où le Luxembourg était représenté par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, M. Pierre Pescatore, Conseiller de Légation au Ministère des Affaires Etrangères, et plusieurs hauts fonctionnaires, le communiqué suivant fut publié :

« Les membres des Gouvernements belge et luxembourgeois principalement intéressés aux problèmes de l'Union Economique se sont réunis, le 29 avril 1959, sous la présidence de M. le Premier Ministre Eyskens et de M. le Président du Gouvernement Werner, au siège du Ministère des Affaires Etrangères à Bruxelles, en vue d'ouvrir les conversations consacrées à

l'examen de l'ensemble des conventions et accords constituant l'Union belgo-luxembourgeoise. Ils ont convenu de charger leurs délégués d'adapter aux circonstances actuelles les textes des Traités et Conventions existants, et notamment les Traités de 1921 et de 1935, en vue de renforcer et de parfaire l'Union Economique. A cette fin, ils ont décidé de constituer, dans le sein des délégations, un certain nombre de groupes de travail pour rechercher la solution des problèmes particuliers qui se posent dans le domaine des questions économiques, des relations commerciales externes de l'Union, des questions financières et fiscales, des questions agricoles et des questions juridiques et institutionnelles.

Au cours de cette réunion, les Ministres ont décidé de résoudre, dès à présent, le problème posé par les échanges de beurre au sein de l'Union belgo-luxembourgeoise. A cet effet, le régime suivant a été adopté : la production des deux pays de l'U. E. B. L. formera un ensemble. Le beurre luxembourgeois pourra être vendu librement en Belgique. Les deux pays de l'U. E. B. L. pratiqueront une politique coordonnée de stockage et d'écoulement d'excédents éventuels, les charges de cette politique étant supportées d'après une clé de répartition dont les bases ont été arrêtées.

Les Ministres ont admis également le principe de l'établissement d'un régime belgo-luxembourgeois de Dueroire à l'exportation, dont les modalités seront arrêtées au cours des négociations qui viennent d'être entamées.

Les Ministres des deux Gouvernements se sont réjouis des résultats de cette conférence, qui a permis de constater une volonté commune de renforcer la solidarité des partenaires de l'Union. »

La délégation belge était composée de M. G. Eyskens, Premier Ministre, M. P. Wigny, Ministre des Affaires Etrangères, M. J. Van Offelen, Ministre du Commerce Extérieur, M. J. Van der Schueren, Ministre des Affaires Economiques, M. J. Van Houtte, Ministre des Finances, M. le Baron A. de Vleeschauwer, Ministre de l'Agriculture, M. Roger Taymans, Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, et de plusieurs hauts fonctionnaires des divers Départements ministériels.

L'inauguration de la Foire Internationale de Luxembourg

Le 28 mai 1959 a eu lieu, au cours d'une séance académique qui s'était déroulée au Théâtre Municipal de Luxembourg, l'inauguration de la onzième Foire Internationale de Luxembourg.

Dans la salle avaient pris place de nombreuses personnalités qui avaient été saluées à leur arrivée par M. Victor Bodson, Président du Comité de Patronage, M. Alphonse Weicker, Président, et M. Jemp Michels, Directeur de la

Foire Internationale de Luxembourg. Parmi ces personnalités on remarquait les Membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, M. Jacques Van der Schueren, Ministre belge des Affaires Economiques, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture et de l'Education Nationale, M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice et des Affaires Economiques, M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la C. E. C. A., de nombreux Députés, Mgr. Jules Jost, représentant Mgr. l'Evêque de Luxembourg, plusieurs Conseillers de Gouvernement, les Chefs des Administrations de l'Etat, le Bourgmestre ff. de la Ville de Luxembourg et les membres du Collège échevinal et du Conseil communal, des personnalités du monde industriel, commercial et artisanal ainsi que les membres du Comité de Patronage, du Conseil d'Administration et du Conseil de Gérance de la Foire Internationale.

S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, accompagné du Capitaine P.-J. Koch, Aide de camp, fut salué à Son arrivée par les personnalités de la Foire Internationale tandis que la musique du Corps de la Garde grand-ducale exécutait le « Wilhelmus ». Après que Son Altesse Royale eut pris place dans la loge princière, la musique militaire interprétait « Les Noces de Figaro » de Mozart. Ensuite, M. Victor Bodson, en sa qualité de Président du Comité de Patronage de la Foire Internationale, prononça l'allocution suivante :

« Monseigneur,

Votre présence à notre manifestation économique, malgré le grand deuil qui vient de Vous frapper, est un signe tangible de l'immense intérêt que S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et Vous-même manifestez partout et toujours quand il s'agit de rehausser de Votre Auguste Présence une nouvelle étape dans la prospérité du Luxembourg.

Mesdames,
Excellences,
Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de remercier les représentants officiels des nations qui ont tenu à assister aujourd'hui à notre séance académique.

Messieurs les Ambassadeurs,
Messieurs les Ministres,
Messieurs les Chargés d'Affaires accrédités
auprès de Son Altesse Royale Madame la
Grande-Duchesse,

Chaque année, vous avez donné suite à notre invitation. Vous êtes avec nous en ce jour de fête. Vous ne venez pas seulement parce que vous êtes fidèles à la charge que vous avez à représenter dignement votre pays. Vous venez aussi et surtout en amis ce qui vous vaut toute notre reconnaissance.

Messieurs de la Haute Autorité du Charbon et de l'Acier,

Depuis votre établissement à Luxembourg vous avez toujours participé, comme exposants et comme amis, à nos manifestations. Nous vous en remercions du fond de notre cœur.

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Joseph Bech, est retenu à l'étranger par les devoirs de sa charge. Il s'est fait excuser et m'a chargé de représenter ici même la Chambre des Députés.

La récession économique qui nous menaçait il y a un an, et dont nous redoutions un plus grand développement, est en train de se résorber. La présence de Monsieur le Ministre d'Etat et du Gouvernement en entier encourage nos initiatives et stimule notre activité.

Tout à l'heure, Monsieur le Ministre des Affaires Economiques vous développera avec éloquence et le savoir que nous lui connaissons les craintes et les espoirs que susciteront les années à venir.

Le représentant de Son Excellence Monseigneur l'Evêque nous apporte son appui et nous marque son accord avec nos efforts dans le domaine économique.

Nous sommes fiers et touchés que, chaque année, Messieurs les Gouverneurs, Messieurs les Préfets, Messieurs les Maires, Messieurs les Membres des Chambres de Commerce, Messieurs les Fonctionnaires de tous grades, Messieurs les Industriels, Commerçants, Agriculteurs et Artisans, ainsi que tant d'éminents personnalités nous font l'honneur d'assister à cette journée représentative.

Je me plais à relever la bonne entente qui ne cesse d'exister entre la Municipalité de Luxembourg et la Foire Internationale de Luxembourg et je constate avec plaisir que depuis dix ans les Bourgmestre, Echevins et Conseillers ont soutenu et encouragé nos aspirations. Cette année-ci, le premier Echevin, Monsieur Kœnig, vous apportera des mots de bienvenue en remplacement du Bourgmestre, dont la santé est en train de se rétablir complètement.

La Municipalité de Luxembourg sait, ensemble avec nos amis, ces dames et ces messieurs de la presse, que je salue ici spécialement, qu'il a été depuis toujours le but de notre entreprise, de travailler dans l'intérêt de notre économie. La Presse et la Municipalité ont soutenu, sans réserves et pleines de dévouement, notre jeune entreprise il y a plus de 10 ans et ils ont continué à le faire jusqu'à ce jour. Avec la presse et la municipalité de notre côté, la Foire Internationale a encore un bel avenir en perspective.

Je salue encore Radio-Luxembourg qui, comme chaque année, réserve à notre foire dans ses reportages une place de choix.

Nous avons aujourd'hui parmi nous Monsieur Jean Rey, membre de la Commission Economique Européenne, qui a bien voulu donner

suite à notre invitation et vous entretiendra du marché commun. Le présenter longuement serait l'offenser. Monsieur Jean Rey a été pendant plus de quatre années Ministre des Affaires Economiques de Belgique. De formation il est juriste et nous le connaissons pour son esprit modéré et ses larges idées. Ses réalisations comme Ministre des Affaires Economiques furent très importantes. Orateur de talent, diplomate adroit, homme équitable, la Commission Economique Européenne est bien avisé de lui confier des "Good Will Missions", comme il en accomplira une aujourd'hui.

La 11^e Foire Internationale est la première à Luxembourg depuis que le Marché Commun fonctionne. Nous l'ouvrons sous d'excellentes conditions.

La 11^e Foire Internationale a dû refuser des exposants, elle est au grand complet. Elle réunit des exposants de 33 pays différents, elle va au-delà des Six du Marché Commun et au-delà des Dix-Sept de la O. E. C. E. L'Allemagne a la principale participation. Elle est suivie de près par le Grand-Duché. Viennent ensuite la Belgique et la France.

Toutefois, ce ne sont pas seulement les exposants particuliers qui nous ont honoré de leur présence. Nous enregistrons aussi, avec une vive satisfaction, les participations officielles de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, de la Suisse et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

La F.I.L. a innové pour sa 11^e Foire. Elle se promet beaucoup de la réduction de 16 à 11 jours et a donné suite aux vœux de ses exposants et aux recommandations de l'Union des Foires Internationales, dont elle est membre depuis 1953.

Sauf quelques légères fluctuations, la participation annuelle est constante et légèrement en progrès. Notre Foire est solidement établie et nous pouvons dire qu'elle a un avenir assuré devant elle. »

Après l'allocation de M. Victor Bodson, M. Jean Rey, Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne, prononça un discours qui fut suivi avec beaucoup d'attention par l'assistance. Nous reproduisons ci-dessous le texte de ce discours :

« Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Il y a quelques années, j'avais l'honneur de représenter le Gouvernement belge, en ma qualité de Ministre des Affaires Economiques, lors de la séance solennelle d'ouverture de votre Foire internationale. J'y avais été invité par mon collègue et ami, M. le Ministre Michel Rasquin, dont le souvenir reste si vivant chez tous ceux qui ont eu l'occasion de l'approcher.

C'est avec grand plaisir que j'ai répondu à votre aimable invitation et que j'y reviens au-

jourd'hui, mais cette fois en ma qualité de Membre de la Commission de la Communauté économique européenne.

Mes premières paroles seront un message de félicitation pour les organisateurs de la Foire internationale de Luxembourg qui, à travers les années, ont donné à cette grande manifestation un caractère de plus en plus important et de plus en plus brillant. La Foire traduit, d'une manière remarquable, à la fois la vitalité de l'économie luxembourgeoise et le rôle international de votre ville et de votre pays.

Je voudrais ensuite saisir l'occasion du parallèle qui se présente tout naturellement à mon esprit à l'occasion de ces deux visites à votre Foire, en qualité de Ministre belge et en qualité de Membre d'un Exécutif européen, pour m'efforcer de mesurer le chemin parcouru, pour vous parler des succès et des difficultés que rencontrent nos institutions européennes et de la place que nos pays doivent occuper au sein de celles-ci.

Je voudrais d'abord évoquer Benelux. Indépendamment de notre Union économique belgo-luxembourgeoise, bâtiment solide que nos Gouvernements viennent de décider de repeindre à neuf, notre Union Benelux a maintenant douze ans de fonctionnement derrière elle.

On en a maintes fois fait l'éloge dans nos pays et à l'étranger, et c'est justice. Et certes, les expériences acquises dans Benelux ont puissamment contribué à inspirer les initiateurs et les négociateurs du Traité de Rome. Ce sont les Ministres de Benelux, MM. Beyen, Bech et Spaak, qui en ont pris l'initiative et c'est largement sur l'expérience de notre Union économique que les auteurs du Traité se sont fondés pour construire le grand édifice actuellement achevé.

Mais les succès de Benelux, l'augmentation impressionnante des échanges à l'intérieur de la Communauté, les liens multiples qui se sont tissés entre nos pays et nos économies ne doivent pas nous faire perdre de vue les limites de l'œuvre accomplie.

Plus d'une fois j'ai eu l'occasion de le souligner: si nous avons réussi à abattre les barrières douanières entre nos pays, à mettre en place un tarif extérieur commun, à réaliser une politique commerciale commune et à organiser la libre circulation des hommes et des capitaux, par contre, toute une série de problèmes sont restés sans solution. Nous n'avons pas réussi à harmoniser nos politiques économiques fondamentales; nous n'avons pas même mis en place des mécanismes convenables de confrontation de nos politiques conjoncturelles; l'harmonisation des législations, l'harmonisation des régimes fiscaux, des accises, le rapprochement de nos politiques sociales sont restés à l'état de projet. J'ai toujours cru et pensé qu'il fallait en chercher la cause dans le fait que nos institutions de Benelux n'ont pas comporté, à côté ou au-dessus

des Gouvernements, un organisme indépendant et communautaire ayant la possibilité, soit de prendre des décisions dans l'intérêt de la communauté, soit tout au moins de les proposer et de les promouvoir.

J'ai exprimé cette opinion lors du 10^e anniversaire de Benelux, célébré solennellement à La Haye en 1954, mais les réflexions que j'avais faites à cette occasion s'étaient heurtées à pas mal d'objections à Luxembourg et à La Haye et elles étaient finalement restées sans écho.

C'est le mérite, à mon sens, des Communautés européennes, d'avoir abordé dans une autre optique les problèmes de l'intégration économique et d'avoir considéré que des institutions communautaires étaient indispensables pour aider les Gouvernements et les Parlements à résoudre les problèmes de la vie en commun.

*

C'est à présent des succès et des difficultés du Marché commun que je voudrais vous entretenir.

Vous me pardonnerez de centrer plus particulièrement mes remarques sur la Communauté que je connais le mieux, celle dont je fais partie, et de laisser en dehors de mes réflexions actuelles les deux autres Communautés européennes, celle de l'Énergie atomique et celle du Charbon et de l'Acier.

Je ne puis cependant manquer de me souvenir que j'ai connu cette dernière de très près pendant les quatre années où j'ai eu l'honneur de représenter le Gouvernement belge au sein du Conseil de Ministres de la C. E. C. A. J'y ai acquis la connaissance et le respect des hommes et des institutions de Luxembourg, la considération de la somme de travail qui y a été accomplie et au moment où la Haute Autorité éprouve de sérieuses peines à convaincre les Gouvernements de l'utilité de prendre des mesures de caractère communautaire pour résoudre la crise charbonnière actuelle qui, soit dit en passant, n'est nullement une crise belge, mais beaucoup plus une crise absolument fondamentale. J'en suis convaincu, de l'économie charbonnière par rapport aux autres économies énergétiques, je voudrais exprimer le vœu qu'un souffle communautaire nouveau traverse nos pays et permette en conséquence aux institutions de la C. E. C. A. de mettre sur pied des solutions d'ensemble qui sont devenues, je le crois, indispensables.

Les succès du Marché commun sont évidents: d'une part, toutes les institutions ont été mises en place et fonctionnent; d'autre part, les mécanismes automatiques prévus par le Traité ont fonctionné sans défaut à la date prévue du 1^{er} janvier 1959, les politiques prévues par le Traité sont en cours d'élaboration et de fonctionnement et, enfin et ceci est essentiel, un souffle puissant d'intérêt et de confiance dans le Marché commun anime, en ce moment, les milieux industriels, commerciaux, agricoles, financiers et sociaux de nos six pays, d'un intérêt

puissant pour le Marché commun; chacun s'interroge, repense ses problèmes, s'adapte et il n'y a pas de promesse plus grande pour le succès de toute l'entreprise que le dynamisme dont les Européens sont actuellement animés à l'intérieur de la Communauté.

Parmi les difficultés, une des plus grandes est sans doute de trouver des méthodes de collaboration satisfaisantes entre le Marché commun et le monde extérieur.

Notre grande entreprise a été accueillie avec un mélange d'admiration pour l'audace des initiateurs et d'inquiétude quant aux conséquences que le Marché commun pourrait avoir sur l'économie des pays tiers. Qu'il s'agisse de nos partenaires européens (et c'est le problème de la réalisation d'une Association économique européenne) ou qu'il s'agisse des pays lointains (et c'est tout le mécanisme de l'association des territoires d'outre-mer discuté au G. A. T. T.), partout des problèmes ont surgi, plus aigus qu'ils n'avaient été aperçus à l'origine, et il nous faudra beaucoup de patience et de bonne volonté pour dissiper les malentendus, rencontrer les inquiétudes et organiser les relations du Marché commun avec l'ensemble de l'Europe et du monde.

*

Mais il y a des difficultés d'une autre nature, qui sont internes à notre Communauté: ce sont celles qui pourraient mettre en cause soit l'équilibre interne des États qui composent la Communauté, soit l'équilibre de ses institutions.

Équilibre régional d'abord: je vois avec un peu de surprise des inquiétudes se manifester au sein de certains milieux dans nos pays de Benelux quant à la création d'un axe Bonn-Paris et qui aurait pour conséquence de voir dominer le Marché commun par une entente bilatérale entre la République fédérale d'Allemagne et la France.

J'ai peine à comprendre ces inquiétudes. Nos pays ont tellement souffert, à travers les siècles, de l'antagonisme franco-allemand, ils ont été si souvent envahis, occupés et pillés par les armées étrangères que vraiment au moment où une entente durable commence à se dessiner entre les grands antagonistes aujourd'hui reconciliés, notre premier sentiment devrait être un sentiment de confiance et d'immense soulagement.

Faut-il craindre que l'entente franco-allemande aboutisse à créer au sein de notre Communauté une espèce de directoire dans lequel les intérêts des petits États viendraient à être sacrifiés?

Je ne vois pas sur quoi une crainte de ce genre pourrait reposer. Nos institutions ont été construites de telle manière qu'aucun État ou groupe d'États ne peut exercer au sein de celles-ci une hégémonie quelconque. La Commission du Marché commun est un organisme indépendant, qui n'obéit pas aux ordres des Gouvernements et qui a manifesté jusqu'à présent

en maintes circonstances soit par ses décisions, soit par le recrutement de ses cadres, le respect qu'elle a pour tous les partenaires du Marché commun et notamment pour les petits Etats de Benelux qui, groupés, représentent, ne l'oublions pas, une grande puissance, au même titre que l'Italie représente également dans notre Communauté une grande puissance qui ne se laissera pas oublier.

D'autre part, le Conseil des Ministres, l'Assemblée et toutes les institutions de la Communauté ont été bâtis sur un mode qui permet, sans aucune difficulté, aux petits Etats de défendre leurs intérêts, s'ils venaient à être méconnus et même de s'opposer efficacement à des décisions qui viendraient à ne pas en tenir suffisamment compte.

C'est pourquoi je ne pense pas qu'il y ait un fondement quelconque dans les inquiétudes que j'entends parfois manifester à La Haye ou à Bruxelles; il est certain en tous cas que notre Commission y sera très attentive, les mouvements psychologiques qui se produisent au sein de notre Communauté retenant son attention au même titre que les événements économiques.

Dans le domaine institutionnel, on entend parfois dire que les institutions supranationales ont fait leur temps et que c'est de la collaboration des Gouvernements qu'il faut attendre les décisions politiques essentielles.

Je n'ai jamais beaucoup aimé le terme de supranationalité, car je crois qu'il est équivoque; il irrite inutilement des sentiments respectables; il donne l'impression à nos pays, attachés par toutes les fibres de leurs sentiments à leur patrie, à leur dynastie, à leur Chef d'Etat ou à la grandeur de leur histoire, que quelque chose de tout cela serait en péril dans l'avenir ou devrait être abandonné, alors qu'il n'en est rien.

Je crois qu'il est préférable de dire que les institutions et les décisions doivent avoir un caractère communautaire. Je voudrais insister là-dessus, car cela me paraît fondamental. Autant il est souhaitable que les Gouvernements des Etats membres s'entendent bien, autant il est souhaitable que tout soit fait pour que leur collaboration soit la plus efficace possible, autant il serait fallacieux de croire que la simple collaboration des Gouvernements pourra faire vivre à la longue nos Communautés.

Un accord fondé uniquement sur la collaboration entre les Gouvernements réduirait nos Communautés à l'état de coalitions et nous savons par l'histoire combien les coalitions sont en réalité fragiles et éphémères.

C'est pourquoi les auteurs des Traités ont eu raison de créer des institutions communautaires dans lesquelles un équilibre judicieux est établi entre l'élément national et l'élément communautaire. On se tromperait en pensant que ces deux éléments sont organisés séparément dans la Commission et dans le Conseil des Ministres. S'il est vrai que le Conseil des Ministres,

par sa composition même, tient plus particulièrement compte des éléments nationaux et des responsabilités nationales des Etats membres, par contre, il constitue en lui-même un des organismes directeurs de la Communauté. De même, la Commission, si elle est plus détachée des responsabilités nationales et si elle est indépendante des Gouvernements, n'en est pas moins composée d'une manière qui indique que les appartenances nationales n'ont pas été oubliées dans la constitution même des organismes de direction du Marché commun.

Evitons, en conséquence, de nous diviser en partisans et adversaires des solutions nationales et supranationales. Disons avec force que nous avons voulu créer une Communauté, que celle-ci ne pourra vivre et se développer qu'à la condition que les institutions communautaires fonctionnent pleinement et que toutes les décisions qui soient prises, le soient dans un esprit communautaire.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que ceci ne puisse être atteint en un jour. Ce n'est que lentement que se forgeront les nouvelles routines, les nouvelles habitudes mentales, les nouveaux réflexes qui doivent être ceux aussi bien des administrations nationales que des entreprises et des fédérations dans le secteur privé, et je crois que ce n'est que progressivement que se réalisera pleinement le fonctionnement harmonieux des Communautés nouvelles.

*

L'avenir leur appartient. Dans le nouvel équilibre du monde, aucun de nos Etats européens, si grand soit-il, si prestigieux que soit son passé ou si grande que soit sa force, n'est plus à lui tout seul à la hauteur des grands ensembles que se partagent le monde, et si les Européens veulent encore exercer une influence absolument déterminante dans les décisions qui se prennent dans le monde et dont leur destin dépend, ce ne peut être que dans la solidarité communautaire dont ils ont pris conscience et que leurs enfants ne leur pardonneraient pas de laisser mettre en péril.

Dans ce cadre, l'avenir de nos pays, l'avenir de nos petits pays, comme le Grand-Duché de Luxembourg ou la Belgique, me paraît pleinement assuré. Nous avons montré dans le passé ce dont nous étions capables; plus petits par le nombre, nous ne sommes inférieurs à personne par l'énergie et le travail, et il dépend de nous que nous continuions à occuper dans l'Europe de demain la place qui appartient à de petits peuples libres et fiers.

Je n'ai aucun doute quant à nos volontés, et c'est dès lors avec une pleine confiance que nous devons aborder les étapes successives de la grande entreprise dans laquelle nous sommes engagés et dont dépendent en définitive le bonheur de nos enfants et la paix du monde.»

Le troisième orateur était M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice et des Affaires Econo-

miques, qui prononça un important discours dont nous reproduisons le texte intégral ci-après :

« Altesse Royale,

Nous connaissons tous Votre sollicitude pour les problèmes de l'économie nationale. Nous sommes doublement heureux de saluer Votre présence dans cette ambiance, où notre économie se reflète quelque peu comme dans un miroir. Acceptez, Monseigneur, ma déférente gratitude pour tous les appuis que nous trouvons auprès de la Maison Souveraine dans tous les problèmes qui concernent notamment notre expansion économique.

Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

En prenant la parole devant cette assemblée distinguée, à l'occasion de l'ouverture de la Foire Commerciale — après M. Jean Rey, Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne, ancien Ministre des Affaires Economiques de Belgique et économiste illustre —, j'ai peur de vous décevoir.

Je redoute d'autant plus l'honneur qui m'échoit en ma qualité de Ministre des Affaires Economiques du Luxembourg, alors que mon regretté prédécesseur, feu Michel Rasquin, avait su donner à ce genre de discours un tel niveau politique et scientifique, qu'il suscitait l'intérêt général et qu'il donnait à ces cérémonies d'ouverture l'empreinte de sa forte personnalité. Conscient de l'importance que présente le Marché Commun pour l'économie luxembourgeoise, mon prédécesseur n'a cessé d'attirer l'attention de l'opinion publique et des milieux économiques sur la nécessité de faire l'effort d'adaptation nécessaire. A propos de la Foire 1957, n'avait-il pas déclaré, dans une interview de presse, qu'elle était la dernière Foire avant l'Europe, c'est-à-dire que la Foire de cette année-ci se tiendrait déjà dans une ambiance de Marché Commun.

M. Jean Rey vient de nous rassurer sur les chances d'avenir du Marché Commun. En sa qualité de Membre de la Commission de la C. E. E., il jouit d'un horizon et dispose d'aspects, de données et d'informations si vastes et si complets que nul n'est mieux qualifié que lui, éminent économiste, pour nous donner une appréciation valable sur les perspectives et l'évolution de la Communauté Economique Européenne.

Toutefois, je dois vous confesser que les responsables de notre économie nationale ne restent pas sans appréhensions.

Il ne suffit pas d'adhérer par une signature à une convention d'une telle portée pour l'avenir de l'Europe, il faut vouloir également la réaliser — la vouloir sérieusement, sans arrière-pensée —, et pour cela il faut envisager des mesures qui signifient des renversements de situations privilégiées, des bouleversements

d'organisations, des dérangements d'habitudes parfois douloureux.

Si, dans les pays voisins signataires de la convention de Rome, nous nous rendons compte d'efforts systématiques par la création d'organismes d'études, de programmation sinon de planification, de financement, en vue de la préparation du Marché Commun, nous devons reconnaître que dans notre pays — en dehors de discours, de protestations de foi, d'exposés théoriques de l'idée du Marché Commun — presque rien de concret n'a été entrepris en vue de notre intégration économique dans l'Europe nouvelle.

Bien mieux, ou plutôt bien pis — en dehors de certaines euphories européennes de banquets ou d'acclamations pour des orateurs propagandistes du Marché Commun —, l'observateur objectif se rendra compte que les milieux intéressés restent détachés, voire indifférents, devant le problème et je dirai — dans leur état d'esprit actuel — devant le danger énorme qui se dresse devant nous.

Nos industriels, moyens et petits, nos artisans, nos commerçants croient-ils que le Marché Commun — c'est pour beaucoup plus tard ! que d'ailleurs il ne les concerne pas personnellement ! —, que le Marché Commun, c'est pour les autres !

On serait tenté de l'admettre.

A ce détachement, à cette indifférence de nos milieux intéressés, des inquiétudes sont venues se joindre à nouveau à la suite de récents événements au sein de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. La crise que traverse la CEEA en ce moment est réelle. Le principe de la supranationalité est en perte de vitesse et le réveil des nationalités se manifeste de façon indubitable en face des solutions communautaires proposées par la Haute Autorité pour résoudre la crise charbonnière.

L'un des grands hommes d'Etat de l'Occident n'a-t-il pas parlé récemment de faire renaître "l'Europe des Patries" ?

Il faut avoir le courage de reconnaître que l'idée de l'intégration économique subit en ce moment des revers dans le domaine politique.

Ce sont là des reculs d'une idée généreuse, idée au-devant de laquelle il faudrait aller avec la conviction et l'optimisme que les bâtisseurs de cathédrales, les explorateurs ont apportés à la réalisation de leurs projets, à la poursuite de leur idéal.

Quoi qu'il en soit, un pays frontalier, bilingue, submergé de tous les côtés par les influences de l'étranger, ne saurait prendre l'avenir à la légère. Ce ne sera pas sans efforts que nous pourrions rester une oasis de prospérité.

Dès lors, je pense qu'il nous faut secouer l'attentisme et l'indifférence de beaucoup de nos compatriotes, les mettre face à face avec les problèmes de la productivité, des investisse-

ments, des reconversions et surtout de l'idée de la coopération entre entreprises, ce qui chez nous présuppose en premier lieu des accords internationaux dans le secteur industriel.

Mais, me voici à nouveau aux prises avec ces notions qui semblent si rébarbatives et comme insaisissables à un grand nombre de nos chefs d'entreprises.

C'est pourquoi, je pense, qu'il nous faut changer de méthode, de tactique, répartir presque à zéro, en vue de faire l'éducation de la masse de nos concitoyens intéressés. Il nous faut vulgariser méthodiquement la vraie signification du Marché Commun, faire comprendre ses plans, ses buts, ses conséquences et ses répercussions, bref, entreprendre une véritable œuvre d'initiation populaire par des méthodes de propagande accessibles à chacun.

C'est pour nous une question vitale, fût-ce au prix d'une minutieuse action d'information portée jusque dans nos campagnes, de gagner les milieux économiques depuis l'industriel jusqu'au cultivateur à deux idées maîtresses, déterminantes pour notre économie: celle de l'accroissement de notre productivité et celle des ententes et accords entre certaines entreprises.

Il faut donc que nous nous adaptions nous-mêmes aux exigences nouvelles de l'intégration économique. Aussi ne suffit-il pas d'appeler de l'étranger des industries nouvelles et de croire que le goût du risque, l'esprit d'initiative d'entrepreneurs étrangers déterminés à s'installer chez nous soient notre contribution effective à la formation de l'unité économique européenne.

On se lasse d'entendre répéter sans cesse le slogan de l'implantation d'industries nouvelles.

Il faut savoir que le Luxembourg est et restera limité encore pendant longtemps au point de vue de la main-d'œuvre disponible. Dans les conditions actuelles, le pays n'est pas en mesure de mobiliser plus d'un millier de travailleurs nationaux pour des industries nouvelles, alors que la main-d'œuvre qualifiée surtout fait défaut et devrait donc venir de l'étranger, ce qui rencontre toujours la résistance acharnée de certaines organisations professionnelles.

Des industries nouvelles ne sont-elles pas en voie de naître? Des projets d'une envergure telle que nous n'avons plus connue depuis la construction des chemins de fer et des usines sidérurgiques sont sur le point d'être réalisés. Je parle du Barrage de l'Our, de la canalisation de la Moselle. Mais si certains grands travaux comme les barrages d'Esch-sur-Sûre et de Rosport jouent temporairement le rôle d'industrie nouvelle au point de vue de l'emploi et de l'accélération de l'évolution conjoncturelle, ils n'offrent guère, une fois réalisés, que des possibilités limitées d'emplois durables. Leur caractère productif paraît souvent douteux et ils ne sont guère susceptibles d'alimenter comme le font les entreprises du secteur privé, le trésor public par un flot continu de recettes. Bien au

contraire, leur réalisation se fait à la charge du budget public.

Les nouvelles entreprises ne se créent pas par des subventions, mais par le capital, le capital qui a confiance. Je l'ai dit à la Chambre des Députés: "Il faut que tout le pays, que tous les partis politiques, y compris la presse unanime, proclament et démontrent à l'étranger qu'ils sont d'accord à laisser entrer le capital étranger, à le protéger et à lui concéder sa juste rémunération."

Toute activité productive nécessite le concours du travail et du capital. Faut-il rappeler à tous les adversaires du système de la libre entreprise, que sans l'aide de quelques capitaux nationaux et d'un puissant apport de capitaux étrangers, depuis la fin du XIX^e siècle, notre niveau de vie serait toujours resté très bas, malgré un travail assidu et persévérant.

Il ne faut pas se leurrer: il n'existe qu'un seul instrument pour accroître les taux du salaire réel. Ce moyen, c'est l'accroissement de la quote-part de capital investi par tête d'habitant. Tous les programmes de partage du gâteau sont voués à l'échec, si l'on ne réussit pas à agrandir le gâteau.

Tout ce qui entrave la formation de capitaux d'investissement nuit à la nation entière et en premier lieu aux travailleurs.

Et c'est le moment de rappeler aussi que l'écoulement des produits que nous créons par le concours du capital et du travail subit la loi du marché mondial.

En exportant 80 % de notre production industrielle totale, soit fr. 60.000,— d'exportation par tête d'habitant, nous sommes en mesure d'assurer à notre population un standard de vie élevé, de permettre à certaines communes et à l'Etat un train de vie qui frise quelques fois la dépense somptuaire.

Ces exportations massives sont la base de notre prospérité, alors: qui est le véritable patron de notre économie?

Sont-ce les maîtres de forge, les administrateurs de sociétés, les employeurs, industriels, artisans ou commerçants? Au sens économique, ils ne sont que des intermédiaires.

Le véritable maître, le vrai patron de notre économie foncièrement exportatrice, c'est l'acheteur, le client à l'étranger. Sur un marché mondial, animé par la concurrence, les entrepreneurs et les commerçants, tout comme leur personnel, ne sont que les serviteurs de Sa Majesté le Client.

Le producteur qui néglige de satisfaire les besoins de sa clientèle perdra très vite tous ses marchés.

Sans clients, pas de salaires, pas de profits, pas d'impôts — mais le chômage.

Le producteur qui veut rester compétitif, s'efforcera donc d'adapter la qualité de ses produits

et leurs prix à un niveau acceptable pour le client.

C'est à ces notions, à ces vérités que la sur-enchère des revendications salariales et sociales se heurte naturellement.

On devrait pouvoir en déduire :

— que des travailleurs avertis ne formuleront pas de revendications de salaires et autres qui n'auraient pas pour contrepartie un accroissement de productivité;

— qu'un Gouvernement épris de progrès social et économique veillera à ce que les charges fiscales ne provoquent pas une augmentation des prix de revient telle que les clients de son économie nationale ne soient forcés de s'approvisionner ailleurs, et une amputation des bénéfices telle que les investissements commandés par l'évolution technique deviennent impossibles.

Le véritable employeur, c'est le consommateur, c'est l'acheteur, le client de l'étranger — ne l'oublions jamais.

Dans l'intérêt de notre avenir économique et social, il faut la coopération compréhensive entre le capital et le travail, mais aussi entre le secteur privé et le secteur public, non exclusivement guidé et inspiré par des considérations politiques.

Dans ces temps nouveaux, qui ne manqueront pas de nous apporter la recrudescence de la concurrence étrangère sur notre étroit marché national, mais qui offrent aussi à l'activité de nos industriels et de nos commerçants un marché de 165 millions d'habitants, donc des débouchés à l'échelle de ceux qu'offre le marché américain, il est essentiel de fixer notre regard sur le but final qu'est l'accroissement de notre position compétitive.

Accroître notre capacité concurrentielle, c'est augmenter la productivité, c'est donc consacrer aux investissements productifs du secteur privé une part plus grande du revenu national. C'est à ce point de vue que nous avons péché dans le passé, en déviant une trop grande part de notre revenu national à des dépenses de consommation, mais aussi en consacrant à des investissements du secteur public, d'une productivité souvent douteuse, une part trop grande de notre revenu national. Pendant de trop longues années, les sommes laissées à la disposition du secteur privé, pour perfectionner et étendre son outillage, ont été insuffisantes. Il importe qu'une fiscalité plus compréhensible des intérêts de l'économie privée qui, à longue échéance, s'identifie avec ceux du trésor public, montre plus de retenue dans la confiscation partielle des bénéfices et encourage l'affectation d'une part substantielle des résultats de l'entreprise à des investissements productifs.

Pareil accroissement de la part du revenu national, réservé aux investissements productifs, est d'autant plus indispensable que le revenu national du Grand-Duché plafonne, alors que celui des autres partenaires du Marché Commun progresse.

Un autre point essentiel dans cette course au renforcement de la position compétitive, dans laquelle tous nos partenaires sont engagés, vise la formation de l'homme. C'est probablement sur le terrain de ce qu'on appelle la bataille des cerveaux, que nous risquons d'être débordés. Il reste beaucoup à faire dans le domaine de la formation professionnelle, qui ne s'arrête pas à l'apprentissage, mais qui doit se poursuivre durant toute la vie. L'organisation de la formation chez nous est défectueuse à bien des égards. Il nous faudra consacrer plus d'attention et peut-être aussi plus de fonds à la formation de la génération qui monte. Il appartient à une scolarité réformée de valoriser ce capital qui, dans le Marché Commun, sera plus précieux encore que dans l'économie des nations cloisonnées: le bilinguisme et l'aptitude qui en découle d'apprendre encore d'autres langues.

Le nombre de jeunes travailleurs luxembourgeois, qui se perfectionnent à l'étranger, est insignifiant. Il faut dans un vaste territoire, sur lequel sera établie un jour la libre migration des travailleurs, que les jeunes de chez nous acquièrent une bonne partie de leur formation dans les pays environnants.

Mais j'oublie que le but essentiel de cette réunion, c'est l'ouverture de la Foire, qui exprime tous les ans, bien plus que toute autre manifestation, les deux pôles permanents de l'économie luxembourgeoise contemporaine: le niveau élevé de la consommation luxembourgeoise et la part fondamentale des importations d'un côté et, de l'autre, le nombre réduit de produits luxembourgeois, essentiellement sidérurgiques, dont l'exportation massive seule nous permet d'acquérir tous ces biens enviables, étalés avec tant d'habileté et de goût.

Au nom du Gouvernement j'apporte aux promoteurs de la Foire de Luxembourg, aux organisateurs responsables, aux participants et aux exposants nos vives félicitations et nos vœux sincères, afin que leurs efforts inlassables dans l'intérêt de l'économie nationale et, partant du bien-être collectif de la nation, trouvent leur juste récompense.»

Après une dernière allocution prononcée par M. Lucien Kœnig, Bourgmestre ff. de la Ville de Luxembourg, la cérémonie académique prit fin par l'exécution de la « Marche de la Foire Internationale de Luxembourg » de Norbert Stelmes.

A 13 heures, un banquet réunissait ensuite les personnalités au restaurant de la Foire Internationale. Au dessert, M. Ivan A. Melnik, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de l'U. R. S. S., leva son verre au nom du Corps diplomatique en l'honneur de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, répondit en levant son verre à la santé des Chefs des Nations représentées à la Foire Internationale.

A 15 heures eut lieu la visite officielle de la Foire Internationale. Rappelons que, cette année, la Foire compte 1490 exposants représentant 33 pays différents, alors que l'année passée il n'y avait que 1477 exposants de 28 nations étrangères. Parmi les 1490 exposants on comptait cette année 495 exposants allemands de la République fédérale d'Allemagne, 308 ex-

posants luxembourgeois, 263 exposants belges et 158 exposants français. Parmi les participations étrangères officielles on remarquait les stands de la France, de la Belgique et du Congo belge, de la République fédérale d'Allemagne, de la Suisse, de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, de la République de l'Arabe Unie, des Indes, du Pakistan et de la Tchécoslovaquie.

Le X^e Anniversaire de l'OTAN

A l'occasion du dixième anniversaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Conseil de l'OTAN s'était réuni en session ministérielle les 2, 3 et 4 avril 1959 à Washington où fut signé, il y a dix ans, le Traité de l'OTAN. A cette réunion prirent part les quinze Ministres des Affaires Etrangères des pays membres de l'OTAN ainsi que les représentants nationaux permanents auprès de l'OTAN.

Le Luxembourg y était représenté par M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force armée, et M. Paul Reuter, représentant permanent auprès de l'OTAN.

Au cours de la séance d'ouverture du Conseil, des discours furent prononcés par M. Dwight D. Eisenhower, Président des Etats-Unis d'Amérique, M. J. Luns, Président d'honneur du Conseil de l'OTAN, M. Christian A. Herter, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis par intérim, et M. Paul-Henri Spaak, Président du Conseil.

Voici le texte du communiqué final publié à l'issue de la réunion du Conseil à Washington:

1^o Les quinze Ministres des Affaires Etrangères du Conseil de l'Atlantique Nord ont clos leur réunion à Washington le 4 avril 1959, dixième anniversaire de la signature du Traité.

2^o Le Conseil a étudié la situation internationale actuelle, notamment la question de Berlin et celle des négociations qui se tiendront prochainement à Genève sur le problème allemand. Il a également examiné les progrès de l'alliance au cours de ses dix premières années d'existence, sa position actuelle et ses perspectives de développement.

3^o Le Conseil a été saisi d'un rapport des quatre puissances ayant des responsabilités particulières dans la question allemande, sur leurs vues actuelles concernant les problèmes qui seront discutés au cours des prochaines négociations avec l'Union Soviétique. Sur la base de ce rapport, une discussion approfondie a eu lieu. Les points de vue exprimés seront pris en considération au cours des consultations qui se poursuivront dans les semaines à venir.

Le Conseil a exprimé son plein accord sur les grandes lignes de la politique à poursuivre. En même temps qu'il affirmait sa volonté de

rechercher par la négociation la solution des problèmes en litige, il a confirmé sa détermination unanime de sauvegarder la liberté du peuple de Berlin-Ouest et les droits et obligations des puissances alliées, comme il l'a déjà exprimé dans sa déclaration sur Berlin du 16 décembre 1958.

4^o Passant en revue la situation politique dans les autres parties du monde, le Conseil a examiné les différentes formes de pression que le communisme international continue d'exercer sur le monde libre. Cette pression constitue une menace non seulement pour les pays membres, mais aussi pour de nombreux autres pays libres, parmi lesquels certains viennent d'acquiescer leur indépendance.

5^o En examinant les progrès de l'alliance et ses perspectives futures, le Conseil a reconnu que les raisons fondamentales qui ont conduit à la signature du Traité de l'Atlantique Nord en 1949 restent toujours valables. L'alliance nord-atlantique, qui a réussi à maintenir la paix et à assurer la sécurité de ses membres au cours des dix dernières années, demeure une condition essentielle de leur liberté. Pour cette raison, et conscients des dangers actuels, les Ministres ont réaffirmé la détermination de leurs gouvernements de poursuivre leur effort de défense commune. Ils ont en outre reconnu que le principe de l'interdépendance doit être encore développé, afin que les ressources disponibles pour la défense puissent être exploitées le plus efficacement possible.

6^o A cet égard, le Conseil a examiné un rapport sur le fonctionnement de l'Alliance, dans lequel le secrétaire général souligne la nécessité de renforcer la sécurité de l'Ouest devant le défi de caractère mondial auquel il doit faire face. Le Conseil a fait sien l'appel lancé par le secrétaire général en vue de donner aux travaux de l'Alliance une nouvelle impulsion et a reconnu la nécessité d'intensifier l'action collective non seulement sur le plan de la consultation politique et de l'effort de défense commune, mais encore dans certains domaines de l'activité économique, scientifique et culturelle, et dans celui de l'information.

En conclusion, le Conseil a reconnu que l'alliance atlantique a démontré son importance vitale durant les dix dernières années et a contribué à développer parmi les peuples de l'alliance le sens d'une communauté. Le Conseil a exprimé sa confiance que l'alliance atlantique continuera à se développer en tant que fondement essentiel de la sécurité des peuples atlantiques et de la défense de la paix mondiale. Il croit en outre que l'unité d'action et de politique que permet l'alliance est le meilleur gage pour la réussite des négociations avec le gouvernement soviétique et pour toute solution véritable des problèmes qui opposent l'Est et l'Ouest.

Le 10^e anniversaire de l'OTAN a été marqué par des cérémonies commémoratives dans toutes les capitales des pays membres de l'Alliance Atlantique.

A Luxembourg, les bâtiments publics étaient pavoisés du drapeau de l'OTAN.

Le 4 avril, en fin d'après-midi, Radio-Luxembourg retransmit une allocution en langue luxembourgeoise de M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force armée. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours:

« Le'f Matbierger!

Mir feieren haut den 10. Joresdåg vun dem Atlantikpakt. Et wor nämlech de 4. Äbröl 1949, we' zu Washington de' Organisatio'n geschäft gin ass, de' mir gewe'nlech mat hiren Initialen "N. A. T. O." bezéchnen an de' 15 Länner, ömschle'sslech d'Ve'renegt Staaten vun Amerika an de Canada, begreift. D'NATO-Organisatio'n ass haut eng Håptbasis vun der ganzer westlecher Aussenpolitik gin, ma ech froe mech, op all Leit sech iwert de' gro'ss Wichtegkét vun der Organisatio'n wierklech Rechenschaft gin. Fir de' Wichtegkét, do gött et awer e Beweis, dé kén Zweiwel zo'le'sst: Wann én d'Tendenz vun der kommunistescher internationaler Politik observe'ert, da muss é feststellen, datt grad d'NATO ént vun den Håptzielen vun hirer Zeretzongspopaganda duerstellt, ewell sie sech gené iwert de Wert vun dem Nordatlanteschen Organismus fir d'Verdédegong vun dem Westen Rechenschaft gin.

D'NATO gött vum Publikum besonnesch als eng militäresch Allianz, als eng defensiv Koaliti'o'n vu Staaten opgefásst. Dát ass och secher dé vitalsten Aspekt vun der Organisatio'n, mä ech mengen, dát ass dach nót hire wesentliche Charakter. De' atlantesch Gemeinschaft ass nämlech virun allem eng Gemeinschaft vu Kultur an Zivilisatio'n, eng Gemeinschaft, de' op gewönnen Grondidéen vun Freihét a vun Demokratie bero't, de' mir mat dénenänere Länner vun onser Allianz délen — mat onsen Nopeschlänner vu Westeuropa, mat de Skandinawesche Länner, mat de Länner vun Südeuropa a mat den angelsächsische Länner. D'Präambel vun Nordatlantik-Vertrag önnestreich de' Grondidéeso', datt d'Mitgliedstaaten vun der NATO entschloss sin, d'Freihét vun hire Völker ze

secheren an hir Traditio'n an hir Zivilisatio'n ze verdédegen, de' op de Prinzipien vun der Demokratie, vun den individuelle Freihéten a vun dem Recht gegrönd ass. Et sin also nót d'Interessen vun irgend engem Imperialismus, de' dem Atlantik-Vertrag zu Grund leien, mä d'ass d'Verdédegong vun déne mönschleche Werter, d'Verdédegong vun onser Freihét a vun onser Zivilisatio'n, de' d'Fundament vun onser Allianz duerstellen. Dir wösst, dass ons Zivilisatio'n durch de' totalitaristesche Tendenzen schwe'er bedrot ass; mir müssen de' Wo'recht an d'Äe fassen a mir müsse verstoen, dass d'NATO de' hauptsächlichst Garantie ass vun onser Existenz a vun alles, wát ons de' Existenz wert mecht, gelieft ze gin.

An dém Sönn ass et richtig fir ze soen, dass d'NATO vir allem eng defensiv Allianz ass. Nom Vertrag vum 4. Äbröl 1949 gött all Ugröff ge'nt én oder ge'nt verschidde Partner vun der Allianz, wann en an Europa oder an Nord-Amerika geschitt, als en Ugröff ge'nt all áner Partner ugesin; an all Agressio'n le'sst de' entsprechend Reaktio'n aus, a wann et muss sin, de Gebrauch vun der Waffegewalt, fir de Friden an der bedrohter Regio'n vun Nordatlantik ze secheren an nés hirzustellen. Mir müssen ons Rechenschaft doriwer gin, le'f Matbierger, wát fir eng Wichtigkét de' Garantie huet, de' mir durch onse Beitrött zum Atlantikpakt kritt hun. Haut ass onst Land nót me' isole'ert an o'ni Schutz we' et virum zwéte Weltkriech do stong; haut si mir solidaresch mat der ganzer westlecher Welt. Ons Zo'gehe'regkét zur NATO gött ons de gro'ssen Avantage, datt mir an dém stärken Defensivsystem vun dem Westen ábegriff sin, mä doge'nt hu mir ons verpflichtet, awer och onsen Dél vun de Láschten vun der westlecher Verdédegong — selbstverständlech entspriechend eng klengen a begrenzten Me'glechkéten — matzedroen.

We' ech elo grad gesot hun, ass d'NATO trotzdem me' we' eng blo'ss militäresch Allianz. De militäreschen Opwand, dé stét, dát ass wuel wo'er, am Virdergrond vun de Bestriewongen — well et no'twendeg ass, datt vir allem, a schnell, d'Secherhét an d'Existenz vun der freier westlecher Welt verdédegt gött ge'nt all de' Geforen, de' schwe'er op hir láschten —, mä d'Aufgaben vun der Atlantescher Gemeinschaft gin nach vill me' weit. Iwert de' blo'ss Strategie eraus müsse mir ons politesch, ons géschteg an ons wirtschaftlech Enhét réalise'eren. De' ideologesch a wirtschaftlech Offensiv vun Kommunismus ass fir de' frei Welt vleicht nach me' gefe'erlech we' de' militäresch Drolung. Mir müssen onsen égene Völker an och den áneren Völker vun der Welt de Beweis erbréngen, datt onse politesche System, dén sech op de Respekt virum Recht a virun den individuellen Freihéten funde'ert, eng me' mönschlech Regierungsform duerstellt we' de kommunisteschen Totalitarismus; datt onse wirtschaftleche System — dé versicht den Dynamismus vun der entreprise privéé mat dem Wuelstand vun all dénen, de'

schaffen, ze verbannen — iwérléen ass, so'wuel durch seng global Produktivitéit als we' durch eng gerecht Verdeling vun de wirtschaftlechen a soziale Virdeeler un all de', de' um Wirtschaftslieden délhuelen.

Ech sin iwerzégt, datt ons Solidaritéit ons erlâbt, nôt nuren der Aggressio'n an de politesche Manövern vun onsen eventuelle Ge'gner eng fest Front entge'nt ze stellen, mä datt ons gemeinsam Beme'ongen, de' sech op de' önnere Entwécklung vun der Atlantischer Gemeinschaft beze'en, am Sönn vu me' intensiven kulturellen Eehangen, am Sönn och vun enger me' produktiver Wirtschaft a vun engem he'gern sozialen Niveau, ons erlâben, mat me' Vertrauen a vill Hoffnong der Zo'konft entge'nt ze kucken. »

Le même soir, Télé-Luxembourg retransmit au cours du « Journal de Télé-Luxembourg » le discours prononcé par le Président des États-Unis au cours de la séance d'ouverture de la réunion du Conseil de l'OTAN à Washington.

Dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion du 10^e anniversaire de l'OTAN à Luxembourg, il convient de citer les concerts donnés par la musique de la Garde grand-ducale, le 5 avril, à la Place d'Armes, ainsi que par la United States Air Forces Headquarters Band sur invitation du Comité Atlantique du Luxembourg.

Les Jeunesses Fédéralistes Luxembourgeoises avaient également organisé une manifestation à Wiltz, au cours de laquelle M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, prononça un discours sur le thème de l'OTAN et l'Europe.

De son côté, l'Administration des P. T. T. avait émis une série de timbres-poste commémorant le 10^e anniversaire de l'OTAN. Le sujet, commun aux trois pays de Benelux, représente l'emblème de l'OTAN entouré de l'inscription « Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ».

À Bruxelles, le Comité belge pour la Communauté Atlantique avait organisé à la gare centrale de Bruxelles une exposition intitulée « Mare Nostrum », dont le vernissage eut lieu le 3 avril en présence de nombreuses personnalités. Tous les pays membres de l'OTAN participaient

à cette exposition par une large documentation judicieusement présentée en vitrines.

Une journée spéciale était consacrée à chaque pays membre de l'OTAN. La journée du 18 avril fut consacrée aux pays de Benelux. Le programme comprenait la projection de films divers sur la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ainsi que la diffusion de musique classique et folklorique belge, néerlandaise et luxembourgeoise. Une abondante documentation fut distribuée aux nombreux visiteurs.

Toujours dans le cadre du 10^e anniversaire de l'OTAN, une cérémonie militaire se déroula à Mayence, le 4 avril, avec la participation des armées de terre, de mer et de l'air représentant les forces des neuf pays du Commandement Centre Europe, y compris le Luxembourg. La cérémonie se déroula en présence du Général Lauris Norstad, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe, M. von Merkatz, Ministre fédéral, représentant la République Fédérale d'Allemagne, le Général Valluy, Commandant en Chef des Forces Alliées Centre Europe, Sir George Mills, Commandant des Forces Aériennes alliées Centre Europe, le Général Hans Speidel, Commandant des Forces terrestres alliées Centre Europe, et le Vice-Amiral H. Bos, Commandant des Forces navales alliées Centre Europe.

Le Général Valluy et M. le Ministre von Merkatz adressèrent des allocutions aux troupes. Ensuite, les couleurs des pays membres de l'OTAN furent hissées aux mats disposés sur la « Halle-Platz », tandis que les musiques militaires exécutèrent le Salut au Drapeau et les hymnes nationaux.

Après la revue des troupes, les détachements militaires des neuf pays défilèrent devant le Général Valluy et les personnalités civiles et militaires, tandis que des vedettes fluviales et des unités de pontonniers défilèrent sur le Rhin. Les avions des forces aériennes alliées Centre Europe survolèrent au même moment le défilé.

La cérémonie fut clôturée dans la soirée par une retraite aux flambeaux interalliée.

Le X^e Anniversaire du Conseil de l'Europe

À l'occasion du 10^e anniversaire du Conseil de l'Europe, M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, a prononcé au début de la séance du 5 mai 1959 une allocution commémorant cet anniversaire.

Le même jour, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères, a prononcé une allocution en langue luxembourgeoise sur les antennes de Radio-

Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte de ces deux allocutions prononcées à l'occasion du 10^e anniversaire du Conseil de l'Europe :

Le discours de Monsieur le Président Bech à la Chambre des Députés :

« Messieurs,

Il y a aujourd'hui 10 ans que le Conseil de l'Europe naissait à Londres. C'est, en effet, le

5 mai 1949 qu'a été signé, au Palais St. James, le statut de la première institution européenne fondée sur des principes démocratiques et parlementaires pour réaliser l'union des peuples d'Europe. Le siège du Conseil fut fixé à Strasbourg, où le Comité des Ministres et l'Assemblée Consultative, qui sont les deux organes de l'institution, se réunirent pour la première fois en août 1949.

Tant à Strasbourg qu'à Londres et dans les capitales des 15 Etats membres des cérémonies marquent en ces jours le dixième anniversaire de la création du Conseil de l'Europe. C'est que la création de ce Conseil a été un événement capital dans l'histoire de notre vieux continent. Elle intervint quatre ans seulement après la guerre qui avait laissé l'Europe dévastée, torturée, meurtrie.

Elle souleva dès l'abord d'immenses espérances. Depuis la fin de la guerre, ce qu'on est convenu d'appeler l'esprit européen, avait fait de grands progrès. Les hommes d'Etat et les peuples eux-mêmes comprenaient de plus en plus que l'ère des nationalismes était révolue et que l'Europe ne pourrait se sauver qu'en s'unissant.

L'un des premiers à relancer l'idée européenne fut Sir Winston Churchill dans son mémorable discours du 19 septembre 1946, dans lequel il prôna à Zurich une alliance franco-allemande qui, avec l'aide de la Grande-Bretagne, devait constituer "une espèce d'Etats-Unis d'Europe".

L'appel de Zurich eut un grand retentissement tant chez les hommes politiques qu'auprès des diverses organisations européennes qui se groupèrent dans le Mouvement Européen. En 1948, lors du 1^{er} Congrès de ce mouvement à La Haye, ce fut encore Winston Churchill qui se fit le champion de l'union européenne.

La première réalisation concrète de l'idée européenne après la Convention douanière du Benelux, qui avait déjà été signé pendant la deuxième guerre mondiale, a été la conclusion du Traité de Bruxelles le 13 mars 1948, qui est devenue depuis l'Union Européenne Occidentale (l'U. E. O.). Cette même année vit également la naissance de l'O. E. C. E. à la suite de la généreuse offre d'assistance faite par le Général George Marshall aux pays de l'Europe. Après la constitution de l'O. T. A. N., celle du Conseil de l'Europe compléta la série des organisations ayant pour but d'assurer la sauvegarde du monde occidental et de ses valeurs spirituelles et morales.

Si on veut juger en toute équité l'action du Conseil de l'Europe durant les dix années écoulées, il ne faut pas perdre de vue que son statut a été le résultat d'un compromis. D'un côté, il y avait ceux qui estimaient que la coopération purement intergouvernementale était dépassée et qu'il fallait réaliser rapidement l'union en créant un pouvoir supranational. Les autres res-

taient attachés à la conception d'une association d'Etats souverains qui n'entendent rien sacrifier de leur souveraineté à une instance supranationale. Cette dernière tendance finit par l'emporter. Si de ce fait le Conseil de l'Europe n'a pas répondu à tous les espoirs qu'on avait mis en lui, son œuvre en faveur de l'unification de l'Europe est tout de même très importante.

Lors de la discussion du projet de loi portant approbation du statut du Conseil de l'Europe j'ai eu l'occasion de déclarer à la tribune de la Chambre:

"Les mesures prises par les Gouvernements des pays de l'Europe occidentale pour hâter le relèvement économique ou pour garantir la sécurité de leur pays ont reflété un état d'esprit qui correspondait à un mouvement d'opinion sans cesse grandissant en faveur d'une solidarité européenne plus étroite. Cet état d'esprit européen, le Conseil de l'Europe est appelé à l'entretenir, à le fortifier et à en matérialiser le sens. Le Conseil de l'Europe devient ainsi, non pas un organisme administratif, chargé d'exécuter les clauses d'une Convention internationale, mais un foyer vivant de l'opinion, de la volonté de coopération des peuples européens, inébranlablement attaché aux valeurs spirituelles et morales qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit, sur lesquels se fonde toute démocratie véritable."

Le Conseil de l'Europe s'était fixé pour tâche deux objectifs immédiats. Le premier était d'éviter les risques de conflits européens et de favoriser la réconciliation entre la France et l'Allemagne. Ce but est aujourd'hui pleinement atteint. Le deuxième était de reconstruire l'Europe détruite par la guerre. Le Conseil de l'Europe a contribué à réaliser cette tâche. D'autres résultats substantiels ont été atteints. Je ne citerai que la question sarroise, au règlement de laquelle le Conseil de l'Europe a largement contribué. Dans le domaine des Conventions internationales, le Conseil de l'Europe a accompli une grande œuvre. De nombreuses conventions ont été élaborées, réglant des questions culturelles et juridiques, de sécurité sociale, d'assistance médicale, d'équivalence des diplômes, de libre circulation des personnes. Un des fleurons du Conseil de l'Europe est la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La Commission et la Cour européenne des droits de l'homme, placées à un niveau supranational, donnent à l'individu des garanties qui sont sans précédent dans le droit des gens.

Ces réalisations sont trop souvent ignorées et méconnues par le grand public. Signature du Traité qui a institué le Conseil de l'Europe, dont je fais partie depuis dix ans, soit comme membre du Comité des Ministres, soit aujourd'hui comme membre de l'Assemblée Consultative, je n'hésite pas à dire que c'est une grande œuvre qui se réalise à Strasbourg et que le bilan de l'activité

du Conseil est loin d'être négatif, comme trop de sceptiques le soutiennent. Cette œuvre ne se réduit pas aux réalisations concrètes dont je viens de citer quelques-unes, mais — et cela est peut-être encore plus important — c'est à Strasbourg, au sein de l'Assemblée Consultative, que se forge depuis dix ans le véritable esprit européen, que se développe et se répand chez les peuples européens dangereusement menacés la conscience de leur intime parenté d'intérêts et de sentiments.

A l'occasion des débats sur le statut du Conseil de l'Europe à la Chambre des Députés, j'avais déclaré que l'Assemblée Consultative était la création la plus audacieuse, mais aussi la plus aléatoire dans l'ensemble du nouvel organisme, et que l'avenir seul pourrait trancher la question de savoir laquelle des deux tendances qui se sont manifestées lors de l'institution du Conseil de l'Europe aurait tort ou raison: celle qui cherchait à obtenir dès le début pour l'Assemblée des pouvoirs de décision ou celle qui n'entendait donner à l'Assemblée qu'une fonction consultative.

Je crois qu'à la lumière de l'expérience acquise nous pouvons aujourd'hui répondre à cette question. Certes, l'Assemblée, même dans sa structure actuelle, a une importance certaine: elle est l'expression de l'opinion politique européenne, elle cherche à guider et à critiquer les Gouvernements, mais l'action du Conseil de l'Europe serait beaucoup plus efficace, si l'Assemblée était dotée de pouvoirs réels, si elle était un véritable Parlement de l'Europe. Mais même si l'Assemblée était dotée de pouvoirs plus étendus, son rôle ne serait vraiment déterminant que si elle se composait de membres élus directement par les peuples d'Europe. Des élections européennes auraient également pour résultat très important d'obtenir pour l'idée européenne l'appui des masses qui — il faut bien le constater — lui manque à l'heure actuelle. En ma qualité de Président en exercice du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe j'ai déclaré le 9 janvier 1957 à la tribune de l'Assemblée Consultative: "Pour les masses, l'Europe ne signifiera quelque chose que si elle est représentée, incorporée pour ainsi dire, par des hommes, des candidats au Parlement européen, que les masses populaires connaissent et en qui elles ont confiance. L'homme de la rue ne se passionne ni s'enthousiasme pour les idées abstraites, mais bien plutôt pour les hommes qui les représentent."

Sans doute, les élections européennes ne sont pas pour demain et un grand bout de chemin vers la réalisation de l'intégration de l'Europe reste encore à parcourir. Mais il ne faut pas se décourager et perdre patience. Dix ans, c'est très peu dans l'histoire du monde. Il ne faut pas oublier que les grands pays européens ont mis des siècles à trouver leur unité nationale. Et ne vaut-il pas mieux avancer à pas prudents que brûler les étapes?

L'intégration européenne, qui reste notre but final et pour laquelle le Conseil de l'Europe est un outil indispensable, n'en sera que plus solide et plus efficace.

A l'heure actuelle, les peuples n'aperçoivent encore que trop souvent, au cours du constant effort que leur impose la vie, que leurs intérêts particuliers et leurs égoïsmes nationaux.

Mais ils comprennent de plus en plus qu'au désordre de leurs rivalités et de leurs antagonismes il faut substituer des organisations fondées sur l'intérêt commun et la collaboration féconde. Union de l'Europe? Conception politique pour qui ne voit que l'aspect formel des choses, conception économique pour qui, sous l'apparence, veut saisir la réalité. Nous savons quels obstacles les Etats européens ont encore à vaincre et quels problèmes d'une complexité extrême il faudra résoudre pour arriver à l'Union européenne sur le plan économique.

Mais nous sommes persuadés que l'Europe ne peut pas s'arrêter sur la voie où elle est si heureusement engagée; les événements eux-mêmes se chargeraient de la tirer en avant.

Il n'y a peut-être pas un pays européen qui ait si naturellement le sens de l'interdépendance des peuples du vieux continent et de la nécessité de leur union que le petit Luxembourg. Parce que de bons patriotes luxembourgeois, nous sommes de bons Européens. En ce jour anniversaire d'un des organes européens les plus importants, il me sera permis de constater que, dès la naissance de l'idée européenne, notre population, sa représentation nationale et son Gouvernement ont été parmi les pionniers de l'Union européenne, et je suis sûr d'exprimer la volonté de la Chambre en déclarant que notre pays continuera à apporter sa confiante et fervente contribution, dans la mesure de ses forces, à la construction de l'Europe.

Le tout pour les bons Européens est de savoir persévérer.

L'un d'eux a écrit récemment: le bon grain a été semé. Patience, il lèvera!

L'allocution radiodiffusée de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères:

«Et sin haut 10 Jor hir, datt d'Vertrieder vun de Regierongen vu Belgien, Dänemark, Frankreich, Irland, Italien, Letzeburg, Holland, Norwegen, Schweden an England zu London de Statut vum Europa-Rot önnierzéhent hun. Duerno sin d'Regierongen vu Griechenland, der Tirkei, Island, Westdeutschland an E'streich der Organisatio'n beigetratt, de' also' elo 15 Länner vum freien Europa gruppe'ert.

Önner wätfir engen Omständ ass den Europa-Rot gegrönd gin?

Schon an der Zeit zwösch denen zwé Weltkriecher si weitsichtig Leit, we' den Aristide Briand an de Grof Coudenhove-Kalergi, fir den europäeschen Ideal agestratt, mä démolts waren d'Géschter nach net reif fir eng Idée, de' als zevill revolutionnär ugesi go'f. Et ass ere'scht no

engem mörderesche Krich, datt Europa, dât ekonomesch stârk ofgeschwächt war, agesin huet, datt seng Onénegkét et onweigerlech zum Ruin fe're go'f.

D'Initiative fir d'Gröndong vum Europa-Rot gét op de Mouvement Européen zréck, dén sech am Mé 1948 zu La Haye versammelt huet an d'Me'glechkéten önnersicht huet, fir e repräsentativt Organ vum démokrateschen Europa ze grönnen. D'Regierongen vum Bre'sseler Pakt, önnner dénen sech och Letzeburg befönd, hun sech mam Projet befasst, dén zo' La Haye ausgeschafft go'f, an no Verhandlungen, de' e puer Me'nt gedauert hun, go'f de Statut vum Conseil de l'Europe önnnerzéchent vun dénen 10 Regierungen, de' ech virdu genannt hun.

Wât ass den Zweck an de But vum Europa-Rot?

De Statut sét, datt e gegrönd gin ass, fir eng me' enk Verbindong zwöschén senge Memberen ze réalise'eren mat dem Zweck, fir d'Idéal an d'Prinzipien, de' hirt gemeinschaftlech Gutt sin, ze erhâlen an ze förderen a fir den ékonomeschen a sozialen Fortschrött ze begönschtegen.

Wât sin d'Resultater vun der Aktio'n vum Europa-Rot an dénen 10 Jor? Huet en d'Höffnongen erföllt, de' an hie gesât go'wen?

Et sin der, de' fannen, datt mer vill me' weit missten fortgeschratt sin um Wé vun der Errihtong vun engem geénegten Europa. Mä, eso'guer wann é bedauere kann, dass mir nach weit sin vum Idéal, dât mer erréche wöllen, dierf én awer net d'Realite'ten, önnner ânerem de' politesch an ékonomesch, vergiessen. Grad eso' we' Ro'm net an engem Dâg gebaut gin ass, muss Europa sech progressiv a mat virsichtegen Etappen mâchen. Et si gewöss nach vill Schwieregkéten ze beseitigen, mä d'Europa vun de Sechs ass am Gâng ze beweisen, datt de' Schwieregkéten net oniwerwöndlech sin, wann én de gudde Wöllen a Gedold huet.

Den Europa-Rot ass de' e'scht international Organisatio'n, de' niewent dem Ministerrot e Parlament huet. De' Neierong, de' démols âgefo'ert go'f an de' démols als Modell gedéngt huet fir âner Organisatio'nen, ass vu gro'sser Wichtigkét. Durch d'Assemblée, durch hir Parlamentarier gin d'europäesch Völker direkt un der Aktio'n vum Europa-Rot interesse'ert. Durch sie kann d'europäesch öffentlech Ménong sech an engem internationalen Forum ausdrécken. Wann d'Assemblée och nömme e berodende Charakter huet, so' kann sie iewel eng gro'ss Roll spillen, andém se d'Regierongen urégt a kritise'ert. D'Regierongen si leider an hirer Aktio'n durch d'Regel vun der Unanimite't gebonnen, mä d'Parlamentarier, de' nömme an hirem Num schwätzen, hu vill me' Freihét, fir nei Idéen ze lance'eren an den europäesche Gedanken ze förderen.

Um politesche Plang huet de Conseil de l'Europe Stellung geholl iwer all de' gro'ss net-militäresch Problémen, de' onse Kontinent interesse'eren, a wann eng Enegkét net ömmer

konnt errécht gin, da kann én iewel soen, dass de' Resultater, de' errécht go'wen, erfrélech sin. Fir Beispiller ze nennen, erönnneren ech iech drun, dass de Präsident Robert Schuman am August 1950 sei Plang vun der C. E. C. A. op der Tribün vun der Assemblée consultative vum Conseil de l'Europe présente'ert huet an dass den Europa-Rot duerzo' begedroen huet, fir de Problem vun der Saar ze regelen. D'Débatte vun engem ganz he'gen Niveau, de' d'Assemblée consultative iwert den Drama vun Ungarn an iwert de Problem vu Berlin ofgehâlen huet, hu gewisen, dass sie d'Gewössen vun Europa ass an den Ausdrock vu senger öffentlecher Ménong.

Den Europa-Rot huet seng konkretst Resultater opzeweisen am Gebitt vun den internationalen Konventio'nen.

We' hiren Num et sét, garante'ert d'Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales d'Ausübung vun de Rechter a vun de Freihéten vum énzelné Mönsh. Des Garantien hu bis elo nach net bestân am Gebitt vun de Mönsherechter. Sie sin errécht gin durch d'Commissio'n an durch d'Europäesch Cour vun de Mönsherechter, de' Letzeburg den 18. Abröl 1958 unerkannt huet.

Eng ganz Partie âner Conventio'nen am Gebitt vun der sozialer Secherhét, vun der medizinescher Höllef, vun der Equivalenz vun den Diplomen, vum freie Verke'er vun de Perso'nen, vun de kulturellen a juristeschen Problemen gin iech eng ganz Rei vun Avantagen an Erlichterongen, vun dénen der net ömmer wösst, datt der dem Conseil de l'Europe se verdankt.

Dât gro'sst Wierk vun Veréhnétlechong a ville Gebidder gét weider an eng ganz Rei vu wichtigen Conventio'nen sin am Gâng, ausgeschafft ze gin, önnner ânerem eng europäesch sozial Charta, de' den onerlâsslechen Complément ass vun der europäescher Conventio'n iwert d'Mönsherechter.

Am Gebitt vun der europäescher Solidarite't muss én d'humanitär Aktio'n vum Représentant spécial a vum Fonds de rétablissement fir de' national Réfugie'erten a fir den Iwerschoss vun de Populatio'nen önnnerstreichen.

Den Europa-Rot dre't bei zur Propagatio'n vun der europäescher Idée önnert de Massen, andém en Ausstellungen, Stagen a Résen organise'ert a Boursen fir de Studium a fir d'Recherchen verdélt.

Zum Schluss wöll ech un iech all en Appell richten, fir dass der, iwerall wo' der et könn, dem europäeschen Gedanken èr total Onnerstötzong gitt, well Europa kann net gebaut gin, wa seng Völker net zu him stin. Ech sin iwerzégt, dass der d'accord mat mer sid, fir ze soen, dass d'Erhâlong vun onse géschtege Wierter a vun onser individueller a kollektiver Freihét nömme durch é me' a me' geénegt Europa errécht ka gin. Wa mer all zesammen fir dât gro'sst Ideal schaffen, da könne mer secher sin, dass mer glécklech Dég am Friden, an der Freihét an am Wuelstand virun ons hun.»

Le Memorial Day

Le 30 mai 1959 a été célébré à Luxembourg, avec l'éclat traditionnel, le Memorial Day 1959 à la mémoire des soldats américains qui sont tombés au champ d'honneur au cours des combats pour la libération de notre pays et qui reposent en terre luxembourgeoise.

Dans la matinée, une messe solennelle fut célébrée en la Cathédrale de Luxembourg par Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, en présence des membres du Corps diplomatique et des autorités du pays.

A 15 heures, une cérémonie commémorative, organisée par l'« American Overseas Memorial Day Association », eut lieu au cimetière militaire américain de Hamm, en présence de nombreuses personnalités. Y assistaient notamment les Représentants du Corps diplomatique, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, Ministre de l'Education Nationale, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat et Procureur Général d'Etat, M. Maurice Sevenig, Conseiller d'Etat et Procureur d'Etat, Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, M. Lucien Kœnig, Bourgmestre ff. de la Ville de Luxembourg, plusieurs chefs des Administrations de l'Etat, les membres du Comité de l'American-Luxembourg Society, des représentants des Anciens Combattants de la Guerre 1940-1945 et des Forces des Nations Unies, les délégations avec drapeaux des associations patriotiques, etc.

Parmi les personnalités américaines on remarquait S. Exc. M. Vinton Chapin, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, M. Robert Taylor, Secrétaire d'Ambassade, le Président et les Membres de l'American Overseas Memorial Day Association, le Colonel Melvin C. Smith, Chef des cérémonies, le Général de Brigade Joseph R. Bastion Jr., Commandant adjoint de la 4^e Division blindée américaine, ainsi que plusieurs officiers supérieurs.

S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, accompagné du Capitaine P.-J. Koch, Aide de Camp, avait été salué à Son arrivée par l'hymne de la Maison grand-ducale et fut ensuite conduit à la tribune d'honneur.

Après que le Colonel Melvin C. Smith eut prononcé quelques paroles de bienvenue, le Général de Brigade Joseph R. Bastion prononça une allocution au cours de laquelle il souligna le rôle et la signification du Memorial Day.

Après une invocation faite par M. Nicolas Housse, Evêque du Consistoire protestant de Luxembourg, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, prononça le discours suivant:

« Altesse Royale,
Excellences,
Mon Général,
Mesdames,
Messieurs,

“Let no ravages of time testify to coming generations that we have forgotten as a people the cost of a true and undivided Republic.” C'est ainsi que s'est exprimé le Général John A. Logan, Commandant en Chef de la Grande Armée de la République, dans l'ordre du jour par lequel il a institué le 5 mai 1868 le Decoration Day qui est devenu par la suite le Memorial Day.

Cette noble pensée a conservé toute sa valeur, mais depuis qu'elle a été exprimée, les Etats-Unis sont devenus une grande puissance ayant de lourdes responsabilités mondiales. Au lieu des sacrifices consentis pour l'édification d'une République libre et unie, nous évoquons et commémorons aujourd'hui ceux faits pour la liberté et l'unité d'un monde plus vaste.

Le peuple luxembourgeois sait se souvenir. Il gardera toujours un sentiment ému et reconnaissant pour la grande nation américaine qui, à deux reprises, a envoyé les meilleurs de ses fils au-delà des mers défendre sa liberté et la nôtre. Il n'oubliera jamais que durant les années sombres de la dernière guerre, ses espoirs se sont surtout tournés vers le grand pays au-delà de l'Océan, il se souviendra éternellement qu'après tant de souffrances il a été libéré par les soldats américains, parmi lesquels se trouvait Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg Qui a bien voulu honorer cette cérémonie de Sa haute présence.

En contemplant ces milliers de croix blanches alignées au milieu de ces calmes forêts, on ne peut pas ne pas avoir le cœur serré d'émotion. On pense au cri de la Jeune Captive d'André Chénier: “Je ne veux point mourir encore.” Et pourtant, ces jeunes gens, ces hommes dans la force de l'âge qui reposent pour toujours en ces lieux et dans de nombreux autres cimetières ont consenti le sacrifice suprême. Ne perdons jamais de vue que le sacrifice a été désintéressé et que nous en sommes devenus les bénéficiaires. Notre dette dépasse ce que les paroles peuvent exprimer.

En ce Memorial Day de 1959, les pensées que j'ai essayé d'exprimer, m'entraînent, sur ces tombes des combattants de la guerre, à rendre un hommage ému à un grand soldat de la Paix qui vient de disparaître, l'ancien Secrétaire d'Etat John Foster Dulles. Comme ses jeunes compatriotes, il est mort au champ d'honneur pour que nous puissions vivre dans un monde que le don de sa personne a déjà commencé à acheminer vers un avenir moins sombre.

Soyons dignes de ces morts. Ils ont fait leur devoir; à nous les vivants d'accomplir le nôtre. Faisons en sorte que leur sacrifice n'ait été vain, promettons leur solennellement de ne pas relâcher nos efforts, de ne reculer devant aucune peine pour arriver à un monde meilleur. C'est, je crois, le plus bel hommage que nous puissions leur rendre et, en agissant ainsi, nous atteindrons enfin cet idéal de paix et de liberté universelle que tant de générations avant nous ont déjà cherché.»

Des prières furent dites ensuite par le Dr Emmanuel Bulz, Rabbín de la Communauté israélite de Luxembourg, et M. l'Abbé Jacques Schmit, Curé de Hamm, qui bénit les tombes.

Des salves de mousqueterie furent tirées par la Garde d'honneur de la 4^e Division blindée américaine en l'honneur des soldats américains qui ont sacrifié leur vie pour la liberté de notre pays. Les honneurs militaires furent rendus par un détachement de la Garde grand-ducale.

Cette cérémonie émouvante prit fin par la bénédiction des tombes par le Lieutenant Edwin W. Leverenz, Aumônier de la 4^e Division blindée, et l'exécution des hymnes nationaux américain et luxembourgeois par la Musique de la Garde grand-ducale.

Parmi les nombreuses couronnes et gerbes de fleurs on remarquait celles de la Famille grand-ducale, du Gouvernement, du Conseil d'Etat, de l'Administration communale, de l'American Legion, de l'American-Luxembourg Society, de l'American Overseas Memorial Day Association, du Consistoire israélite, de la Communauté protestante et des habitants de Hamm.

A l'issue de la cérémonie, S. Exc. M. Vinton Chapin, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, et le Général de Brigade Joseph R. Bastion se recueillirent devant la tombe du Général Patton, où ils déposèrent des fleurs.

Nouvelles de la Cour

Le 20 avril 1959, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. l'Ambassadeur Francisco del Rio y Canedo, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire des Etats-Unis du Mexique.

*

Le 22 avril 1959, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. le Comte Karl von Spreti, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, qui Lui a présenté M. Raimund Hergt, Conseiller d'Ambassade.

*

Le 5 mai 1959, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M^{lle} Laili Roesad, qui Lui a remis les lettres l'accréditant

auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire d'Indonésie.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Ikbal Athar, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Pakistan.

*

Le 14 mai 1959, S. A. R. Madame la Princesse Marie-Antonia de Bourbon, Duchesse de Parme, née Princesse de Bragança, Infante de Portugal, est décédée au Château de Berg. La Cour grand-ducale prend le deuil pour une durée de six mois.

Conseil de Gouvernement

Réunions pendant les mois d'avril et de mai

Dans le courant du mois d'avril 1959, le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Le 10 avril 1959, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur les propositions budgétaires, le problème de l'exportation du beurre et celui de l'élargissement du Viaduc à Luxembourg.

Au cours de la réunion du 13 avril, le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1959 a été définitivement mis au point.

Au cours de sa réunion du 24 avril, le Conseil a délibéré sur le problème des excédents de beurre, la politique gouvernementale à suivre vis-à-vis de la main-d'œuvre étrangère, les

critères et la procédure à appliquer à l'avenir pour l'indemnisation des catastrophes de la nature, la politique à suivre en ce qui concerne les prix des combustibles solides pour l'année charbonnière 1959-1960, sur diverses questions concernant le personnel de l'Etat.

La réunion du 27 avril a eu pour objet de délibérer sur la liste de priorité des projets soumis au Parlement et au Conseil d'Etat ainsi que sur le problème de l'approvisionnement du pays en électricité.

Au mois de mai 1959, une réunion a eu lieu le 8 mai et le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des problèmes du personnel de l'Etat

et plus spécialement de la Police et des ouvriers de l'Etat, sur le problème du renforcement de la Magistrature et la réforme de l'organisation judiciaire ainsi que sur la mise au point définitive du projet de loi concernant la chambre professionnelle des fonctionnaires et employés publics.

En la réunion du 11 mai, le Conseil a délibéré sur les problèmes militaires et les problèmes agricoles.

La séance du 15 mai a eu pour objet l'examen du projet de loi relatif au barrage de l'Our, dont la discussion sera portée incessamment devant la Chambre des Députés.

Nouvelles diverses

Dans le cadre de l'accord culturel belgo-luxembourgeois, le pianiste belge Frans Brouw a donné le 2 avril 1959 un récital de piano au Théâtre Municipal de Luxembourg. Frans Brouw a été en 1952 un des lauréats du Concours international Reine Elisabeth de Belgique.

Le programme de la soirée à Luxembourg comprenait des œuvres de Scarlatti, Mozart, Beethoven, Brahms, César Franck, Jongen, Prokofieff et Bartok.

*

Au cours du mois d'avril, LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière ont fait un voyage au Brésil et en Argentine. Le 6 avril 1959, Leurs Altesses Royales sont arrivées à Rio de Janeiro. Elles furent accueillies à Leur descente d'avion par les Ambassadeurs de Belgique et des Pays-Bas. Elles étaient accompagnées de Monsieur le Chambellan Guill Konsbruck.

Au cours du séjour au Brésil qui dura jusqu'au 21 avril, le Couple Princier visita notamment les villes de Sao Paulo, Vitoria et Brasilia et fut reçu par le Président de la République des Etats-Unis du Brésil, M. Juscelino Kubitschek, qui, rappelons-le, avait fait une visite officielle à Luxembourg le 12 janvier 1956 (« Bulletin de Documentation » 1-2 de 1956).

A son arrivée à l'aérodrome de Buenos Aires, le Couple Princier fut salué par M. Philippe Tréfois, Consul Général du Luxembourg, l'Ambassadeur de Belgique à Buenos Aires, le Chargé d'Affaires de l'Ambassade des Pays-Bas, le Chef du Protocole du Gouvernement argentin et plusieurs autres personnalités. Au cours de son séjour en Argentine, le Couple Princier fut également reçu par le Président M. Arturo Frondizi.

Le 27 avril, le Couple Princier regagna Rio de Janeiro par avion, où Il S'embarqua à bord du bateau « Provence » pour retourner en Europe.

LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière atterrirent à l'aérodrome de Luxembourg le 12 mai.

*

Le 6 avril 1959, au cours d'une brève cérémonie qui eut lieu dans le hall d'accueil de l'aérogare du Findel, en présence de plusieurs personnalités civiles et militaires, M. le Ministre Emile Colling a remis, au nom de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, la Croix de Chevalier de l'Ordre National de la Couronne de Chêne au Capitaine Ellis E. Frady, Officier de Presse de la base aérienne américaine de Spangdahlem.

*

La Journée Mondiale de la Santé, qui a été célébrée le 7 avril 1959, marque l'anniversaire de l'entrée en vigueur, en 1948, de la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé. Le thème choisi pour 1959 était « Maladie mentale et santé mentale dans le monde d'aujourd'hui ».

Une soirée commémorative avait été organisée à Luxembourg à cette occasion par l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies (ALNU) sous le haut patronage de M. le Ministre de la Santé Publique. Au programme de cette soirée figuraient une allocution de M. Alphonse Huss, Président de l'ALNU, une conférence de M. le Dr Roger Næsen sur « Hygiène mentale et activité professionnelle », une conférence de M. le Dr Léon Mischo sur « Problèmes actuels de la prophylaxie mentale », une allocution de M. le Dr Emile Duhr, médecin-inspecteur de la Santé Publique. La soirée a été clôturée par la projection d'un film de l'O. M. S.

A l'occasion de la Journée mondiale de la Santé, Radio-Luxembourg a en outre diffusé au cours de l'émission luxembourgeoise une allocution de M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique.

*

Dans le cadre de l'accord culturel néerlando-luxembourgeois, un concert symphonique a eu lieu le 10 avril au Théâtre Municipal de Luxembourg avec le concours du pianiste Cor de Groot. Le concert était placé sous le haut patronage de S. Exc. M. l'Ambassadeur des Pays-Bas à Luxembourg et de M. le Ministre de l'Education Nationale. Le concert était organisé par les Amitiés Néerlando-Luxembourgeoises, les Jeunesses Musicales et l'Association des Néerlandais au Luxembourg.

*

Venant de Hayange, où il avait passé la fin de semaine au Château de Lagrange en compagnie de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg et de M. Robert Schuman comme hôte de la Comtesse de Sélancy, Maire de Manom, l'Ex-Roi Umberto d'Italie est arrivée à Luxembourg le 13 avril.

Au cours de son séjour privé à Luxembourg, l'Ex-Roi Umberto a rendu visite à la mission catholique italienne à Esch-sur-Alzette en présence de plusieurs personnalités et d'une nombreuse foule qui l'acclamait chaleureusement. Retournant à Luxembourg-Ville, l'Ex-Roi a été l'hôte de plusieurs membres italiens de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

L'Ex-Roi Umberto a ensuite poursuivi son voyage dans différents pays de l'Europe.

*

Le 13 avril 1959, M. Emile Schaus, en sa qualité de Ministre de l'Agriculture, de l'Education Nationale et de la Famille, s'était rendu à Bonn pour y rencontrer MM. les Ministres des Ministères afférents du Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne.

*

Commission des Affaires Etrangères et des Affaires Militaires.

La Commission des Affaires Etrangères et des Affaires Militaires s'est réunie le 14 avril 1959 sous la présidence de M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, pour entendre un exposé de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères. Après une déclaration générale, dans laquelle il a souligné la continuité de la politique étrangère du Gouvernement, le Ministre des Affaires Etrangères a traité plus particulièrement les problèmes suivants:

1^o Le Ministre a fait rapport sur son récent voyage à la Conférence tenue à Washington pour le 10^e Anniversaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Il a eu un échange de vues avec les membres de la Commission au sujet du problème des relations Est-Ouest, de la Conférence au sommet et de la question de Berlin.

2^o Le Ministre a mis la Commission au courant des intentions du Gouvernement en vue

d'une prochaine Conférence intergouvernementale dont le principe a été convenu avec le Gouvernement belge à l'effet d'amorcer le réexamen de l'Union économique belgo-luxembourgeoise et de résoudre à cette occasion certains problèmes urgents qui ont surgi au sein de l'Union.

3^o Le Ministre a évoqué également le problème du siège des institutions européennes et il a souligné l'intention du Gouvernement de défendre nos intérêts nationaux dans cette question.

4^o Enfin, en sa double qualité de Ministre des Affaires Etrangères et de Ministre de la Force Armée, M. Schaus a donné quelques explications au sujet du problème militaire. Il a fait connaître l'intention du Gouvernement de chercher une solution nationale à ce problème en collaboration avec la Chambre des Députés et avec le concours des trois Partis nationaux.

*

Visite du Ministre de la Force Armée au SHAPE.

M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre de la Force Armée, a rendu visite le 15 avril 1959 au SHAPE, où il a été reçu par le Général Norstad, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe, et son adjoint, le Général Schuyler. M. Schaus était accompagné du Lieutenant-Général Melchers, Représentant militaire national du Luxembourg auprès du SHAPE. Le Ministre de la Force Armée a eu avec le Général Norstad un entretien général consacré aux problèmes militaires luxembourgeois.

*

Du 16 au 20 avril 1959 a eu lieu à Luxembourg l'assemblée générale des Organisations Internationales Catholiques (O. I. C.), à laquelle ont pris part 170 représentants des différentes organisations catholiques de 20 pays.

A la séance inaugurale on remarquait entre autres personnalités Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, M. Emile Reuter, Président du Conseil National de l'Apostolat des Laïcs, Mgr. Pirozzi, Représentant du Saint-Siège, le Président et le Secrétaire Général des O. I. C. et les Chefs des Secrétariats permanents près de l'ONU et de l'UNESCO à New-York, Paris, Genève et Rome.

A l'issue des travaux, les O. I. C. ont procédé également au renouvellement de son bureau. M^{lle} Vendrik, Présidente de la Fédération Mondiale des Jeunesses Féminines Catholiques, a été élue Présidente des O. I. C. en remplacement de M. J.-P. Dubois-Dumée dont le mandat venait à expiration.

*

Le 20 avril 1959, M. Lucien Cooremans, Bourgmestre de Bruxelles, en sa qualité de

Président-Administrateur délégué de la Foire Internationale de Bruxelles, et M. G. Chantren, Directeur de la Foire Internationale de Bruxelles, avaient offert une réception dans un hôtel du centre de Luxembourg-Ville en l'honneur des personnalités de la vie politique, économique et industrielle et de la presse luxembourgeoise.

Parmi les nombreuses personnalités on remarquait S. Exc. M. Roger Taymans, Ambassadeur de Belgique, M. Pierre Anciaux Henry de Faveaux, Conseiller d'Ambassade, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, M. Lucien Kœnig, Bourgmestre ff. de la Ville de Luxembourg, M. Jemp Michels, Directeur de la Foire Internationale de Luxembourg.

Des discours furent prononcés à cette occasion par MM. Cooremans et Chantren qui présentèrent la 32^e Foire Internationale de Bruxelles au public luxembourgeois et qui mirent l'accent sur l'importance de cette grande manifestation économique belge.

*

Le 22 avril 1959, le Comité de Ministres de Benelux s'était réuni au siège de l'Union douanière néerlando-belgo-luxembourgeoise à Bruxelles sous la présidence de M. J. Van Offelen, Ministre du Commerce Extérieur de Belgique.

Selon le communiqué final publié à l'issue des travaux du Comité ministériel, les points suivants ont été examinés:

1^o Le rapport annuel 1958 des activités des institutions du Benelux. — Le Comité de Ministres a approuvé ce rapport annuel.

2^o Le troisième rapport commun des Gouvernements au Conseil interparlementaire consultatif de Benelux. — Le Comité de Ministres a approuvé la première partie du troisième rapport commun des Gouvernements au Conseil interparlementaire consultatif de Benelux, c'est-à-dire la partie ayant trait au fonctionnement de l'Union économique. Cette partie du rapport commun sera envoyée au Conseil interparlementaire consultatif de Benelux.

3^o Transfert du contrôle des personnes vers les frontières extérieures du Benelux. — Les Ministres ont approuvé un rapport dans lequel sont consignées les mesures à prendre pour que le contrôle des personnes aux frontières intérieures du Benelux pourrait être aboli et transféré, avant le 1^{er} janvier 1960, vers les frontières extérieures du Benelux.

4^o Projet de convention relative à la coopération en matière de réglementation des importations, des exportations et du transit. — Le Comité de Ministres a décidé de soumettre ce projet de convention à l'avis du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux.

5^o Lait condensé. — Le Comité de Ministres a décidé de prolonger les mesures provisoires au 15 juin 1959, c'est-à-dire du 1^{er} mai 1959 au

16 juin 1959, un contingent supplémentaire de 637 tonnes sera accordé pour l'importation de ce produit en Belgique en provenance des Pays-Bas.

6^o L'importation de jute en Benelux. — Il a été décidé d'adopter une procédure d'examen accélérée dans le cadre de la Commission pour l'Industrie et le Commerce.

7^o Questions agricoles. — Une réunion commune des Ministres de l'Agriculture, à laquelle assisteront les Ministres des Affaires Etrangères et les Ministres qui ont le Commerce Extérieur dans leur compétence, se tiendra vers le 20 mai 1959.

La prochaine réunion du Comité de Ministres aura lieu le 8 juin 1959, à 11 heures.

*

A l'occasion de la réunion à Londres, les 22 et 23 avril 1959, du bureau international du Conseil des Communes de l'Europe, M. Henry Cravatte, Membre du Parlement luxembourgeois, a été élu Président du Conseil des Communes de l'Europe.

Le premier Président de ce Conseil était M. Cottier, Président du Conseil communal de Genève, le deuxième Président était M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, qui a donné sa démission en raison de son état de santé. M. Emile Hamilius a été nommé Président d'honneur du Conseil des Communes de l'Europe.

*

Du 24 avril au 3 mai 1959 ont eu lieu à Paris au Palais de la Défense, sur une superficie de 100.000 mètres carrés, les Florales Internationales avec la participation de trente pays.

La Section luxembourgeoise aux Florales Internationales couvrait une surface de 12 m sur 4,5 m. Le thème choisi était le suivant: « Les Roses et la Faïence Luxembourgeoise à travers les Ages ». Le Musée de l'Etat avait prêté aux organisateurs luxembourgeois, MM. Nicolas Anzia et Storck, Président et Secrétaire Général de la Fédération Horticole Professionnelle Luxembourgeoise, des vases avec motifs floraux du 18^e siècle. Ces vases figuraient dans des vitrines encadrées de bouquets de roses. La section luxembourgeoise était ébauchée par le paysagiste Pierre Roulet.

*

Le 28 avril 1959, le Cercle Gaulois a donné à l'issue de son assemblée générale un dîner en l'honneur de M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles.

Parmi les hautes personnalités présentes on remarquait plusieurs Membres du Corps diplomatique accrédités à Bruxelles, l'ancien Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles, plusieurs anciens Ministres, le Secrétaire perpétuel de l'Académie

de Langue et de Littérature française, le Secrétaire général du Benelux, etc.

M. Paul Parent, Président du Cercle Gaulois, évoqua au cours de son allocution les liens d'amitié qui unissent la Belgique et le Luxembourg.

Après que M. Morraye, Vice-Président du Comité belge du Benelux, eut apporté au nouvel Ambassadeur un message d'amitié, de confiance et de fraternité, M. l'Ambassadeur du Luxembourg prononça une allocution de remerciement et rendit hommage au Cercle Gaulois.

*

Fin avril 1959 a eu lieu à Luxembourg la réunion de la sous-commission des salaires de la Commission des questions sociales de Benelux. La réunion, qui était présidée par M. Gust van Werveke, Secrétaire général au Ministère du Travail, a préparé l'organisation d'une nouvelle enquête sur les salaires et les charges sociales patronales dans toutes les industries importantes des trois pays.

La sous-commission pour la protection et la réglementation du travail s'était réunie en même temps à Luxembourg sous la présidence de M. François Huberty, Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines. Cette sous-commission a poursuivi ses études antérieures tendant à une harmonisation progressive des réglementations nationales et à l'élimination des entraves commerciales qui résultent des divergences actuelles entre les mesures de protection et de sécurité établies par chacun des trois pays. Au cours de la séance inaugurale de cette sous-commission, M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail, a prononcé une allocution.

*

Au cours de l'assemblée générale de la Chambre de Commerce suisse pour la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles, le secrétaire général de cette Chambre a donné un aperçu des échanges commerciaux entre l'U. E. B. L. et la Suisse en 1958.

Ces échanges ont marqué dans les deux sens un recul d'environ 10 % par rapport à l'année précédente, provenant du fléchissement conjoncturel général. Toutefois, l'U. E. B. L. reste le septième fournisseur de la Suisse avec 316 millions de francs suisses d'exportation et le sixième client de la Suisse avec 262 millions de francs suisses d'importation.

*

Pour rendre hommage à la Ville d'Ettelbruck qui s'est efforcée pendant des années à établir des liens amicaux avec le personnel des bases américaines en Allemagne, le Colonel Kenneth R. Powell, Commandant de la base aérienne de Spangdahlem, avait invité M. le Dr Léon Mischo, Bourgmestre d'Ettelbruck, ainsi que les échevins et conseillers communaux et les autorités locales à Spangdahlem, où eut lieu une cérémonie

au cours de laquelle le Colonel Powell remit au Bourgmestre d'Ettelbruck la plaque d'honneur des forces aériennes américaines. La Ville d'Ettelbruck fut en outre l'objet d'une citation d'honneur. Voici la traduction de la citation :

« D'octobre 1955 à décembre 1958, la Ville d'Ettelbruck au Grand-Duché de Luxembourg s'est distinguée par de nombreuses et marquantes manifestations qui ont mis en relief la valeur des Forces Aériennes U. S. en Europe, de la 10^e Escadre de reconnaissance tactique et du personnel de la base de Spangdahlem.

La "Journée du Souvenir" est chaque année la manifestation la plus importante organisée en mémoire du général Patton et de son inoubliable 3^e armée. Cette journée fut organisée pour la première fois par la Ville d'Ettelbruck en étroite contact avec la 10^e Escadre de reconnaissance tactique. Commencée modestement par une manifestation de 6.000 personnes, cette cérémonie est devenue à présent un événement national et même international qui a atteint son apogée l'an dernier avec un total de 80.000 personnes.

Les efforts continus des concitoyens d'Ettelbruck ainsi que leur désir de créer des contacts étroits avec le personnel militaire américain ont de plus, dans bien d'autres domaines, porté leurs fruits. Que ce soit par des invitations de militaires de Spangdahlem dans des familles d'Ettelbruck pour les fêtes de Noël ou pour des manifestations sportives, culturelles, musicales, soirées dansantes ou autres, celles-ci ont renforcé les bonnes relations américano-luxembourgeoises.

Par une amitié chaude et étroite sous les édiles d'Ettelbruck, les relations entre le peuple luxembourgeois et le personnel américain, tout spécialement celui de la base de Spangdahlem, sont devenues particulièrement excellentes, travail international en commun. »

De nombreux officiers supérieurs américains assistaient à cette cérémonie qui fut précédée d'un banquet au mess des officiers de Spangdahlem.

*

« Circuit des Cinq Pays ».

Répondant à une invitation de la Ville de Trèves, les responsables du tourisme des Villes de Maastricht, Liège, Aix-la-Chapelle, Trèves, Sarrebruck, Metz et Luxembourg se sont rencontrés à l'Hôtel de Ville de Luxembourg pour discuter le projet d'un « Circuit des Cinq Pays », comprenant les susdites villes. L'idée de ce circuit réside dans le fait que le tourisme moderne est dominé par l'automobile et que la propagande touristique officielle des villes ne peut plus négliger cet important facteur. Il s'agit donc, par une propagande appropriée, d'attirer l'attention des touristes à cette chaîne de belles villes historiques, situées au nord et au sud des Ardennes, qui à elles seules constituent un réservoir de beautés touristiques incomparables.

Cette réunion a été présidée par MM. les Echevins Georges Reuter et Roger Wolter. Il a été décidé de réaliser cette idée de sorte qu'à partir de l'année prochaine ce « Circuit des Cinq Pays » et des « Sept Villes » serait une réalité.

*

Au cours d'une réception qui s'est tenue à l'Ambassade de Belgique, M. Roger Taymans a remis à M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et Sciences, un « Album-Souvenir », représentatif d'un musée de Belgique, réalisé par les élèves d'une école belge de l'enseignement moyen et offert aux élèves d'une école moyenne luxembourgeoise.

La remise de cet album s'inscrit dans le cadre de la « Quinzaine nationale des Musées » qui fut inaugurée par S. M. le Roi des Belges, le 30 avril 1959, et qui vise à faire connaître davantage au grand public les trésors artistiques des musées nationaux belges.

*

Au mois d'avril 1959, M. Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice, ayant atteint la limite d'âge, a pris sa retraite. M. Salentiny a été nommé Président honoraire de la Cour Supérieure de Justice.

Le 30 avril, au cours d'une séance solennelle de la Cour Supérieure de Justice, le nouveau Président, M. Marcel Hansen, a été installé dans ses fonctions de Président de la Cour Supérieure de Justice. A cette cérémonie assistèrent de nombreuses personnalités, notamment M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice, M. Félix Welter, Procureur Général d'Etat, M. Victor Bodson, ancien Ministre de la Justice, M^e Alex Bonn, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, et M^e Netty Probst, ancien Bâtonnier.

*

Le Conseil International du Sport Militaire vient de décerner sa Grande Plaque d'Honneur à l'Armée Luxembourgeoise pour services rendus à la cause sportive militaire. Le Luxembourg est, parmi 23 nations-membres, le 6^e pays auquel échoit cet honneur. La remise de cette distinction honorifique aura lieu au cours de l'année à Luxembourg à l'occasion d'une cérémonie militaire.

*

Le 5 mai 1959 a eu lieu la Journée luxembourgeoise à la Foire de Bruxelles.

M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, accompagné de M. Léon Ries, Conseiller de Légation, et M. Michel Molitor, Vice-Consul, fut reçu à son arrivée devant le grand palais par M. Cooremans, Bourgmestre de Bruxelles, Président et Administrateur-Délégué de la Foire, entouré des membres du Conseil d'administration.

Les personnalités visitèrent la Foire Internationale de Bruxelles et s'arrêtèrent longuement au stand luxembourgeois. Une réception, au cours de laquelle un vin d'honneur fut servi, clôtura cette cérémonie.

*

Journée Commémorative de la Libération.

Le 8 mai 1959, l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies a célébré la Journée Commémorative de la Libération et de l'Armistice.

Des fleurs furent déposées au Mausolée du Soldat Inconnu au cimetière de Notre-Dame, sur la tombe des aviateurs britanniques au cimetière de Hollerich et sur la tombe du Général Patton au cimetière militaire américain de Hamm.

Une messe commémorative fut célébrée en l'église Saint-Michel par l'aumônier militaire M. l'Abbé Pierre Martzen en présence de Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg. Parmi les personnalités présentes on remarquait les Représentants du Corps diplomatique, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, M. Gustave Kass, Conseiller de Gouvernement, M. Lucien Kœnig, Bourgmestre ff. de la Ville de Luxembourg, des délégations de la Gendarmerie, de la Police et de la Force Armée. Parmi les officiers supérieurs étrangers on reconnaissait le Général de Ridder, D. S. O. (Belgique), le Colonel Henry L. Walton, attaché militaire (Etats-Unis), le Colonel Duhaze (France) et le Brigadier A. R. J. Villiers, attaché militaire (Grande-Bretagne).

A l'imposant groupe des Anciens Combattants s'étaient jointes des délégations des Mouvements de Résistance et des Anciens Combattants de la première guerre mondiale.

A l'issue du service religieux, une cérémonie eut lieu à la Place de la Constitution, où S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg déposa une couronne de fleurs au pied du Monument du Souvenir, tandis que la musique de la Garde grand-ducale exécutait la « Sonnerie aux Morts ». Les honneurs militaires furent rendus par un détachement de la Garde.

Après que le Secrétaire Général de l'A.A.C.L. eut prononcé une allocution soulignant le caractère de cette cérémonie commémorative, S.A.R. Monseigneur le Prince remit des décorations à une soixantaine d'Anciens Combattants.

Les cérémonies furent clôturées par une réception à l'Hôtel de Ville de Luxembourg, suivie d'un banquet dans un grand restaurant du centre de la ville. A cette occasion, le Colonel Duhaze remit la médaille de la « France Libérée » au Vice-Président de l'A.A.C.L., M. Ferdinand Besch.

*

Le 9 mai 1959, le Conseil communal de Diekirch s'était réuni sous la présidence de M. Joseph Herr, Député-Maire de Diekirch, afin de procéder, au cours d'une séance solennelle, à la remise des diplômes de citoyens d'honneur et de la médaille en or de la Ville de Diekirch à M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, et à M. Jules Vannérus, Conservateur honoraire des Archives de l'Etat belge et Membre de l'Académie Royale de Belgique.

A cette cérémonie prirent part les membres du Collège échevinal et du Conseil communal, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, ainsi que plusieurs autres personnalités.

Après que le Secrétaire communal eut donné lecture de la décision du Conseil communal du 17 novembre 1958 portant nomination de MM. Bech et Vannérus comme citoyens d'honneur et celle du 2 mai 1959 portant création d'une médaille en or de la Ville de Diekirch, le Député-Maire M. Joseph Herr prononça une allocution pour saluer les deux citoyens d'honneur.

Après la remise du diplôme et de la médaille aux deux citoyens d'honneur, M. Joseph Bech prononça à son tour une allocution.

*

Le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux.

Le 8 mai 1959 a eu lieu à Luxembourg, à la Chambre des Députés, l'ouverture de la session plénière du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux. Ce Conseil, qui a été institué par une convention entre les trois pays de Benelux, signée à Bruxelles le 5 novembre 1955, est composé de 49 membres, dont 21 parlementaires belges, 21 parlementaires néerlandais et 7 parlementaires luxembourgeois.

L'ordre du jour de la réunion comprenait notamment la présentation et la discussion du rapport commun des Gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois sur la réalisation et le fonctionnement d'une Union économique entre les trois Etats, ainsi que la discussion des rapports présentés par les commissions économique, fiscale, sociale et agricole.

Dès l'ouverture de la session, il fut procédé à l'élection du nouveau bureau. Sur proposition de M. Van Dijk (Belgique), Président du groupe libéral, M. Camille Linden, Député démocratique, fut élu Président du Bureau. MM. Van Cauwelaert (Belgique) et Burger (Pays-Bas) furent élus Vice-Présidents et M. Marcel Meris (Luxembourg) greffier.

Du côté luxembourgeois assistaient à la séance d'ouverture M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice et des Affaires Economiques.

Le rapport commun fut présenté par M. Van Offelen, Ministre belge du Commerce Extérieur, au nom des trois Gouvernements. D'après ce

rapport, le commerce intra-Benelux a presque triplé en valeurs depuis le 1^{er} janvier 1948, passant de 438 millions de dollars à 1.227 millions en 1957. Au cours de la même période, le commerce extérieur de Benelux a pratiquement doublé: il s'est accru de 5.688 millions de dollars à 11.371 millions. Par contre, le commerce mondial, qui s'élevait à 111 milliards de dollars en 1948 et à 203 milliards de dollars en 1957, ne révèle qu'un accroissement de 82 %. Le commerce intra-Benelux a donc connu une réussite totale. Certes, l'année 1958 a été plus difficile, car elle a connu une certaine dépression économique. Mais les chiffres du début de 1959 démontrent que nous nous retrouvons en reprise et qu'il est fort probable que les plus hauts niveaux seront atteints et dépassés.

Le Conseil interparlementaire consultatif termina ses travaux le 9 mai en adoptant plusieurs recommandations, notamment en faveur: 1^o de l'examen dans chaque pays des matières susceptibles à unification et devant faire l'objet d'échanges de vues entre les Ministres compétents des pays partenaires; 2^o d'une coordination plus efficace et plus rapide des politiques économique et sociale sur les plans extérieur et intérieur; 3^o d'une harmonisation des politiques agricoles au sein du Benelux avec l'établissement de prix de revient uniforme; 4^o de la poursuite d'une harmonisation des régimes d'accises, de taxes de transmission et autres taxes similaires; 5^o de l'examen d'une harmonisation des législations relatives aux impôts directs.

Dans le domaine du rapprochement culturel, le Conseil adressera aux trois Gouvernements une recommandation les priant d'examiner la possibilité de créer un organisme multilatéral ayant pour mission: 1^o de promouvoir les intérêts culturels communs; 2^o de stimuler et de coordonner le fonctionnement des accords bilatéraux.

La discussion sur l'assurance obligatoire de la responsabilité civile et sur le projet d'une cour de justice Benelux fut remise à la 7^e session, les 2 et 3 octobre 1959, à Luxembourg.

*

Du 8 au 10 mai 1959, les « Jeunesses Fédéralistes Européennes » avaient organisé à Luxembourg, en collaboration avec le « Conseil de la Jeunesse libre de l'Europe Centrale et Orientale », une conférence internationale sur le thème: « Les pays sous-développés - contrainte ou liberté? » Plus de cent jeunes des pays d'Europe, d'Asie et d'Afrique prirent part aux travaux de cette conférence.

A la séance inaugurale étaient présents M. Paul Finet, Président de la Haute Autorité de la C. E. C. A., M. Robert Lemaigen, Membre de la Commission Economique Européenne, M. le Dr Hans Furler, Président de la Commission des Affaires Etrangères du Bundestag, M. Hamani Diori, Président du Gouvernement de la

République du Niger, M. André Voisin, Président de l'Action Européenne Fédéraliste. Du côté luxembourgeois on remarquait entre autres M. Emile Reuter, Président d'Honneur de la Chambre des Députés et Président du Conseil luxembourgeois du Mouvement Européen, et M. Arthur Calteux, Vice-Président du Conseil National luxembourgeois du Mouvement Européen.

La séance de clôture eut lieu sous la présidence de M. Remy Montagne, Député, Président du Groupe Europe-Afrique de l'Assemblée Nationale Française.

*

Journée Commémorative.

Le 10 mai 1959, l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois fêta la Journée Commémorative en même temps que le quinzième anniversaire de sa fondation. De nombreux hôtes étrangers prirent part à ces cérémonies, notamment le Général Fr. Monclar (France), le Général-Major Niset (Belgique), le Colonel Campinchi (France) et les Colonels Howard Dulin et Clarence M. Glover de l'« American Legion », M. Hubert Halin, Secrétaire Général de l'Union des Résistants pour une Europe unie, ainsi que des délégations de passeurs invités par l'Union Nationale des Passeurs Bénévoles, section du Grand-Duché.

Dans la matinée, le Général Monclar, accompagné du Colonel Campinchi, du Général Niset, des Colonels Dulin et Glover et de MM. Alphonse Osch et Nico Muller, Président et Secrétaire Général de l'Union des Mouvements de Résistance, fut reçu en audience par S. A. R. Madame la Grande-Duchesse Qui lui remit la Croix d'honneur du mérite militaire en vermeil.

Peu après 10 heures, un important cortège se rendit à l'église Saint-Michel, où un service religieux fut célébré par Mgr. Jules Jost, en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg et de nombreuses personnalités.

A l'issue du service religieux, un important cortège se rendit au cimetière de Notre-Dame, où S. A. R. Monseigneur le Prince déposa des fleurs devant la Croix de Hinzert, en présence des invités étrangers, de l'ancien Président de la Chambre des Députés, du Président et de plusieurs Membres du Gouvernement, de plusieurs Conseillers de Gouvernement et Chefs d'Administrations de l'Etat, du Bourgmestre ff. de la Ville de Luxembourg, des Chefs de la Gendarmerie, de la Police et de la Force Armée et des délégations avec drapeaux des divers mouvements patriotiques.

Un banquet réunit ensuite les invités d'honneur et les résistants. A cette occasion, le Général Monclar remit des distinctions honorifiques à des résistants luxembourgeois.

*

A la suite des interventions des membres compétents du Gouvernement précédent, le Mi-

nistre du Travail et de la Sécurité Sociale, M. le Dr Emile Colling, a pris de nouvelles initiatives en vue de trouver une solution satisfaisante au problème des bonifications de change à allouer aux travailleurs frontaliers luxembourgeois, affectés par les dernières mesures financières du Gouvernement français. Il a fait contacter les autorités françaises par le Directeur du Travail et des Mines, M. François Huberty, qui, par des pourparlers préliminaires entrepris avec le concours de l'Ambassadeur du Luxembourg à Paris, M. Robert Als, vient de préparer l'ouverture de négociations officielles sur le plan intergouvernemental.

D'autres pourparlers en cours tendent à établir sur de nouvelles bases le régime de sécurité sociale des travailleurs frontaliers luxembourgeois occupés en France. Le 13 mai 1959, M. le Ministre Colling s'était rendu à Paris pour passer en revue avec les autorités françaises l'ensemble des problèmes d'ordre social actuellement en suspens entre les deux pays.

*

Le Décès

de S. A. R. Madame la Duchesse de Parme.

Son Altesse Royale Madame la Duchesse de Parme, Princesse Marie-Antonia de Bourbon et de Bragance, Infante de Portugal, mère de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, est décédée au Château de Berg, le 14 mai 1959, à 10 heures du matin.

La défunte, Qui était âgée de 96 ans, avait résidé au Château de Berg depuis quelques années.

Un service religieux fut célébré le 16 mai par Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, en l'église paroissiale de Colmar-Berg, en présence des Membres de la Famille grand-ducale et de S. Exc. le Nonce Apostolique Ephrem Forni. A l'issue du service religieux, la dépouille mortelle de S. A. R. la Duchesse de Parme fut transférée à Puchheim en Autriche, où a eu lieu l'inhumation.

La Cour grand-ducale prit le deuil pour une durée de six mois à la suite du décès de S. A. R. Madame la Duchesse de Parme.

*

Prix de Sciences 1958.

Le 15 mai 1959, M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et Sciences, a remis les « Prix de Sciences 1958 » à plusieurs lauréats au cours d'une cérémonie intime.

Dans la section des sciences mathématiques, naturelles ou techniques, le premier prix a été décerné à M. Robert Stumper pour l'ensemble de ses travaux chimiques et biologiques. Le deuxième prix a été décerné à M. Henri Schnadt pour son étude « Neue Prüfmethode von Stählen und Schweißwerkstoffen - Einführung in die Atopieprüfung von Stählen ».

Dans la section des sciences morales, M. Robert Bruch a obtenu le premier prix pour l'ensemble de ses travaux linguistiques. Le deuxième prix a été décerné à M. Joseph Gærdert pour son ouvrage sur Jean-Théodore Laurent; le troisième prix a été décerné au Dr Charles Lehmann pour l'ensemble de ses publications.

*

Le 16 mai 1959, les Anciens Combattants Français de Luxembourg ainsi que les membres de la 1131^e Section de Médaillés militaires du Grand-Duché de Luxembourg ont ravivé à Paris, sous la conduite de leur Président M. Lorin, la flamme du Soldat Inconnu. Une délégation des Volontaires luxembourgeois de Paris ainsi que des autorités civiles et militaires de Paris s'étaient jointes à eux.

Dans la soirée eut lieu un dîner auquel prirent part notamment M. le Consul Nothomb, Madame Dairin, ancienne Présidente des Dames patronnesses de Luxembourg, M. Besch, Vice-Président de l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois, M. Emile Nennig, Président du Souvenir Français de Luxembourg.

Le 17 mai, la délégation fut reçue officiellement par la Municipalité de Fontainebleau. Une messe pour les morts français et luxembourgeois ainsi que le dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts de Fontainebleau terminèrent ce pèlerinage en souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour la liberté du monde.

*

Du 18 au 21 mai 1959 eut lieu à Luxembourg la réunion du Comité exécutif de l'« Association Internationale pour la Protection de la Propriété Industrielle ». Cette réunion était placée sous la présidence de M. Geoffrey Tookey (Grande-Bretagne), assisté de M. Paul Weber, Directeur de la Chambre de Commerce, Président du groupe luxembourgeois. Elle réunissait une centaine de participants représentant quinze pays, à savoir: la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, le Japon, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse et le Luxembourg.

Dans la première séance plénière, des allocutions furent prononcées par M. Geoffrey Tookey et M. Paul Weber, Président du groupe luxembourgeois.

Après la présentation des différents rapports, des commissions de travail ont été constituées pour étudier les problèmes suivants: compétence des tribunaux en matière de propriété industrielle et exécution au domicile du défendeur des jugements rendus au pays de protection, définition des causes pour lesquelles des restrictions peuvent être apportées aux droits du brevet, proposition selon laquelle l'enregistrement d'une marque pourrait être radié sur

preuve d'abandon, comparaison de la notion de marque dans les différents pays.

*

M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères, s'est entretenu le 20 mai 1959 à Paris avec M. Paul-Henri Spaak, Secrétaire Général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, du problème de la réorganisation du régime militaire luxembourgeois. M. Schaus était accompagné de MM. Paul Reuter, Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'OTAN, et Pierre Wurth, Secrétaire de Légation.

*

Les 23 et 24 mai 1959 eurent lieu à Wiltz les Journées internationales organisées par le Groupement européen des Ardennes et de l'Eifel, placées sous le patronage de la Municipalité de Wiltz. Le but de ces journées est d'ouvrir la région des Ardennes au tourisme.

La séance inaugurale eut lieu au château de Wiltz en présence de nombreuses personnalités belges, françaises, allemandes et luxembourgeoises. Après que M. Alphonse Schiltges, Bourgmestre de Wiltz, eut souhaité la bienvenue aux participants, des allocutions furent prononcées par M. le Baron Nothomb, Sénateur belge et Président du Groupement « Ardennes-Eifel », et M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur.

L'ordre du jour de cette réunion prévoyait la discussion sur les thèmes suivants: le projet routier Ardennes-Eifel, le tourisme, les réserves naturelles, les moyens de propagande et la fondation d'un prix pour le meilleur livre sur l'Ardenne et l'Eifel.

Le lendemain, avant la réunion des maires des villes touristiques, M. Paul Elvinger, Ministre du Tourisme, s'adressa aux participants. Le programme prévoyait en outre une réunion avec les représentants de la C. E. C. A., une réunion avec les parlementaires allemands et belges et diverses autres réceptions.

*

Manifestation belgo-luxembourgeoise.

Le 24 mai 1959, le Comité du Groupement de la Résistance Armée et de la Presse Clandestine « Les Insoumis » et « Armée Secrète » avaient organisé à Luxembourg une manifestation patriotique belgo-luxembourgeoise qui était placée sous le haut patronage de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, S. Exc. M. Roger Taymans, Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, et de S. Exc. M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée.

Rappelons qu'au cours de la dernière guerre mondiale de nombreux Luxembourgeois avaient joint les groupements « Résistance Armée », « Les Insoumis », « Armée Secrète », « Renseignements

et Action » et « Presse Clandestine », tous reconnus par le Gouvernement belge. De 100 Luxembourgeois membres de ces groupements, 51 sont morts dans la lutte contre l'ennemi.

Il avait été décidé d'organiser la manifestation du 24 mai pour honorer la mémoire de tous ceux tombés au cours de la guerre sous les balles ennemies ou aux camps de concentration.

Un service religieux fut célébré en l'église Saint-Michel par l'aumônier M. Pierre Martzen, en présence de nombreuses personnalités et des nombreuses associations patriotiques, de résistants et d'anciens combattants. A la section luxembourgeoise du Groupement « Les Insoumis », conduite par le Président Gustave Kœner, s'étaient jointes les associations groupées au sein de la Fédération des Fraternelles des « Insoumis » d'Arlon, Anderlecht, Athus, Etterbeek, Bruxelles, Braine-le-Comte, Renaix et Verviers, ainsi que l'Union des Groupements Patriotiques d'Arlon comprenant quinze sections.

A l'issue du service religieux, des fleurs furent déposées au pied du Monument du Souvenir par M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, et M. Eugène Schaus, Ministre de la Force Armée, au nom du Gouvernement luxembourgeois, et par MM. Gustave Kœner et Ferdinand Fischbach, au nom de la section luxembourgeoise « Les Insoumis », et par le Colonel René François, au nom de la Fédération Nationale des Fraternelles des « Insoumis » de Belgique.

Ensuite, MM. les Ministres Pierre Grégoire et Eugène Schaus, ainsi que M. Pierre Anciaux Henry de Faveaux, Conseiller d'Ambassade, représentant S. Exc. M. l'Ambassadeur de Belgique, procédèrent à la remise de décorations aux résistants belges et luxembourgeois.

*

M. John Foster Dulles †

A l'occasion du décès de l'ancien Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. John Foster Dulles, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a exprimé par télégramme les condoléances du

Gouvernement à M. Christian Herter, Secrétaire d'Etat à Washington.

Il a chargé d'autre part l'Ambassadeur du Luxembourg à Washington d'exprimer les condoléances du Gouvernement luxembourgeois à Mrs. Dulles.

Ajoutons que les funérailles officielles de M. John Foster Dulles eurent lieu le 27 mai 1959 à Washington au cimetière d'Arlington.

*

Au cours du mois de mai 1959 eut lieu à Genève la douzième Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Santé. A cette occasion, le Grand-Duché a été élu membre du Conseil exécutif de l'O.M.S. Dans cette qualité, le Luxembourg est habilité à désigner un expert pour siéger au Conseil exécutif de l'O.M.S. pendant trois années.

La délégation luxembourgeoise, qui prit part à l'assemblée générale à Genève, était composée de MM. le Dr Léon Molitor, Directeur de la Santé Publique, Ignace Bessling, Consul honoraire du Luxembourg à Genève, et de M. le Dr Emile Duhr, Médecin-Inspecteur de la Santé Publique. M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, présidait la délégation luxembourgeoise pendant quelques jours.

*

Le représentant du Bureau International du Travail pour la Belgique et le Luxembourg, M. Joseph Fafchamps, vient de faire des visites de courtoisie au Ministre des Affaires Etrangères, M. Eugène Schaus, et au Ministre du Travail, le Dr Emile Colling. Il s'est entretenu avec eux du développement de la contribution luxembourgeoise aux activités de l'O.I.T.

Au cours d'une séance de travail, M. Fafchamps a également discuté avec un représentant du Ministère du Travail l'ensemble des affaires courantes d'intérêt commun et notamment les modalités de la participation luxembourgeoise à la 34^e session de la Conférence internationale du Travail à Genève, le 3 juin 1959.

Le Mois en Luxembourg (mois d'avril)

1^{er} avril: A Luxembourg débute l'annuelle « Semaine de la Croix-Rouge ».

Le monde sportif luxembourgeois apprend avec plaisir que l'escrimeur Jean Link, champion national, a de nouveau remporté à Budapest le titre de champion du monde juniors au fleuret électrique.

2 avril: Dans le cadre de l'accord culturel belgo-luxembourgeois, le pianiste belge Frans

Brouw donne un récital au Théâtre Municipal de Luxembourg.

3 avril: L'Administration des P. T. T. émet deux séries de timbres-poste, dont une première commémorant le 10^e anniversaire de l'OTAN et une seconde devant servir la propagande en faveur des « Floralties 1959 » à Mondorf-les-Bains. Les timbres ont été conçus, réalisés et imprimés en héliogravure multicolore

dans les ateliers de l'Imprimerie Courvoisier à La-Chaux-de-Fonds.

Les étudiants luxembourgeois en sciences économiques et commerciales se réunissent en assemblée générale extraordinaire en vue d'adopter les statuts généraux de cette association.

4 avril: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, l'ensemble « Rideau de Bruxelles » présente « Les Trois Sœurs », pièce d'Anton Pavlovitch Tchekhov.

Au « Foyer de l'Ingénieur » à Luxembourg, assemblée générale de l'Association des Ingénieurs et Industriels Luxembourgeois.

La Municipalité d'Esch-sur-Alzette, ayant à sa tête M. le Député-Maire Antoine Krier, reçoit à l'Hôtel de Ville Mgr. Nicolas Kinsch, Vicaire Apostolique à Stanleyville (Congo belge), natif d'Esch-sur-Alzette.

5 avril: A Luxembourg, comme dans les autres pays membres, commémoration du 10^e anniversaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Les bâtiments des différents Ministères sont pavoisés du drapeau de l'OTAN. Télé-Luxembourg retransmet le discours prononcé par le Président des Etats-Unis d'Amérique. Des concerts publics sont donnés par la Musique de la Garde grand-ducale et la U. S. Air Force Headquarters Band.

6 avril: Le « Théâtre de Poche » de Bruxelles présente au Théâtre Municipal de Luxembourg le spectacle « Connaissez-vous la voie lactée? », de Carl Wittlinger.

La Croix-Rouge Luxembourgeoise organise ses traditionnels cours de puériculture qui se tiennent au siège social de cette association au Parc Municipal de Luxembourg.

7 avril: A l'occasion de la « Journée Mondiale de la Santé », l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies (ALNU) organise une soirée commémorative sous le patronage de M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, qui prononce une allocution diffusée sur les antennes de Radio-Luxembourg. La manifestation se déroule à la salle des fêtes de la Chambre des Métiers à Luxembourg et comprend différentes allocutions prononcées par M. le Président Alphonse Huss et M. le Dr Emile Duhr, Médecin-Inspecteur de la Santé Publique, une conférence de M. le Dr Roger Nøesen sur « Hygiène mentale et activité professionnelle », une autre faite par M. le Dr Léon Mischo sur « Problèmes actuels de la prophylaxie mentale », ainsi que la projection du film produit par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) « Des milliers comme Maria ».

A la tribune de l'Association Luxembourgeoise pour l'Utilisation Pacifique de l'Energie Atomique, M. Michel-Yves Bernard, Pro-

fesseur à l'Institut National de Saclay, fait à la Chambre de Commerce à Luxembourg une conférence sur « L'Etat actuel du problème de la fusion nucléaire ».

8 avril: A Redange-sur-Attert, tirage de la 4^e tranche 1959 (tranche spéciale de Pâques) de la Loterie Nationale.

9 avril: A l'Athénée grand-ducal commencent les cours spéciaux de langue française organisés par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

10 avril: Dans le cadre des manifestations de l'Accord culturel néerlandais-luxembourgeois, les « Amitiés Néerlandais-Luxembourgeois », les « Jeunesses Musicales » et l'« Association des Néerlandais à Luxembourg » organisent au Théâtre Municipal un concert symphonique avec le pianiste Cor de Groot et l'Orchestre de Radio-Télé-Luxembourg sous la direction de son chef Carl Melles.

11 avril: Le Syndicat d'Initiative de la Ville d'Esch-sur-Alzette, en collaboration avec les Municipalités d'Esch-sur-Alzette et de Metz, organise sous le patronage des « Amitiés Françaises », des « Amitiés Italo-Luxembourgeoises » et « L'Amicale des Français » un concert de musique italienne avec le concours de l'orchestre municipal de Metz et de la chorale municipale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette.

A l'occasion du 14^e anniversaire de la Libération, l'Amicale des Anciens de Buchenwald dépose une gerbe de fleurs sur la tombe du Général Patton au Cimetière Militaire américain de Luxembourg-Hamm.

Les Associations Réunies des Ingénieurs, Architectes et Industriels invitent à la conférence faite par M. le Dr H. W. Flemming au siège des Associations sur le sujet « Déserts, digues et turbines ».

12 avril: Une information de l'Office de la Statistique Générale dit que la population du Grand-Duché de Luxembourg se chiffre actuellement à 320.000 habitants. 37.000 habitants sont des étrangers, dont 16.000 Italiens, 9.000 Allemands, 3.500 Français, 3.500 Belges. Depuis 1952, la population étrangère a augmenté de 30 %.

13 avril: La Nouvelle Compagnie de Danse du Grand Théâtre de Nancy donne au Théâtre Municipal de Luxembourg un Gala de Danse avec des œuvres de Ravel, Prokofieff et Dukas.

14 avril: Les « Amitiés Françaises » présentent à l'Ecole Professionnelle à Esch-sur-Alzette « La Chine sans Murailles », film en couleurs, commenté par son auteur M. le Dr Migot et réalisé par « Exploration du Monde ».

- 15 avril: En la grande salle de l'Hôtel-Restaurant Walsheim à Luxembourg, le pianiste russe Lazare Berman, lauréat du Concours de la Reine Elisabeth 1956, donne un concert.
Les « Amis de l'Histoire » invitent à la conférence que fait en l'Hôtel des Terres-Rouges à Luxembourg M. le Professeur Alphonse Sprunck sur « L'Abbaye d'Echternach au cours des siècles ».
- 16 avril: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, le « Stadttheater Trier » donne la comédie « Der Wald », d'Ostrowskij.
A Luxembourg s'ouvre l'assemblée générale de la Conférence des Organisations Internationales Catholiques (O. I. C.).
- 17 avril: La Section d'Echternach des « Amitiés Françaises » invite à une soirée de musique de chambre donnée en la salle des fêtes du Lycée classique avec le concours du Quatuor Palinko.
- 18 avril: L'ensemble « Théâtre d'Aujourd'hui » de Paris présente au Théâtre Municipal de Luxembourg le chef-d'œuvre de Strindberg « Mademoiselle Julie ».
La Section de Dudelange des « Amitiés Italo-Luxembourgeoises » tient son assemblée générale.
En l'Eglise Cathédrale de Luxembourg, ouverture solennelle de l'Octave en l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg, Consolatrice des Affligés.
- 19 avril: A l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat à Mondorf-les-Bains débute la saison 1959.
Comptant pour le Championnat International Militaire, un match de football opposant les équipes nationales militaires de la Turquie et du Luxembourg se déroule à Esch-sur-Alzette. Victoire des militaires turcs par 5:2 buts.
Au Palais de la F.I.L. à Luxembourg-Limpertsberg, assemblée générale extraordinaire de la Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF).
Au Casino syndical de Bonnevoie, le « Letzeburger Arbechter-Verband (LAV) » convoque ses délégués au XIX^e Congrès statutaire.
- 21 avril: Le Skal-Club de Luxembourg et l'Office National Suisse du Tourisme invitent à une soirée touristique et cinématographique consacrée à la Suisse. Cette manifestation se tient à la salle des fêtes de la Chambre des Métiers à Luxembourg.
Au Palais de Justice à Luxembourg, dans le cadre des Conférences du Jeune Barreau, M. M.-C. Durand, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Nancy, traite le sujet « L'excès de pouvoir, classification et détermination des cas d'ouverture du recours pour excès de pouvoir ».
- 22 avril: A la tribune de l'association « Pro-Energie », MM. Fernand Koster et René Mart font une conférence sur le sujet « La "Klein-aktie (Volksaktie)" dans l'avenir économique du pays ».
- 24 avril: Au « Carrefour » à Luxembourg, M. l'Abbé Maurice Nédoncelle, Doyen de la Faculté de Théologie Catholique de l'Université de Strasbourg, traite le sujet « Le Personnalisme dans notre vie ».
- 25 avril: Les Productions théâtrales Georges Herbert présentent au Théâtre Municipal de Luxembourg « Le Chandelier », comédie en trois actes d'Alfred de Musset, mise en scène de Fernand Ledoux et avec le concours de M^{me} Danielle Darrieux.
- 26 avril: Au Stade Municipal de Luxembourg, rencontre internationale de football opposant les équipes nationales du Luxembourg et de la Suisse B. Victoire luxembourgeoise par 2:0 buts.
- 29 avril: Dans les salons de l'Hôtel Kons à Luxembourg, M. E.-M. Lang, Directeur du Jardin zoologique de Bâle, Vice-Président de l'Union des Directeurs de Zoo, fait une conférence sur les détails de la création d'un jardin zoologique à Luxembourg.
- 30 avril: A la salle des fêtes du Lycée de Jeunes Filles à Esch-sur-Alzette, le Théâtre National de Belgique présente « Le Faiseur de Pluie », comédie de Richard Nash.

Le Mois en Luxembourg (mois de mai)

- 1^{er} mai: Des délégués des Syndicats d'Initiative et de Tourisme des Villes de Trèves, Sarrebruck, Aix-la-Chapelle, Metz, Liège, Maastricht et Luxembourg se rencontrent à Luxembourg pour une séance de travail.
« Pro'fdâg » aux Caves Coopératives du Sud à Remerschen.
Au court central de l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat à Mondorf-les-Bains

débute le tournoi de tennis Luxembourg contre Grande-Bretagne comptant pour le tournoi mondial « Coupe Davis ». Victoire anglaise par 5:0 points.

- 3 mai: L'Octave en l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg, Consolatrice des Affligés, est clôturée par la grande procession finale à travers les rues de la ville haute.

Afin de fêter dignement le 75^e anniversaire de leur fondation, les sociétés de gymnastique de Bonnevoie et de Grund organisent au Palais de la F.I.L. à Luxembourg-Limpertsberg un gala de gymnastique artistique, « Choc des Champions Européens », auquel participent des gymnastes de Belgique, des Pays-Bas, de France, d'Allemagne, de Suisse, de l'U.R.S.S. et de Luxembourg. La victoire finale échoit au champion du monde russe Jury Titov.

4 mai: A Luxembourg, réunion du Conseil spécial de Ministres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

5 mai: Dans le cadre des manifestations qui sont organisées à l'occasion du 10^e anniversaire du Conseil de l'Europe, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, prononce une allocution diffusée sur les antennes de Radio-Luxembourg. L'Administration des P.T.T. fait fonctionner un cachet oblitérant spécial illustré à l'Hôtel des P.T.T. à Luxembourg-Ville.

7 mai: Différentes manifestations, auxquelles prend part M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des P.T.T., marquent le cinquantenaire de la fondation de la Fédération des Facteurs des P.T.T.

A l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat à Mondorf-les-Bains se tient un festival d'échecs ainsi que le congrès de la Fédération Luxembourgeoise d'Echecs.

Afin de célébrer son annuelle journée commémorative, l'Amicale des Anciens de Mauthausen se réunit à Bascharage.

Au Stade Municipal, en présence de S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, finale du tournoi national de football « Coupe de Luxembourg » entre les teams du F. C. Union Luxembourg et C. S. Grevenmacher. Victoire de l'Union par le score de 3 buts à 1 après prolongation.

8 mai: « Journée des Bourgmestres » à l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat à Mondorf-les-Bains avec séance d'études, exposés des problèmes d'administration communale et allocution de M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur.

Tirage de la 5^e tranche 1959 de la Loterie Nationale à Mondorf-les-Bains.

A l'occasion de l'anniversaire de la victoire de 1945, l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies tient la Journée Commémorative de la Libération et de l'Armistice.

Le Conseil Consultatif Interparlementaire se réunit à la Chambre des Députés à Luxembourg, sous la présidence de M. Camille Linden, Membre du Parlement luxembourgeois.

Les Jeunesses Fédéralistes Européennes, en coopération avec le Conseil de la Jeunesse Libre de l'Europe Centrale et Orientale, organisent à Luxembourg une conférence internationale sur le thème « Les pays sous-développés - contrainte ou liberté? ».

9 mai: A l'occasion de la 3^e Journée Internationale de la Sécurité Routière, inauguration sur le parvis des bâtiments de la Foire Internationale de Luxembourg du « Jardin de Circulation pour Enfants » aménagé par les soins de la Gendarmerie grand-ducale.

Au grand auditorium de Radio-Télé-Luxembourg, l'orchestre et les chœurs du Conservatoire de Musique de la Ville de Luxembourg donnent un concert symphonique.

Afin de commémorer le 150^e anniversaire de la naissance du biologiste Charles Darwin, la Section des Sciences de l'Institut grand-ducal organise une conférence faite par M. Pierre-P. Grassé, Membre de l'Institut de France, Professeur à la Sorbonne, sur le sujet « Le Transformisme et ses incertitudes ».

Les Associations des Ingénieurs, Architectes et Industriels invitent à la conférence que fait M. Roger Sonneviller, Ingénieur-Conseil, de Paris, sur le sujet « Incidences de la modernisation des voies ferrées sur le Marché de l'Acier ».

10 mai: La Fédération des Associations Agricoles du Grand-Duché de Luxembourg fête le 50^e anniversaire de sa fondation en la salle des fêtes de l'Ecole Agricole de l'Etat à Ettelbruck par une séance commémorative à laquelle assistent LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg. Au cours de la séance prennent la parole les Représentants de la Fédération jubilaire, MM. Ernest Toussaint, Président, et Pierre Ludwig, Directeur, ainsi que le Ministre Dr h. c. Andreas Hermes, Président du « Deutscher Raiffeisenverband », et M. A. Conix, Vice-Président du « Boerenbond » belge. M. le Président Dr Ernst Jaggi, du « Verband Ostschweizerischer Landwirtschaftlicher Genossenschaften », de Winterthur, fait une conférence sur le sujet « Der Mensch im Mittelpunkt der Genossenschaften », alors que le discours de clôture est prononcé par M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture.

XV^e anniversaire et Journée Commémorative de la Résistance luxembourgeoise.

« Journée Médicale » à Mondorf-Etat avec séance d'études dans la salle de l'Orangerie de l'Etablissement Thermal sur le sujet « Le traitement des hépatites à virus ».

A Wellenstein, inauguration de la nouvelle maison communale et fête cantonale des corps des sapeurs-pompiers du Canton de Remich.

L'Harmonie de Hobscheid commémore le 40^e anniversaire de sa fondation.

11 mai: A Esch-sur-Alzette, à la Galerie d'Expositions Municipale, vernissage d'une exposition d'œuvres récentes de l'artiste peintre luxembourgeois Roger Gerson.

12 mai: A l'initiative de la Société Nationale pour la Propagation de la Musique Symphonique, un concert symphonique comprenant des œuvres de compositeurs luxembourgeois est donné au grand auditorium de la Villa Louvigny par l'Orchestre de Radio-Télé-Luxembourg sous la direction de Carl Melles.

14 mai: 19 élèves de l'Ecole Ménagère Agricole d'Ettelbruck reçoivent leur diplôme de fin d'études des mains de M. Émile Schaus, Ministre de l'Agriculture et de l'Éducation Nationale.

Au Musée de l'État à Luxembourg, vernissage d'une exposition de peintures, de sculptures et de céramiques du groupe d'artistes luxembourgeois « Les Iconomaques ». Sont exposées des peintures de Will Dahlem, Henri Dillenburg, François Gillen, Mett Hoffmann, Will Kesseler, Frantz Kinnen, Emile Kirscht, Joseph Probst, Michel Stoffel, des sculptures de Wenzel Profant et Lucien Wercollier et des céramiques de Colette Probst-Wurth.

Sur invitation du Bureau Universitaire de Statistique de Luxembourg, M. le Dr Louis Pierquin, Professeur de médecine du travail, fait à la Chambre de Commerce une conférence sur le sujet « Les aspects humains de la réadaptation ».

16 mai: A l'Orangerie de l'Établissement Thermal de Mondorf-État à Mondorf-les-Bains est ouverte une exposition de timbres-poste organisée par l'association Philcolux.

18 mai: Au Théâtre Municipal de Luxembourg est présenté dans le cadre du Grand Festival de l'Opéra 1959 l'opéra en 4 actes de Giuseppe Verdi « Rigoletto ».

A Wiltz se déroulent les différentes phases de l'annuelle « Fête du Genêt ».

La Fédération des Patrons-Boulangers et Pâtisseries fête son Patron Saint-Roch à Reimberg.

19 mai: Séance plénière de travail à Luxembourg du Comité Exécutif de l'Association Internationale pour la Protection de la Propriété Industrielle.

A travers les rues et ruelles de la vieille cité abbatiale d'Echternach se déroule l'annuelle procession dansante en l'honneur de Saint-Willibrord.

20 mai: Poursuivant le cycle des représentations du Grand Festival de l'Opéra Italien 1959 au Théâtre Municipal de Luxembourg, un ensemble italien y donne « La Traviata », opéra en 4 actes de Giuseppe Verdi.

21 mai: A Wormeldange se tient la traditionnelle Foire aux Vins.

22 mai: L'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels invite à la conférence que fait à la salle des fêtes de l'Hôtel des ARBED le Colonel Alain Bastien, Ingénieur principal de l'Aviation civile, sur le sujet « Sahara, Terre d'Espoir ».

Le Cercle des Fonctionnaires de la C.E.C.A. organise à l'auditoire de Radio-Télé-Luxembourg une soirée d'opérettes viennoises.

23 mai: A l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, la Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF) tient une séance commémorative en la salle des fêtes de la Chambre des Métiers à Luxembourg.

A Belvaux débute une semaine de musique populaire à l'occasion du 65^e anniversaire de la fondation de la Fanfare locale.

En présence de M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, sont organisées à Wiltz les Journées Internationales du Groupement européen Ardennes-Eifel.

24 mai: Le Comité du Groupement de la Résistance Armée et de la Presse Clandestine « Les Insoumis » et « Armée Secrète » organise à Luxembourg une manifestation patriotique belgo-luxembourgeoise au programme de laquelle sont prévus une messe commémorative en l'Église Saint-Michel, le dépôt de fleurs au Monument du Souvenir ainsi que la remise de distinctions honorifiques.

Pour clôturer le cycle des représentations du Grand Festival de l'Opéra Italien 1959, il est donné au Théâtre Municipal de Luxembourg « Lucia di Lammermoor », opéra en 4 actes de Gaetano Donizetti.

Dans le cadre des festivités marquant le cinquantenaire de la fondation de la Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF), l'équipe nationale de football du Grand-Duché de Luxembourg reçoit au Stade Municipal de Luxembourg l'équipe nationale amateurs de Grande-Bretagne. Victoire luxembourgeoise par 2:0 buts.

En présence de MM. les Ministres Emile Schaus et Pierre Grégoire, respectivement Ministre de l'Éducation Nationale et Ministre de l'Intérieur, inauguration à Sæul d'un nouveau bâtiment scolaire et d'une nouvelle maison communale. Sæul fête en même temps le cinquantenaire de la Fanfare « Entre Nous » et du Corps de Sapeurs-Pompier.

25 mai: A Grevenmacher est clôturé le 6^e stage organisé par l'Association des Instituteurs Réunis du Grand-Duché de Luxembourg. Ce stage portait sur l'étude du milieu.

26 mai: La Direction de la Loterie Nationale communique son bilan financier de 1958. Il

en résulte que 47,5 millions de francs ont été répartis parmi les heureux gagnants, 20 millions furent alloués à des œuvres philanthropiques et le bénéfice net se chiffre à 20 millions, ce qui donne un surplus de 1,5 millions sur le bilan de 1957.

Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les Jeunesses Musicales organisent un concert d'œuvres anciennes et modernes donné par l'ensemble vocal et instrumental de 110 exécutants du « Utrechts Studenten Koor en Orkest » d'Utrecht.

28 mai: Solennelle séance d'ouverture de la 11^e Foire Internationale de Luxembourg au Théâtre Municipal de Luxembourg.

L'association de juristes luxembourgeois appelée communément Conférence Saint-Yves invite à la célébration de la fête de Saint-Yves, patron des juristes.

30 mai: « Memorial Day 1959 » en commémoration des soldats américains morts aux champs d'honneur.

La Fédération Nationale des Eclaireurs Luxembourgeois (FNEL) procède à Bonnevoie au vernissage de son exposition fédérale annuelle.

L'association Aéro-Sport Luxembourg organise un rallye aérien international des vins de la Moselle luxembourgeoise.

Les Associations réunies des Ingénieurs, Architectes et Industriels invitent à une conférence que fait le Professeur Dr K. Fischbeck, de l'Université de Heidelberg, sur le sujet « Grundlagen und Bedeutung der zur Gewinnung von Süßwasser aus Meereswasser vorgeschlagenen Verfahren ».

31 mai: L'association automobile Ecurie Luxembourg organise à Diekirch une épreuve sportive dénommée « Slalom 1959 ».

Le Saint-Hubert-Club du Grand-Duché de Luxembourg tient son assemblée générale à Mondorf-les-Bains.

L'Union des Sous-Officiers de réserve luxembourgeois organise son premier rallye militaire dénommé « Challenge Francis Theis ».

15^e Année

JUN 1959

10^e 2

SOMMAIRE

1. Memorial Day de juin	2
2. Theâtre des Eclairés (Mars de juin)	3
3. La Visite officielle de Sa Majesté le Roi des Belges à Luxembourg	4
4. La Conférence Internationale du Travail à Genève	10
5. Le R. F. Georges Fiva, Prix Nobel de la Paix 1958, à Luxembourg	18
6. Le Soudanese Day 1959	26
7. L'Organisation du Mouvement National de Charbonniers à Mondorf	22
8. Conseil de Gouvernement - Réunion pendant le mois de juin	24
9. Fêtes des Jeunes	24
10. Le Mois de Luxembourg (Mars de juin)	26

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

11, RUE NOTRE-DAME

LUXEMBOURG